Ministère des Affaires municipales,
des Régions et de l'Occupation du territoire

Rapport annuel de gestion 2008 2009

Québec

Ministère des Affaires municipales,
des Régions et de l'Occupation du territoire

Rapport annuel de gestion 2008 › 2009

Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales,
des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).
Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : www.mamrot.gouv.qc.ca.

Photos
Pages 14 et 15 : © Tourisme Québec – Pierre-Philippe Brunet
Pages 20 et 21 : © iStockphoto.com – Buzbuzzer
Pages 28 et 29 : © iStockphoto.com – Vladone
Page 33 : © iStockphoto.com – ZlatKOstic
Page 40 : © iStockphoto.com – Zmiy
Page 44 : © Le Québec en images, CCDMD – Denis Chabot
Page 48 : © iStockphoto.com – Buzbuzzer
Page 58 : © Le Québec en images, CCDMD – Denis Chabot
Page 63 : © iStockphoto.com – Alex Nikada
Pages 74 et 75 : © Le Québec en images, CCDMD – Denis Chabot
Pages 86 et 87 : © Tourisme Québec – Claude Parent et Serge Desrosiers
Pages 100 et 101 : © Tourisme Québec – Paul Hurteau et Claude Parent

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales,
des Régions et de l'Occupation du territoire, 2009

ISBN 978-2-550-56961-9 (imprimé)
ISBN 978-2-550-56962-6 (PDF)
ISSN 1705-0650

Dépôt légal – 2009
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé
que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation
des Publications du Québec.

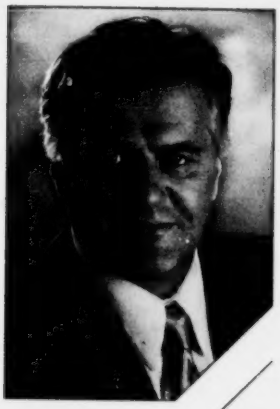

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de gestion 2008-2009 du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Conformément aux prescriptions de la Loi sur l'administration publique, ce rapport rend compte des résultats obtenus au regard des objectifs précisés dans le Plan stratégique 2005-2008.

À sa lecture, vous conviendrez que la notion de partenariat est au cœur des activités du Ministère. Les liens privilégiés qu'entretient ce dernier avec les municipalités, les régions et la métropole lui permettent de réaliser les différents volets de sa mission.

Par ailleurs, je tiens à souligner l'engagement des membres du personnel. C'est notamment grâce à leur compétence et à leur professionnalisme que le Ministère a pu atteindre ses objectifs et contribuer, par le fait même, à l'amélioration de la qualité de vie des Québécoises et des Québécois.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire,

Laurent Lessard

Québec, septembre 2009

Monsieur Laurent Lessard
Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Ministre,

Au nom de l'équipe de direction, je vous soumets le Rapport annuel de gestion 2008-2009 du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Celui-ci répond aux exigences de la Loi sur l'administration publique, notamment en faisant état des résultats atteints, des ressources utilisées ainsi que de certaines obligations législatives et réglementaires.

Le Rapport annuel de gestion 2008-2009 souligne les efforts qui ont été consentis par le Ministère pour accomplir l'ensemble de ses mandats tout en visant l'atteinte des résultats attendus par rapport aux objectifs qu'il s'est fixés.

C'est en ce sens que j'ai le plaisir de remercier tous les membres du personnel du Ministère, qui se sont investis afin que notre clientèle reçoive des services de qualité et que les objectifs soient pleinement réalisés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire,

Julie Gosselin

Julie Gosselin

Québec, septembre 2009

Déclaration de la direction

L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion relève de la sous-ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. La responsabilité de l'exactitude et de la fiabilité des données incluses dans le rapport est partagée entre le sous-ministre associé et les sous-ministres adjoints.

Le présent rapport décrit fidèlement la mission, les mandats et les orientations stratégiques du Ministère et présente les résultats atteints.

Nous déclarons que les données contenues dans ce rapport annuel de gestion sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2009.

Julie Gosselin
Sous-ministre

Jacques A. Tremblay
Sous-ministre adjoint aux infrastructures
et au financement municipal

Marc Croteau
Sous-ministre associé
aux affaires régionales et municipales

Jean Séguin
Sous-ministre adjoint à la métropole

Marc Croteau
Sous-ministre adjoint aux politiques, p.i.

Linda Morin
Sous-ministre adjointe à l'occupation du territoire

Québec, septembre 2009

Rapport de validation de la vérification interne

Madame Julie Gosselin
Sous-ministre
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Madame la Sous-Ministre,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2008-2009 du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2009. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du Ministère.

Notre responsabilité en tant que vérificateur interne du Ministère consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur les travaux que nous avons réalisés au cours de notre examen.

Ceux-ci ont été effectués en tenant compte des normes de l'Institut des vérificateurs internes. Ils ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie par le personnel du Ministère. Notre examen ne vise pas à vérifier les systèmes de compilation, à évaluer le contrôle interne, ni à effectuer des sondages. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification sur l'information contenue dans le rapport annuel de gestion.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le vérificateur interne,

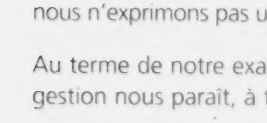

Roger Langlois, CGA

Québec, septembre 2009

Introduction 13

1› Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire 14

1.1 La mission 15
1.2 Les partenaires du Ministère 17
1.3 Les domaines d'activité et les moyens d'intervention 18
1.4 L'organisation administrative 19

2› Le contexte et les faits saillants 20

2.1 Le contexte du Ministère en 2008-2009 : les grands dossiers 21
2.2 Les faits saillants par orientation stratégique 25

3› La présentation des résultats 28

3.1 Le sommaire des résultats stratégiques 29
3.2 Les résultats concernant l'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2005-2008 et du Plan annuel de gestion des dépenses 2008-2009 32
3.3 Les résultats des engagements de la Déclaration de services à la clientèle 69

4› Les ressources humaines, financières et informationnelles 74

4.1 Les ressources humaines 75
4.2 Les ressources financières 79
4.3 Les ressources informationnelles 85

5› Les exigences législatives et gouvernementales 86

5.1 L'application de la politique linguistique 87
5.2 L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels 87
5.3 Les programmes d'accès à l'égalité 88
5.4 Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec 93
5.5 La dispense à l'égard des règles d'adjudication de contrats 96
5.6 Le développement durable 98
5.7 L'égalité entre les femmes et les hommes 98

6› Les rapports d'activité des conférences régionales des élus 100

Annexe I Organigramme du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire au 31 mars 2009 104

Annexe II Liste des agglomérations et des municipalités qui les composent 106

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1
Mesures et sommes allouées en 2008-2009
en vertu de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier 38

TABLEAU 2
Ententes spécifiques par CRE et financement total 50

TABLEAU 3
Rencontres tenues par les CAR 51

TABLEAU 4
Effectif régulier autorisé dans les directions régionales 64

TABLEAU 5
Services en ligne opérationnels au 31 mars 2009 67

TABLEAU 6
Fréquentation du site Web 71

TABLEAU 7
Plaintes traitées par le Ministère 73

TABLEAU 8
Répartition du personnel régulier et occasionnel par catégorie d'emploi au 31 mars 2009 75

TABLEAU 9
Prévision des départs à la retraite 76

TABLEAU 10
Jours de formation et montants alloués par personne 77

TABLEAU 11
Jours de formation et montants alloués par catégorie d'emploi 77

TABLEAU 12
Ressources budgétaires et financières utilisées 79

TABLEAU 13
Répartition des dépenses du Ministère 81

TABLEAU 14
Ventilation des dépenses de transfert 82

TABLEAU 15
Budget d'investissements 84

TABLEAU 16
Revenus et dépenses du Fonds de développement régional 84

TABLEAU 17
Dépenses et investissements en matière de ressources informationnelles 85

TABLEAU 18
Demandes d'accès aux documents 88

TABLEAU 19
Protection des renseignements personnels 88

TABLEAU 20
Nombre d'employés réguliers en place 89

TABLEAU 21
Nombre total de personnes embauchées 89

TABLEAU 22
Embauche de représentants de groupes cibles 90

TABLEAU 23
Taux d'embauche dans les groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs 90

TABLEAU 24
Taux de représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif régulier par catégorie d'emploi au 31 mars 2009 91

TABLEAU 25
Taux de représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs 91

TABLEAU 26
Taux d'embauche des femmes 92

TABLEAU 27
Taux de représentativité des femmes au sein de l'effectif régulier par catégorie d'emploi : résultats comparatifs 93

TABLEAU 28
Pouvoir de dispense exercé par la ministre à l'égard du régime de contrats municipaux 97

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1
L'organisation territoriale municipale du Québec 16

FIGURE 2
Provenance des sources de financement des pactes ruraux depuis 2007 53

FIGURE 3
Communauté métropolitaine de Montréal 58

FIGURE 4
Répartition des sources de financement des projets soutenus par le Fonds de développement de la métropole 61

Introduction

Le Rapport annuel de gestion 2008-2009 du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a été préparé sur la base de l'information disponible au 31 mars 2009. Il couvre la période du 1er avril 2008 au 31 mars 2009.

Le Rapport annuel de gestion 2008-2009 constitue le principal outil de reddition de comptes du Ministère. Il fait état des résultats relatifs aux objectifs du Plan stratégique 2005-2008 ainsi qu'à ceux du Plan annuel de gestion des dépenses 2008-2009. Il fait aussi état des résultats relatifs aux engagements formulés dans la Déclaration de services à la clientèle.

Ce document comprend également un état de situation par rapport à diverses exigences législatives et gouvernementales auxquelles le Ministère doit répondre. Finalement, il présente un sommaire des rapports d'activité des conférences régionales des élus (CRE) pour l'exercice financier 2008-2009.

1› Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

1.1 La mission

En tant que responsable de l'organisation municipale et du développement régional, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a le rôle de conseiller le gouvernement et d'assurer la coordination interministérielle dans ces domaines. Sa mission consiste donc à favoriser :

- la mise en place et le maintien d'un cadre de vie et de services municipaux de qualité pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens;
- le développement des régions et des milieux ruraux;
- le progrès et le rayonnement de la métropole.

Tel que le prévoit sa loi constitutive, le Ministère joue un rôle particulier envers la région de la métropole, ce qui se traduit non seulement dans sa mission, mais aussi dans les responsabilités particulières qui sont assumées pour cette région. Par ailleurs, en ce qui a trait à la région de la Capitale-Nationale, certaines responsabilités qu'assume habituellement le Ministère envers les régions relèvent plutôt, dans ce cas, du Bureau de la Capitale-Nationale[1].

Les fondements de l'organisation municipale du Québec

- Les municipalités relèvent de la compétence exclusive de l'Assemblée nationale du Québec.
- Les municipalités exercent les pouvoirs qui leur sont conférés par la loi.
- Le régime municipal confère aux municipalités une grande autonomie politique, administrative et financière.

1. Le Bureau de la Capitale-Nationale est un centre administratif gouvernemental situé dans la région de la Capitale-Nationale et qui a pour mission de contribuer au développement économique régional par la promotion et la coordination des partenariats économiques dans la région de Québec.

1› Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

1.1 La mission

En tant que responsable de l'organisation municipale et du développement régional, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a le rôle de conseiller le gouvernement et d'assurer la coordination interministérielle dans ces domaines. Sa mission consiste donc à favoriser :

- la mise en place et le maintien d'un cadre de vie et de services municipaux de qualité pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens;
- le développement des régions et des milieux ruraux;
- le progrès et le rayonnement de la métropole.

Tel que le prévoit sa loi constitutive, le Ministère joue un rôle particulier envers la région de la métropole, ce qui se traduit non seulement dans sa mission, mais aussi dans les responsabilités particulières qui sont assumées pour cette région. Par ailleurs, en ce qui a trait à la région de la Capitale-Nationale, certaines responsabilités qu'assume habituellement le Ministère envers les régions relèvent plutôt, dans ce cas, du Bureau de la Capitale-Nationale[1].

Les fondements de l'organisation municipale du Québec

- **Les municipalités relèvent de la compétence exclusive de l'Assemblée nationale du Québec.**
- **Les municipalités exercent les pouvoirs qui leur sont conférés par la loi.**
- **Le régime municipal confère aux municipalités une grande autonomie politique, administrative et financière.**

1. Le Bureau de la Capitale-Nationale est une entité administrative qui relève du ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale et qui a pour mission de contribuer au développement socioéconomique régional et de favoriser la concertation avec les partenaires intéressés dans l'essor de la région.

FIGURE 1

L'organisation territoriale municipale du Québec

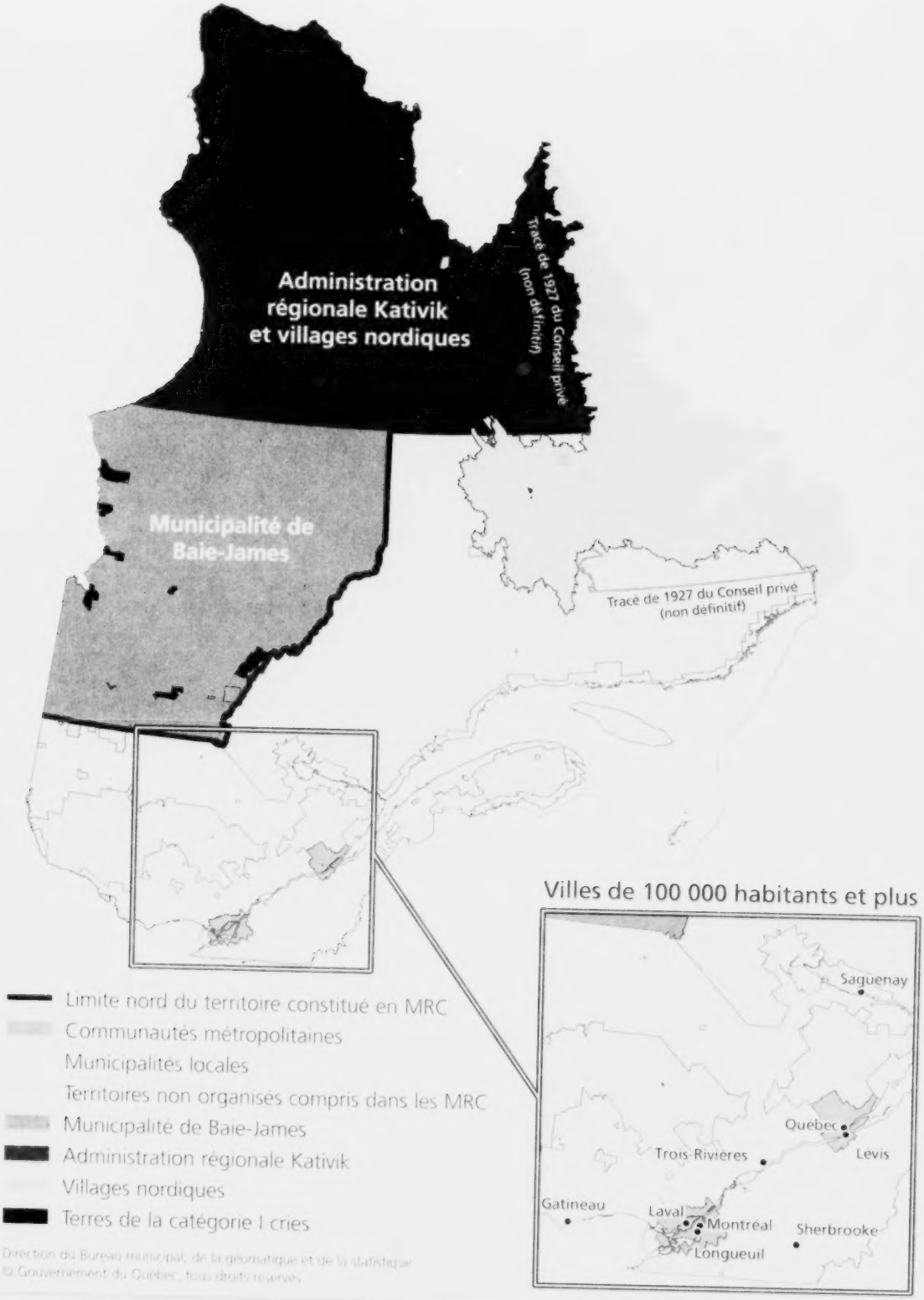

Direction du Bureau municipal, de la géomatique et de la statistique
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés

FIGURE 1

L'organisation territoriale municipale du Québec

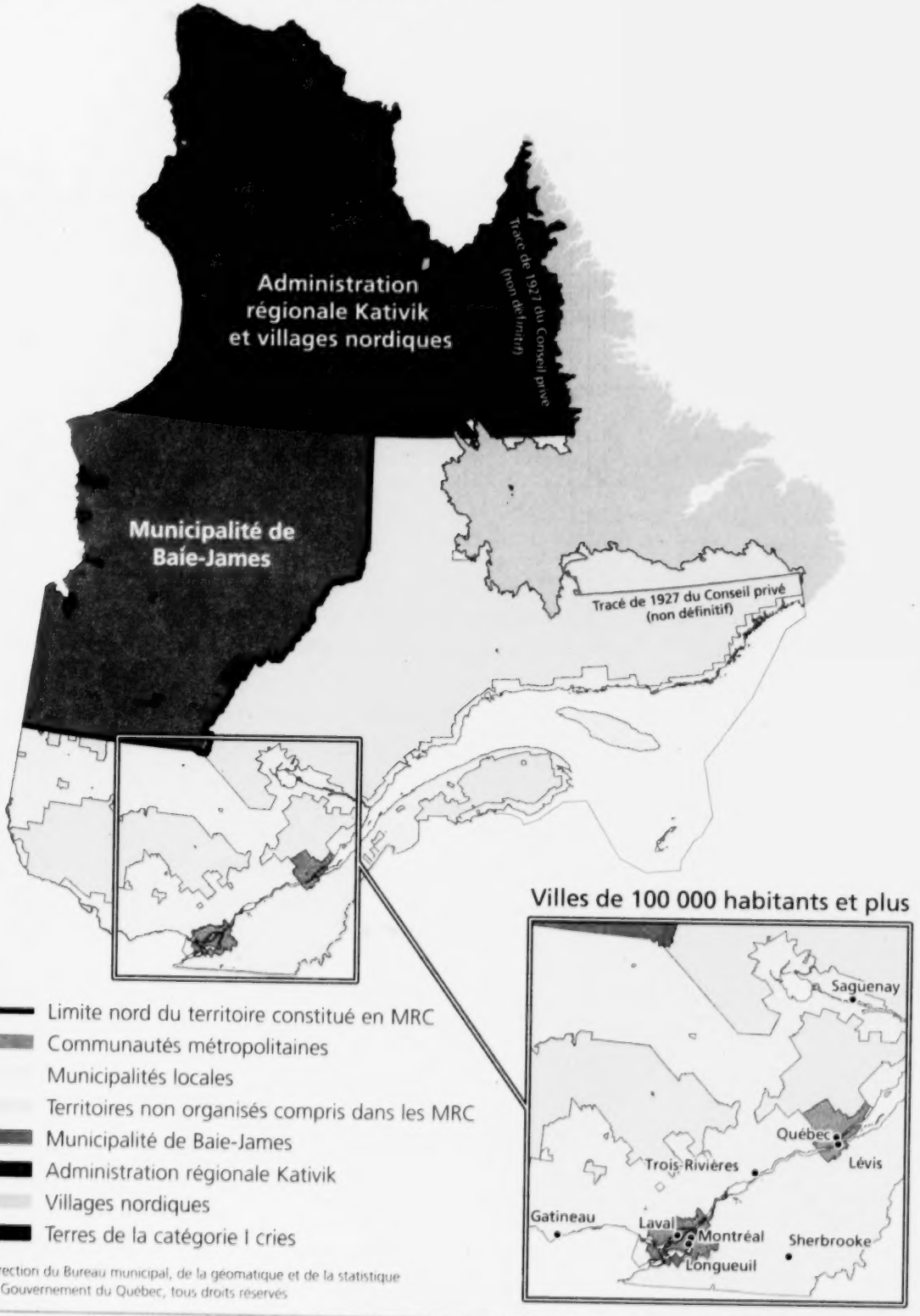

Direction du Bureau municipal, de la géomatique et de la statistique

© Gouvernement du Québec, tous droits réservés

1.2 Les partenaires du Ministère

Les actions du Ministère visent particulièrement les institutions municipales et régionales. Aussi, pour remplir ses mandats et assumer les responsabilités qui lui sont confiées, le Ministère travaille en partenariat avec les principaux acteurs des milieux municipal, régional et rural. Les partenaires interviennent en complémentarité des actions du Ministère dans la poursuite des orientations et des objectifs établis conjointement. Le Ministère entretient également des liens administratifs avec les ministères et les organismes qui agissent auprès des municipalités et des régions.

Parmi les partenaires qui collaborent étroitement avec le Ministère, on compte notamment les administrations et les organismes suivants :

- l'Administration régionale crie (ARC)
- l'Administration régionale Kativik (ARK)
- les centres locaux de développement (CLD)
- le Chantier de l'économie sociale
- la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
- la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)
- les conférences régionales des élus (CRE)
- la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- les milieux associatifs
- les municipalités locales
- les municipalités régionales de comté (MRC)
- les organismes publics, municipaux et parapublics
- les régies intermunicipales
- Solidarité rurale du Québec (SRQ)
- l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

Il existe enfin des mécanismes de concertation privilégiés que sont la Table Québec-municipalités (TQM), la Table Québec-régions (TQR) et le Comité des partenaires de la ruralité. Les représentants du gouvernement et des différents milieux y discutent de leurs préoccupations respectives.

1.3 Les domaines d'activité et les moyens d'intervention

Afin de remplir sa mission, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire intervient dans divers domaines d'activité qui sont principalement :

- la gestion municipale et l'organisation territoriale
- la fiscalité et les finances municipales
- le développement des régions et des milieux ruraux
- le développement de la métropole
- l'aménagement du territoire et l'urbanisme
- l'évaluation foncière
- les infrastructures
- la démocratie municipale
- la sécurité civile
- les affaires autochtones
- l'économie sociale

Les principaux leviers d'intervention du Ministère sont :

- les lois, règlements, politiques et directives
- les approbations et les arrêtés ministériels
- l'expertise professionnelle et le soutien technique
- l'appui financier aux secteurs municipal, régional et métropolitain
- l'information, la promotion et les publications
- les avis
- l'accueil et le renseignement
- le traitement des plaintes

La législation au Ministère

La législation touche de près la gestion municipale et influence le fonctionnement des régions. Dans la section *Législation* du site Web du Ministère, le lecteur pourra trouver quantité de renseignements sur les quatre thèmes suivants :

- Les projets de loi en cours et l'état du travail qui les entoure
- Les lois touchant les municipalités et les régions, qu'elles relèvent en tout ou en partie du Ministère
- L'état d'avancement des travaux sur la révision des lois municipales
- Les règles d'adjudication des contrats municipaux

1.4 L'organisation administrative

Au cours du mois de mai 2009, d'importants changements ont affecté la structure organisationnelle du Ministère, entraînant la création du Sous-ministériat à l'occupation du territoire ainsi que l'abolition de la Direction générale de l'administration et de la modernisation. Ces changements se reflètent dans la déclaration de la direction présentée au tout début du présent rapport.

Au 31 mars 2009 cependant, le Ministère, pour réaliser les différents volets de sa mission, s'appuie notamment sur trois sous-ministériats et sur une direction générale, à savoir :

- le Sous-ministériat aux politiques;
- le Sous-ministériat aux affaires régionales et municipales qui comprend le Sous-ministériat aux infrastructures et au financement municipal;
- le Sous-ministériat à la métropole;
- la Direction générale de l'administration et de la modernisation.

À ces sous-ministériats et à la direction générale relevant directement du sous-ministre s'ajoutent la Direction des affaires juridiques, la Direction des communications et le Secrétariat du Ministère.

La Commission municipale du Québec, la Régie du logement, la Société d'habitation du Québec et la Société québécoise d'assainissement des eaux sont placées sous l'autorité de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

L'organigramme du Ministère au 31 mars 2009 se trouve à l'annexe I du présent rapport.

2› Le contexte et les faits saillants

2.1 Le contexte du Ministère en 2008-2009 : les grands dossiers

Au cours de l'année 2008-2009, le Ministère a mis en œuvre les priorités et les orientations gouvernementales ainsi que les objectifs et les activités prévus dans le Plan stratégique 2005-2008 et le Plan annuel de gestion des dépenses 2008-2009. Par ailleurs, plusieurs dossiers majeurs se sont démarqués par leurs incidences. Voici un sommaire de ces dossiers.

› L'occupation dynamique du territoire

L'occupation dynamique du territoire est un mandat confié au Ministère depuis décembre 2008. Il s'agit d'un engagement formel de la part du gouvernement au sujet du développement de l'ensemble du territoire du Québec. Le mandat s'inscrit dans la recherche constante de l'équité afin d'assurer à tous les citoyens une qualité de vie équivalente, indépendamment de la région où ils résident.

Des projets en matière de développement économique, social et culturel constituent le moteur permettant la réalisation de cet engagement. Bien que le volet économique reste le nerf de la guerre, une attention particulière sera accordée au volet humain. Dans ce contexte, le Ministère agira non seulement de manière directe, en accordant un appui financier à diverses instances régionales notamment par l'entremise des pactes ruraux, mais aussi de façon indirecte en assurant la cohérence de l'action gouvernementale en matière de développement régional et de ruralité.

› La Politique nationale de la ruralité

La mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 s'est poursuivie en 2008-2009. Au cours de cette période, 25,0 millions de dollars ont été octroyés aux municipalités régionales de comté pour l'élaboration de plans de travail, l'embauche d'agents de développement rural et le soutien à des projets locaux. De plus, le Ministère a investi 4,0 millions de dollars pour soutenir la mise en marché de produits de spécialité, financer des laboratoires de développement dans des champs nouveaux et encourager la recherche-action. Enfin, le gouvernement a annoncé la mise en place d'un programme pour soutenir le déploiement d'Internet haute vitesse dans tout l'espace rural. Une somme de 24,0 millions sur cinq ans y sera consacrée à compter du prochain exercice financier[2].

› Les municipalités dévitalisées

Le Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées a été lancé le 25 septembre 2008. Ce plan se veut avant tout une réponse taillée sur mesure à l'intention des municipalités qui font face à des enjeux cruciaux sur le plan économique, social ou démographique. Il vise à donner aux acteurs et aux leaders de ces milieux des moyens tangibles de revitaliser leur territoire.

2. *Pour des communautés rurales branchées*. [www.mamrot.gouv.qc.ca/publications/regions/depliant_comm_rura.pdf]

2.1 Le contexte du Ministère en 2008-2009 : les grands dossiers

Au cours de l'année 2008-2009, le Ministère a mis en œuvre les priorités et les orientations gouvernementales ainsi que les objectifs et les activités prévus dans le Plan stratégique 2005-2008 et le Plan annuel de gestion des dépenses 2008-2009. Par ailleurs, plusieurs dossiers majeurs se sont démarqués par leurs incidences. Voici un sommaire de ces dossiers.

› L'occupation dynamique du territoire

L'occupation dynamique du territoire est un mandat confié au Ministère depuis décembre 2008. Il s'agit d'un engagement formel de la part du gouvernement au sujet du développement de l'ensemble du territoire du Québec. Le mandat s'inscrit dans la recherche constante de l'équité afin d'assurer à tous les citoyens une qualité de vie équivalente, indépendamment de la région où ils résident.

Des projets en matière de développement économique, social et culturel constituent le moteur permettant la réalisation de cet engagement. Bien que le volet économique reste le nerf de la guerre, une attention particulière sera accordée au volet humain. Dans ce contexte, le Ministère agira non seulement de manière directe, en accordant un appui financier à diverses instances régionales notamment par l'entremise des pactes ruraux, mais aussi de façon indirecte en assurant la cohérence de l'action gouvernementale en matière de développement régional et de ruralité.

› La Politique nationale de la ruralité

La mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 s'est poursuivie en 2008-2009. Au cours de cette période, 25,0 millions de dollars ont été octroyés aux municipalités régionales de comté pour l'élaboration de plans de travail, l'embauche d'agents de développement rural et le soutien à des projets locaux. De plus, le Ministère a investi 4,0 millions de dollars pour soutenir la mise en marché de produits de spécialité, financer des laboratoires de développement dans des champs nouveaux et encourager la recherche-action. Enfin, le gouvernement a annoncé la mise en place d'un programme pour soutenir le déploiement d'Internet haute vitesse dans tout l'espace rural. Une somme de 24,0 millions sur cinq ans y sera consacrée à compter du prochain exercice financier[2].

› Les municipalités dévitalisées

Le Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées a été lancé le 25 septembre 2008. Ce plan se veut avant tout une réponse taillée sur mesure à l'intention des municipalités qui font face à des enjeux cruciaux sur le plan économique, social ou démographique. Il vise à donner aux acteurs et aux leaders de ces milieux des moyens tangibles de revitaliser leur territoire.

2. *Pour des communautés rurales branchées* [www.mamrot.gouv.qc.ca/publications/regions/depliant_comm_rura.pdf].

Les outils mis à la disposition des municipalités dévitalisées par le gouvernement sont regroupés en trois grandes catégories. Les deux premiers ensembles de mesures sont destinés à soutenir l'élaboration d'une vision et d'initiatives concrètes de développement et de diversification économique susceptibles de revitaliser leurs communautés. Un troisième groupe de mesures a pour objet de donner à ces municipalités des moyens de satisfaire aux conditions nécessaires pour améliorer et développer leurs réseaux d'infrastructures et leurs services collectifs de base.

Il est prévu dans le plan d'action gouvernemental qu'une aide de 38,0 millions de dollars sur cinq ans sera octroyée notamment dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD). Ce fonds a été mis en place afin d'appuyer les territoires et les municipalités qui, malgré les efforts consentis par le gouvernement au cours des dernières années, ont besoin d'un soutien supplémentaire pour maintenir les conditions propices à leur développement économique ou pour les créer.

Le FSTD permet de soutenir les territoires dans leur démarche de diversification et de développement. Le Ministère conclut avec la MRC intéressée un contrat de diversification et de développement qui prévoit la formation d'un comité composé d'élus de la MRC ayant notamment pour responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de diversification et de développement.

› La métropole du Québec et son agglomération

Montréal s'est officiellement vu attribuer le titre de métropole du Québec le 21 juin 2008 par l'adoption du projet de loi n° 22. Ce statut particulier lui accorde une plus grande autonomie en lui permettant entre autres :

- d'exercer un pouvoir général de taxation directe sur son territoire;
- de réclamer des droits de recouvrement supérieurs à ceux prévus par la loi pour les transactions sur le transfert d'immeubles dont la valeur est supérieure à 500 000 dollars;
- de percevoir des taxes auprès de la Société du Palais des congrès de Montréal.

Des dispositions législatives du projet de loi n° 22 apportent plusieurs ajustements au fonctionnement de l'agglomération de Montréal en modifiant la composition du conseil d'agglomération, en allégeant sa structure et en instaurant un secrétariat d'agglomération. Ce dernier est chargé d'offrir des services d'information, d'accompagnement et de soutien technique aux membres du conseil. Il permettra ainsi aux élus d'optimiser leur participation à la vie démocratique de l'agglomération.

Ajoutons qu'une augmentation des crédits que le Ministère verse à la métropole accompagne la mise en œuvre des nouvelles mesures législatives. Ce sont maintenant 30,0 millions de dollars de plus, pour un total de 124,9 millions de dollars, qui soutiendront les efforts de développement de la métropole.

› La capitale nationale et son agglomération

L'Entente pour appuyer le rôle joué par la Ville de Québec à titre de capitale nationale a été conclue entre le gouvernement et la Ville de Québec en janvier 2009. L'entente prévoit une contribution financière additionnelle du gouvernement de 7,0 millions pour 2008, majorée à 12,0 millions à compter de 2009, afin d'accompagner la Ville dans son rôle de capitale nationale. Elle prévoit également une subvention pour des travaux d'infrastructures à hauteur de 16,0 millions en vue de l'établissement d'un nouveau parc industriel sur le territoire de la Ville.

En janvier 2009, les maires des municipalités liées de l'agglomération de Québec ont signé une entente visant à améliorer le fonctionnement et le climat au sein de cette agglomération. L'entente porte notamment sur l'acceptation et la mise en vigueur des décisions du comité d'arbitrage, rendues en mars 2008, concernant l'établissement d'une nouvelle liste des équipements d'intérêt collectif ainsi que d'une nouvelle liste des voies de circulation qui constituent le réseau artériel. Elle précise en plus le montant de la contribution que les villes reconstituées doivent verser à la Ville de Québec pour les dépenses mixtes.

› La démocratie municipale

Le Ministère poursuit sa préparation en vue de la tenue des élections simultanées qui se dérouleront le 1er novembre 2009.

Une entente entre le Ministère et le Directeur général des élections s'est concrétisée par la publication, dans la *Gazette officielle du Québec* du 18 mars 2009[3], d'un projet de règlement autorisant le vote par correspondance.

Dans le but de promouvoir l'exercice de la démocratie municipale, le Ministère a conçu une stratégie de communication qui s'articule autour de deux objectifs principaux : promouvoir la participation électorale et promouvoir les mises en candidature. La stratégie est axée sur une vision positive de la municipalité et sur la valorisation du rôle de l'élu. Des actions visant directement les jeunes et les femmes ont été préparées. Les travaux de la Table des partenaires – femmes et politique municipale se sont poursuivis en 2008-2009. Certains projets ont été amorcés, telle la constitution d'un recueil de documentation et d'une revue de presse, alors que d'autres ont progressé, notamment l'élaboration de la stratégie média.

Le Ministère est aussi engagé dans les travaux du Comité conjoint UMQ-FQM sur la démocratie municipale. Au cours de l'année 2008-2009, trois réunions officielles se sont tenues. Les travaux ont porté sur les sujets suivants : la participation aux élections municipales, notamment celle des jeunes et des femmes; la date et la simultanéité des élections; le calendrier électoral; le vote électronique; le recrutement et la rémunération du personnel électoral.

Le Comité conjoint UMQ-FQM sur la démocratie municipale est le principal forum regroupant l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs du milieu municipal intéressés dans la démocratie municipale. Outre les représentants de l'UMQ et de la FQM, il est composé de représentants du Directeur général des élections, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de la Ville de Montréal, de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, de l'Association des directeurs municipaux du Québec et de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec.

› Les projets d'infrastructures

D'importantes sommes d'argent ont été injectées dans les projets d'infrastructures et de nouveaux programmes ont vu le jour.

Une entente-cadre a été signée le 3 septembre entre le Québec et le Canada. Celle-ci a permis de déterminer les diverses composantes du plan Chantiers Canada pour lesquelles le Québec recevra une contribution du Canada. Ce sont 4,0 milliards de dollars provenant de fonds fédéraux qui seront ainsi investis au Québec[4].

3. *Gazette officielle du Québec*, partie 2, 18 mars 2009, 141e année, no 11, p. 842.

4. *Guide sur le Programme Fonds Chantiers Canada-Québec (volets Collectivités et Grandes Villes)*. [www.mamrot.gouv.qc.ca/publications/infrastructures/guide_FCCQ.pdf]

Une autre initiative commune est le Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) qui s'adresse aux municipalités. L'enveloppe totale qui sera versée à ces dernières est de 700,0 millions de dollars. Le financement est assuré à la fois par les gouvernements du Québec et du Canada qui fourniront 350,0 millions de dollars chacun[5].

› L'imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablières

L'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour les années 2007-2013 prévoyait l'élaboration de plusieurs dispositions législatives relativement au financement des municipalités et plus particulièrement à l'imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablières. L'imposition de tels droits a commencé le 1er janvier 2009.

Il s'agit d'une cotisation obligatoire que doivent payer les exploitants de carrières et de sablières. Les sommes ainsi amassées sont déposées dans un fonds et sont utilisées par la MRC ou la municipalité qui perçoit les droits. L'argent doit servir à remédier à certaines conséquences de l'exploitation des carrières et des sablières, notamment les dommages causés aux voies de circulation municipales[6,7].

› La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Le Ministère a poursuivi la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. L'année 2008-2009 fut marquée par le dépôt d'un deuxième bloc de propositions de modifications législatives portant sur les modalités de consultation de la population et la procédure référendaire en matière de réglementation en urbanisme. Bien accueillies jusqu'à présent par les divers intervenants, ces modifications se distinguent par leur nouvelle facture qui consiste à concevoir les pouvoirs réglementaires des municipalités en des termes généraux plutôt que précis.

En même temps, le Ministère entreprenait une nouvelle étape dans la révision de cette loi. Son travail a porté sur la révision des mécanismes régissant les rapports existant entre l'État et le milieu municipal en matière d'aménagement du territoire et sur les documents de planification régionale et locale. Comme dans le cas de l'étape précédente, des discussions se sont poursuivies avec les différentes tables de travail.

› Programmes de crédits de taxes à l'investissement

Depuis juin 2006, les municipalités locales peuvent adopter des programmes de crédits de taxes visant à inciter les entreprises à agrandir ou à moderniser leurs installations ou, dans le cas de nouvelles entreprises, à s'établir sur le territoire de la municipalité. Ces programmes doivent respecter certaines conditions destinées entre autres à assurer des retombées économiques significatives. Ainsi seules les entreprises manufacturières et certaines entreprises du secteur tertiaire moteur, c'est-à-dire des entreprises à forte valeur ajoutée et structurantes pour l'économie, sont admissibles aux crédits de taxes. Les programmes ne peuvent par ailleurs servir à déplacer une entreprise d'une municipalité à une autre.

5. *Guide révisé sur le Programme de renouvellement des conduites (PRECO)*. [www.mamrot.gouv.qc.ca/publications/infrastructures/guide_PRECO.pdf]
6. *Imposition de droits municipaux aux exploitants de carrières et de sablières*, Muni-Express, N° 6, 15 juillet 2008. [www.mamrot.gouv.qc.ca/publications/muni_expr/2008/MX2008_No6_impo_droi_muni.asp]
7. *Comptabilisation de l'imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablières*, document d'information. [www.mamrot.gouv.qc.ca/publications/finances/droit_expl_carr_sabl.pdf]

Ces pouvoirs ont d'abord été donnés de façon temporaire car on se réservait d'en examiner l'application. Par suite de cet examen, la Loi sur les compétences municipales a été modifiée en juin 2008 pour rendre ces pouvoirs permanents. Cette décision s'appuie notamment sur une vaste enquête[8] menée auprès de toutes les municipalités locales du Québec sur la façon dont elles ont appliqué les nouveaux pouvoirs sur leur territoire.

2.2 Les faits saillants par orientation stratégique

Au cours de l'année 2008-2009, les actions du Ministère ont permis la réalisation de nombreux projets et l'atteinte de divers objectifs du Plan stratégique 2005-2008. La présente section fait état des plus marquants d'entre eux en relation avec les six grandes orientations stratégiques retenues par le Ministère qui sont :

- Favoriser une plus grande autonomie régionale et municipale
- Promouvoir la démocratie municipale
- Accentuer les efforts visant la pérennité et le développement des infrastructures municipales et stratégiques
- Soutenir le développement des régions et des milieux ruraux
- Appuyer le développement économique, social et culturel de la région métropolitaine de Montréal
- Moderniser les pratiques de gestion

Orientation 1 Favoriser une plus grande autonomie régionale et municipale

La décentralisation de responsabilités vers les instances régionales et municipales s'est poursuivie en 2008-2009. Plusieurs projets ont ainsi été menés à terme. Une entente de principe a notamment été conclue entre la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, le président de la FQM et le président de l'UMQ par rapport à la décentralisation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier.

Le projet de loi n° 82, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, a établi plusieurs mesures concrètes en vue de l'autonomie des municipalités et des régions. Les plus importantes d'entre elles avaient déjà été prévues dans l'Entente sur un partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour les années 2007-2013. Il s'agit de l'imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablières ainsi que du financement et de l'encadrement des centres d'appels 9-1-1. Le projet de loi a en outre confirmé plusieurs autres mesures telles que la négociation de contrats de gré à gré dans le transport en commun et le transport adapté ainsi que la permanence des nouveaux pouvoirs des municipalités en matière de taxes à l'investissement.

Orientation 2 Promouvoir la démocratie municipale

Le Ministère a activement poursuivi sa préparation en vue des élections municipales simultanées qui se tiendront en novembre 2009. C'est dans ce contexte que se sont poursuivis les travaux de la Table des partenaires – femmes et politique municipale. Cette table, qui regroupe 13 partenaires, est chargée de déterminer des actions stratégiques propres à améliorer la représentation des femmes dans les instances électives locales. Plusieurs activités de recherche ont mené à la constitution d'un recueil de documentation et d'une revue de presse sur la question des femmes en politique municipale.

8. *Rapport d'enquête sur les nouveaux pouvoirs des municipalités en matière de crédits de taxes à l'investissement et de mesures d'aide limitée*. [www.mamrot.gouv.qc.ca/publications/obse_muni/rapport_enquete_nouveaux_pouvoirs.pdf]

Le Ministère a notamment participé aux rencontres du Comité conjoint UMQ-FQM pendant lesquelles ont été envisagées des pistes de solution pour améliorer le processus électoral et favoriser ainsi la participation aux élections municipales. Par ailleurs, le Ministère a procédé, en collaboration avec le Directeur général des élections, à la préparation d'un règlement permettant aux municipalités d'offrir aux citoyens un mode de vote par correspondance.

Orientation 3 Accentuer les efforts visant la pérennité et le développement des infrastructures municipales et stratégiques

Les sommes à consacrer à la mise aux normes des infrastructures, à leur renouvellement et à leur maintien, et destinées à être investies par l'entremise du Plan québécois des infrastructures ont été revues en 2008-2009. Ce sont maintenant des investissements de 41,8 milliards de dollars qui sont prévus par rapport à la somme de 30,0 milliards de dollars annoncée en 2007. Pour sa part, l'enveloppe consacrée aux projets stratégiques a été augmentée de 79,1 millions de dollars. Les investissements prévus pour assurer la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable se poursuivent. Depuis 2001, année de l'entrée en vigueur du Règlement sur la qualité de l'eau potable, 314 des 478 municipalités et régies intermunicipales ayant fait une demande ont reçu une aide financière qui leur permet de s'y conformer.

Par ailleurs, les travaux de mise en place des infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées se sont poursuivis. La somme cumulative investie par le Ministère depuis l'entrée en vigueur de la Politique nationale de l'eau en 2002 est de 349,6 millions de dollars. Ces investissements ont permis d'effectuer des travaux dans 127 municipalités au total.

Orientation 4 Soutenir le développement des régions et des milieux ruraux

La mise en œuvre de la Stratégie pour le développement de toutes les régions s'est poursuivie tout au long de l'année 2008-2009. Comme prévu, la somme mise à la disposition des CRE par l'entremise du Fonds de développement régional est restée la même, à 55,0 millions de dollars. La majoration de l'enveloppe attribuée à l'application de la stratégie est toujours prévue pour les prochaines années.

À l'automne 2008, le Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées était rendu public. Ce plan, qui vise à donner à ces milieux des moyens tangibles de revitaliser leur territoire, est le fruit d'une démarche accomplie avec les partenaires municipaux.

L'année 2008-2009 a été caractérisée par la signature de 39 ententes spécifique entre les CRE et leurs partenaires, essentiellement des ministères et des organismes. Ces ententes permettent d'adapter l'intervention gouvernementale aux spécificités des régions, mais aussi de mettre en œuvre des priorités convenues à une échelle régionale. Les investissements générés dans le cadre de ces ententes ont atteint environ 43,4 millions de dollars.

La mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 s'est poursuivie. Le Ministère s'investit dans la réalisation de plusieurs mesures : les pactes ruraux, les produits de spécialité, les laboratoires ruraux et les Grands Prix de la ruralité. Le programme Communautés rurales branchées s'est ajouté aux efforts prévus par la politique.

Le déploiement des pactes ruraux, amorcé en 2007-2008, a permis la réalisation de 1613 projets. Cette aide, totalisant 30,1 millions de dollars, a entraîné des investissements de 243,7 millions de dollars. Les produits de spécialité et les laboratoires ruraux, deux autres moyens visant à offrir aux milieux ruraux de nouvelles voies de développement, ont respectivement nécessité, de la part du Ministère, des investissements de 1,5 million de dollars et de 2,0 millions de dollars.

Le programme Communautés rurales branchées a été annoncé à la fin de 2008-2009. Il vise à appuyer, à compter de l'exercice 2009-2010, les projets collectifs qui proposent d'implanter un service Internet haute vitesse dans les milieux ruraux.

Orientation 5 Appuyer le développement économique, social et culturel de la région métropolitaine de Montréal

Le dynamisme de la région métropolitaine de Montréal rejaillit sur l'ensemble du Québec. Aussi, le Ministère entend y maintenir un engagement énergique visant l'optimisation de son développement et la consolidation de son rayonnement dans des secteurs stratégiques.

Le Fonds de développement de la métropole est un levier déterminant pour le financement, le réseautage et la concertation nécessaires à la réalisation de projets structurants. Il accorde une priorité aux projets qui contribuent à placer la métropole et sa région sur les scènes nationale et internationale.

Le Ministère a annoncé un appui financier à la réalisation de 107 projets, ce qui représente une somme de 13,1 millions de dollars et a entraîné des investissements de 153,5 millions. Parmi ces projets, notons trois grappes industrielles de compétition (technologies de l'information et des communications, sciences de la vie et aérospatiale), une grappe de rayonnement (cinéma) et une cinquième grappe de pointe en prédémarrage (technologies propres), de nombreux festivals et événements culturels et sportifs, la participation de représentants du savoir-faire de Montréal à l'étranger ainsi que des projets sociaux dont ceux en revitalisation urbaine intégrée (RUI).

Les activités réalisées par l'entremise du Forum métropolitain se sont poursuivies. Les partenaires régionaux intervenant sur le territoire métropolitain ont été invités à explorer aussi bien les possibilités de collaboration entre eux que les possibilités de participation à des actions à l'échelle métropolitaine.

Orientation 6 Moderniser les pratiques de gestion

Le Ministère est le maître d'œuvre du Bureau municipal, portail qui regroupe tous les services en ligne qui sont destinés aux instances régionales et municipales et qui sont offerts par l'ensemble des ministères et organismes. En 2008-2009, deux nouveaux services se sont ajoutés à l'offre existante, ce qui met 19 services en ligne à la disposition de la clientèle.

Une évaluation du taux de satisfaction de la clientèle par rapport aux services en ligne et à l'information offerte sur le site Web du Ministère a été effectuée. Ce sont respectivement 90,0 % et 89,0 % des répondants qui ont affirmé être satisfaits à ces égards.

La régionalisation des activités du Ministère s'est poursuivie en 2008-2009. La mise en œuvre du Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert (PAPA) et la gestion du Programme de soutien à la mise en place de réseaux de sentiers de véhicules hors route (VHR) ont ainsi été confiées aux directions régionales. De plus, celles-ci seront appelées à jouer un rôle de premier plan dans le traitement des dossiers relatifs au programme Communautés rurales branchées.

3 La présentation des résultats

3.1 Le sommaire des résultats stratégiques

Pour mettre en œuvre les six grandes orientations de son Plan stratégique 2005-2008, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire s'est donné 21 objectifs. Les tableaux suivants présentent les principaux résultats obtenus en 2008-2009 pour chacun d'entre eux. La colonne Page renvoie à la page du présent rapport où le sujet est traité.

La section 3.2 apportera plus de détails quant aux résultats obtenus pour chacun des indicateurs.

Orientation 1 Favoriser une plus grande autonomie régionale et municipale

	Objectifs stratégiques	Principaux résultats en 2008-2009	Page
1.	Coordonner la mise en œuvre du projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale Indicateurs 1 et 2	Signature de l'entente de principe sur la décentralisation de la gestion des droits fonciers et de la gestion des droits imposés aux exploitants de carrières et de sablières	33
2.	Simplifier et moderniser l'encadrement législatif et réglementaire Indicateurs 3 à 5	Adoption de trois projets de loi favorisant l'autonomie métropolitaine, régionale et municipale ainsi que la simplification et la modernisation de l'encadrement législatif et réglementaire	35
3.	Diversifier les sources de financement municipal pour les adapter aux nouveaux besoins Indicateurs 6 et 7	Adoption des dispositions législatives permettant l'imposition de droits municipaux aux exploitants de carrières et de sablières ainsi que le financement des centres d'appels d'urgence 9-1-1	37
4.	Miser sur le partenariat avec la clientèle Indicateur 8	Taux de satisfaction de la clientèle de 96,0 % à l'égard des renseignements fournis par le Ministère	39

Orientation 2 Promouvoir la démocratie municipale

	Objectifs stratégiques	Principaux résultats en 2008-2009	Page
5.	Stimuler la participation des citoyens et des citoyennes à la vie municipale Indicateurs 9 à 12	Poursuite des travaux de la Table des partenaires – femmes et politique municipale en vue des élections générales simultanées de 2009	40
6.	Mettre en œuvre la volonté des citoyens, telle qu'exprimée lors des référendums de juin 2004, concernant la réorganisation municipale Indicateurs 13 et 14	Présentation de projets de loi améliorant le fonctionnement des agglomérations, notamment celles de Montréal et de Québec	42

3› La présentation des résultats

3.1 Le sommaire des résultats stratégiques

Pour mettre en œuvre les six grandes orientations de son Plan stratégique 2005-2008, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire s'est donné 21 objectifs. Les tableaux suivants présentent les principaux résultats obtenus en 2008-2009 pour chacun d'entre eux. La colonne Page renvoie à la page du présent rapport où le sujet est traité.

La section 3.2 apportera plus de détails quant aux résultats obtenus pour chacun des indicateurs.

Orientation 1 Favoriser une plus grande autonomie régionale et municipale

	Objectifs stratégiques	Principaux résultats en 2008-2009	Page
1.	Coordonner la mise en œuvre du projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale Indicateurs 1 et 2	Signature de l'entente de principe sur la décentralisation de la gestion des droits fonciers et de la gestion des droits imposés aux exploitants de carrières et de sablières	33
2.	Simplifier et moderniser l'encadrement législatif et réglementaire Indicateurs 3 à 5	Adoption de trois projets de loi favorisant l'autonomie métropolitaine, régionale et municipale ainsi que la simplification et la modernisation de l'encadrement législatif et réglementaire	35
3.	Diversifier les sources de financement municipal pour les adapter aux nouveaux besoins Indicateurs 6 et 7	Adoption des dispositions législatives permettant l'imposition de droits municipaux aux exploitants de carrières et de sablières ainsi que le financement des centres d'appels d'urgence 9-1-1	37
4.	Miser sur le partenariat avec la clientèle Indicateur 8	Taux de satisfaction de la clientèle de 96,0 % à l'égard des renseignements fournis par le Ministère	39

Orientation 2 Promouvoir la démocratie municipale

	Objectifs stratégiques	Principaux résultats en 2008-2009	Page
5.	Stimuler la participation des citoyens et des citoyennes à la vie municipale Indicateurs 9 à 12	Poursuite des travaux de la Table des partenaires – femmes et politique municipale en vue des élections générales simultanées de 2009	40
6.	Mettre en œuvre la volonté des citoyens, telle qu'exprimée lors des référendums de juin 2004, concernant la réorganisation municipale Indicateurs 13 et 14	Présentation de projets de loi améliorant le fonctionnement des agglomérations, notamment celles de Montréal et de Québec	42

Orientation 3 Accentuer les efforts visant la pérennité et le développement des infrastructures municipales et stratégiques

	Objectifs stratégiques	Principaux résultats en 2008-2009	Page
7.	Établir un cadre de financement des infrastructures municipales et stratégiques Indicateurs 15 et 16	Majoration de l'enveloppe d'aide financière pour les projets d'infrastructures municipales de nature stratégique dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-municipalités (PIQM)	44
8.	Contribuer à l'amélioration des infrastructures municipales d'eau et à leur gestion Indicateurs 17 à 19	Soutien financier aux municipalités pour la mise aux normes de leurs installations d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable accordé à 314 des 478 municipalités et régies intermunicipales qui en ont fait la demande, ce qui représente un taux d'acceptation de 65,7 %	46

Orientation 4 Soutenir le développement des régions et des milieux ruraux

	Objectifs stratégiques	Principaux résultats en 2008-2009	Page
9.	Poursuivre l'implantation d'une nouvelle gouvernance locale et régionale Indicateurs 20 et 21	Conclusion de 39 ententes spécifiques entre les CRE et certains ministères et organismes. Ces ententes totalisent des investissements de plus de 43,0 millions de dollars Tenue de 67 rencontres de conférences administratives régionales présidées par les directions régionales du Ministère	48
10.	Élaborer une stratégie de développement régional pour l'ensemble du Québec Indicateur 22	Deuxième année de mise en œuvre de la Stratégie pour le développement de toutes les régions qui couvre la période de 2007 à 2012	52
11.	Soutenir les milieux ruraux dans la relance de leur développement Indicateurs 23 et 24	Mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 : poursuite des travaux amorcés en 2007-2008 et lancement de la mesure visant à fournir Internet haute vitesse aux communautés rurales	52
12.	Coordonner les interventions gouvernementales sur les territoires aux prises avec des difficultés exceptionnelles Indicateurs 25 et 26	Élaboration et lancement du Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées Attribution d'une somme de 4,9 millions de dollars au soutien à la démarche de diversification et de développement des territoires en difficulté Dépôt par les MRC de six plans de diversification et de développement Travaux menant notamment à la prolongation du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (38,0 millions de dollars supplémentaires sur cinq ans)	55
13.	Doter les milieux nordiques d'instruments de développement adaptés Indicateur 27	Participation à la réflexion gouvernementale en vue de l'élaboration du Plan Nord	57

Orientation 5	Appuyer le développement économique, social et culturel de la région métropolitaine de Montréal		
	Objectifs stratégiques	**Principaux résultats en 2008-2009**	**Page**
14.	Favoriser la cohérence des interventions gouvernementales de même que celle des institutions municipales intéressées en matière de développement et d'aménagement métropolitain Indicateurs 28 et 29	Élaboration d'un projet de loi visant à améliorer le partage des compétences en matière d'aménagement entre les communautés métropolitaines et les MRC Élaboration du Plan métropolitain d'aménagement et de développement, un outil d'aménagement métropolitain	59
15.	Appuyer les promoteurs dans la réalisation de projets à caractère métropolitain Indicateur 30	À l'aide du Fonds de développement de la métropole, appui à la réalisation de 107 projets qui ont généré des investissements de 243,7 millions de dollars	60
16.	Contribuer à la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance régionale à Montréal, Laval et Longueuil Indicateur 31	Poursuite des activités de réseautage et d'information par le Forum métropolitain des partenaires et soutien des CRÉ dans la mise en œuvre de leur plan quinquennal	61

Orientation 6	Moderniser les pratiques de gestion		
	Objectifs stratégiques	**Principaux résultats en 2008-2009**	**Page**
17.	Poursuivre la régionalisation administrative des activités du Ministère Indicateur 32	Poursuite de la régionalisation des services offerts par le Ministère Rôle accru des directions régionales dans la mise en œuvre du Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert et du Programme de soutien à la mise en place de réseaux de sentiers de véhicules hors route ainsi que dans le traitement des dossiers relatifs au programme Communautés rurales branchées	63
18.	Réexaminer les processus administratifs et les programmes Indicateur 33	Démantèlement du projet ADÉLE et révision des processus par les secteurs intéressés. Deux processus ont été révisés	65
19.	Développer les activités de recherche et de veille Indicateur 34	Diffusion de documents de veille et de statistiques municipales de la Banque de données de statistiques officielles du Québec dans la section Observatoire municipal du site Web du Ministère	66
20.	Consolider l'offre de services en ligne Indicateurs 35 et 36	Ajout de deux services en ligne, ce qui porte le total à 19 Taux de satisfaction de la clientèle de 90,0 % à l'égard des services en ligne	66
21.	Mettre en œuvre la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre Indicateur 37	Poursuite de la mise en œuvre du Plan ministériel pluriannuel de main-d'œuvre (2005-2008) Réalisation de travaux d'analyse permettant d'avoir un aperçu des départs à la retraite jusqu'en 2013	68

Orientation 3	Accentuer les efforts visant la pérennité et le développement des infrastructures municipales et stratégiques		
	Objectifs stratégiques	**Principaux résultats en 2008-2009**	**Page**
7.	Établir un cadre de financement des infrastructures municipales et stratégiques Indicateurs 15 et 16	Majoration de l'enveloppe d'aide financière pour les projets d'infrastructures municipales de nature stratégique dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-municipalités (PIQM)	44
8.	Contribuer à l'amélioration des infrastructures municipales d'eau et à leur gestion Indicateurs 17 à 19	Soutien financier aux municipalités pour la mise aux normes de leurs installations d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable accordé à 314 des 478 municipalités et régies intermunicipales qui en ont fait la demande, ce qui représente un taux d'acceptation de 65,7 %	46

Orientation 4	Soutenir le développement des régions et des milieux ruraux		
	Objectifs stratégiques	**Principaux résultats en 2008-2009**	**Page**
9.	Poursuivre l'implantation d'une nouvelle gouvernance locale et régionale Indicateurs 20 et 21	Conclusion de 39 ententes spécifiques entre les CRE et certains ministères et organismes. Ces ententes totalisent des investissements de plus de 43,0 millions de dollars Tenue de 67 rencontres de conférences administratives régionales présidées par les directions régionales du Ministère	48
10.	Élaborer une stratégie de développement régional pour l'ensemble du Québec Indicateur 22	Deuxième année de mise en œuvre de la Stratégie pour le développement de toutes les régions qui couvre la période de 2007 à 2012	52
11.	Soutenir les milieux ruraux dans la relance de leur développement Indicateurs 23 et 24	Mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 : poursuite des travaux amorcés en 2007-2008 et lancement de la mesure visant à fournir Internet haute vitesse aux communautés rurales	52
12.	Coordonner les interventions gouvernementales sur les territoires aux prises avec des difficultés exceptionnelles Indicateurs 25 et 26	Élaboration et lancement du Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées Attribution d'une somme de 4,9 millions de dollars au soutien à la démarche de diversification et de développement des territoires en difficulté Dépôt par les MRC de six plans de diversification et de développement Travaux menant notamment à la prolongation du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (38,0 millions de dollars supplémentaires sur cinq ans)	55
13.	Doter les milieux nordiques d'instruments de développement adaptés Indicateur 27	Participation à la réflexion gouvernementale en vue de l'élaboration du Plan Nord	57

Orientation 5	Appuyer le développement économique, social et culturel de la région métropolitaine de Montréal		
	Objectifs stratégiques	**Principaux résultats en 2008-2009**	**Page**
14.	Favoriser la cohérence des interventions gouvernementales de même que celle des institutions municipales intéressées en matière de développement et d'aménagement métropolitain Indicateurs 28 et 29	Élaboration d'un projet de loi visant à améliorer le partage des compétences en matière d'aménagement entre les communautés métropolitaines et les MRC Élaboration du Plan métropolitain d'aménagement et de développement, un outil d'aménagement métropolitain	59
15.	Appuyer les promoteurs dans la réalisation de projets à caractère métropolitain Indicateur 30	À l'aide du Fonds de développement de la métropole, appui à la réalisation de 107 projets qui ont généré des investissements de 243,7 millions de dollars	60
16.	Contribuer à la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance régionale à Montréal, Laval et Longueuil Indicateur 31	Poursuite des activités de réseautage et d'information par le Forum métropolitain des partenaires et soutien des CRE dans la mise en œuvre de leur plan quinquennal	61

Orientation 6	Moderniser les pratiques de gestion		
	Objectifs stratégiques	**Principaux résultats en 2008-2009**	**Page**
17.	Poursuivre la régionalisation administrative des activités du Ministère Indicateur 32	Poursuite de la régionalisation des services offerts par le Ministère Rôle accru des directions régionales dans la mise en œuvre du Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert et du Programme de soutien à la mise en place de réseaux de sentiers de véhicules hors route ainsi que dans le traitement des dossiers relatifs au programme Communautés rurales branchées	63
18.	Réexaminer les processus administratifs et les programmes Indicateur 33	Démantèlement du projet ADÈLE et révision des processus par les secteurs intéressés. Deux processus ont été révisés	65
19.	Développer les activités de recherche et de veille Indicateur 34	Diffusion de documents de veille et de statistiques municipales de la Banque de données de statistiques officielles du Québec dans la section Observatoire municipal du site Web du Ministère	66
20.	Consolider l'offre de services en ligne Indicateurs 35 et 36	Ajout de deux services en ligne, ce qui porte le total à 19 Taux de satisfaction de la clientèle de 90,0 % à l'égard des services en ligne	66
21.	Mettre en œuvre la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre Indicateur 37	Poursuite de la mise en œuvre du Plan ministériel pluriannuel de main-d'œuvre (2005-2008) Réalisation de travaux d'analyse permettant d'avoir un aperçu des départs à la retraite jusqu'en 2013	68

3.2 Les résultats concernant l'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2005-2008 et du Plan annuel de gestion des dépenses 2008-2009

Cette section présente les résultats obtenus par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire quant à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2005-2008 et du Plan annuel de gestion des dépenses 2008-2009. À cet effet, les résultats de chacun des 37 indicateurs sont présentés pour l'année et sont mis en relation avec ceux des années précédentes. Lorsque l'information est disponible et pertinente, des précisions quant aux ressources engagées par le Ministère pour atteindre les résultats indiqués sont données dans les commentaires portant sur les différents indicateurs.

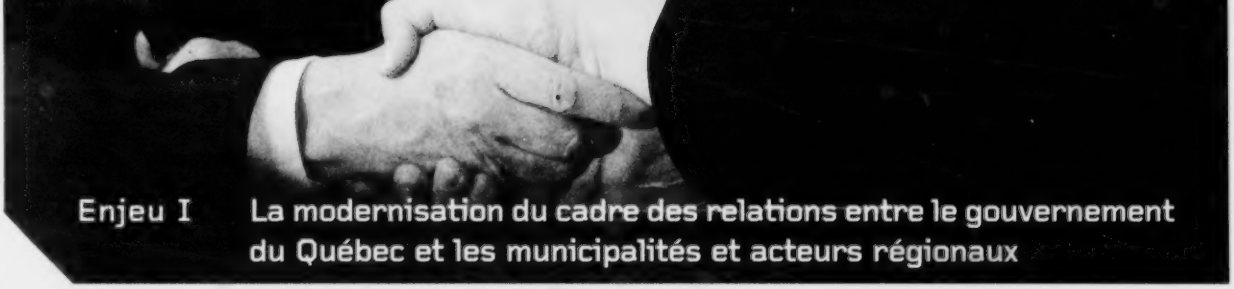

Enjeu I La modernisation du cadre des relations entre le gouvernement du Québec et les municipalités et acteurs régionaux

La modernisation du cadre des relations entre le gouvernement du Québec et les municipalités et acteurs régionaux est au cœur des priorités gouvernementales. C'est dans cette perspective que le gouvernement a annoncé le projet d'autonomie régionale et locale. La révision de l'encadrement législatif et normatif, la diversification des sources de financement municipal et le développement du partenariat avec la clientèle sont au nombre des actions qui favorisent cette modernisation.

Orientation 1 Favoriser une plus grande autonomie régionale et municipale

Axes d'intervention Organisation municipale
Soutien aux partenaires régionaux et municipaux

Objectif 1 Coordonner la mise en œuvre du projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale

Le projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale a été rendu public à l'automne 2004. Il vise la définition d'interventions en quatre volets : la décentralisation de responsabilités vers les municipalités (volet 1), la régionalisation des services gouvernementaux (volet 2), l'adaptation des normes et des programmes gouvernementaux aux réalités régionales (volet 3) et la réalisation d'initiatives de partenariat (volet 4).

Pour concrétiser ses engagements, le gouvernement du Québec a signé un protocole d'entente avec les deux associations municipales relativement au volet 1 et un autre avec les présidents des conférences régionales des élus (CRE) relativement aux volets 2, 3 et 4. Les travaux touchant la décentralisation ont été pris en charge par la Table Québec-municipalités (TQM)[9] tandis que ceux se rapportant aux trois autres volets sont mis en œuvre par la Table Québec-régions (TQR)[10].

Indicateur 1

Rapport d'étape de la TQM (sur la décentralisation)

Résultats 2006-2007	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
Adhésion, à la TQM du 20 octobre 2006, des partenaires municipaux à la mise en œuvre de la décentralisation notamment par bancs d'essai	Poursuite des discussions pour établir les balises des ententes à conclure avec les MRC en matière de décentralisation	Signature d'une entente de principe sur la décentralisation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier

9. *Cf.* www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation/orga_tabl.asp
10. *Cf.* www.mamrot.gouv.qc.ca/regions/regi_taqr.asp

L'entente de principe sur la décentralisation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier a été signée le 24 septembre 2008 par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, le président de la Fédération québécoise des municipalités et le président de l'Union des municipalités du Québec.

Cette entente, d'une durée de cinq ans, est une première pour le gouvernement et les associations municipales.

Elle devrait permettre de générer un bénéfice accru du point de vue de la gestion et de la mise en valeur du territoire public en plus de fournir aux collectivités locales et régionales des leviers favorisant leur développement. La mise en œuvre de cette entente est amorcée.

Indicateur 2

Rapport de la TQR (sur la régionalisation, l'adaptation et le partenariat)

Résultats 2006-2007	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
Dépôt, à la TQR du 3 novembre 2006, d'une version préliminaire du rapport sur la mise en œuvre du protocole d'entente avec les présidents des CRE	Présentation au gouvernement par la TQR, le 3 juin 2007, du Rapport sur la mise en œuvre du protocole d'entente avec les présidents des conférences régionales des élus	Résultats atteints en 2007-2008

Le rapport sur la mise en œuvre du protocole d'entente convenu entre le gouvernement du Québec et les présidents des CRE a été déposé à la Table Québec-régions le 3 juin 2007.

Selon les bilans reçus des ministères et organismes gouvernementaux, près de 70,0 % des propositions d'adaptation de normes et de programmes sont considérées comme réglées soit par une mesure d'adaptation soit après discussion entre le Ministère et la CRE intéressée.

L'adaptation des normes et des programmes aux réalités régionales constitue une priorité pour le Ministère. D'autres actions ont permis d'aller plus loin en ce sens, notamment dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité et du Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées.

Objectif 2 Simplifier et moderniser l'encadrement législatif et réglementaire

La modernisation de l'encadrement législatif s'inscrit dans la recherche d'une plus grande autonomie pour les municipalités. Elle vise également à simplifier et à rendre plus compréhensibles les textes de loi qui les régissent. C'est dans ce sens que le Ministère revoit périodiquement les dispositions législatives qui régissent les municipalités.

Indicateur 3

Dispositions législatives déposées

Résultats 2006-2007	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
Présentation de deux projets de loi en mai et en novembre 2006 : ▪ PL n° 21 : Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal – Adoption le 15 juin 2006 ▪ PL n° 55 : Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal – Adoption le 14 décembre 2006	Présentation de trois projets de loi en mai, juin et novembre 2007 : ▪ PL n° 6 : Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale – Adoption le 25 octobre 2007 ▪ PL n° 22 : Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'agglomération de Montréal ▪ PL n° 56 : Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal – Adoption le 6 décembre 2007	Présentation et adoption de trois projets de loi en mai et juin 2008 : ▪ PL n° 22 : Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal – Adoption le 20 juin 2008 ▪ PL n° 82 : Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale – Adoption le 11 juin 2008 ▪ PL n° 93 : Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec – Adoption le 18 juin 2008

Les dispositions inscrites dans le projet de loi n° 93 concernent uniquement la Ville de Québec. Elles ont pour objet de modifier le système de représentation électorale de la Ville. Le nombre d'arrondissements et de conseillers municipaux est ainsi diminué.

Les dispositions contenues dans les projets de loi n° 22 et n° 82 s'appliquent d'une part à l'agglomération de Montréal, d'autre part à l'ensemble des municipalités locales, des agglomérations, des MRC et des communautés métropolitaines.

Mesures favorables à une plus grande autonomie

› Le projet de loi n° 22 apporte divers ajustements visant à améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Montréal tant sur le plan de la gouvernance que sur celui des compétences d'agglomération. Il modifie en outre le mode de financement des dépenses d'agglomération. Il reconnaît par ailleurs à la Ville de Montréal le statut de métropole du Québec et lui accorde de nouveaux pouvoirs en matière fiscale. Diverses modifications relatives aux arrondissements sont aussi apportées.

› Diverses dispositions financières et fiscales du projet de loi n° 82 favorisent une plus grande autonomie régionale et municipale : permanence des nouveaux pouvoirs en matière de crédit de taxes à l'investissement, imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablières, financement des centres d'appels 9-1-1.

Mesures favorables à la simplification et à l'allègement législatif

› Plusieurs mesures du projet de loi nº 82 visent à simplifier et à moderniser l'encadrement législatif et réglementaire des municipalités : possibilité de décréter la signalisation routière par résolution plutôt que par règlement, possibilité de négocier des contrats de gré à gré dans le domaine du transport en commun et du transport adapté, possibilité de procéder par résolution pour fixer la date et l'heure des séances du conseil ou pour les changer.

Indicateur 4

Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard de la simplification de l'encadrement législatif et réglementaire

Un sondage portant sur les besoins, les attentes et la satisfaction de la clientèle a été effectué du 27 mai au 9 juin 2008. Toutefois, il ne permettait pas de déterminer le taux de satisfaction de la clientèle sur le sujet précis de l'encadrement législatif et réglementaire.

Indicateur 5

Conditions avantageuses d'emprunt maintenues

Résultats 2006-2007	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
Conditions avantageuses maintenues	Conditions avantageuses maintenues	Conditions avantageuses maintenues

Les dispositions législatives adoptées en juin 2006 (projet de loi nº 21) permettent aux municipalités d'emprunter pour des dépenses en immobilisation sans être obligées de fournir la liste détaillée de leurs investissements, évitant ainsi les délais qui accompagnaient une telle procédure. Toutefois, les règlements d'emprunt restent soumis à certaines conditions afin d'éviter les risques d'endettement excessif des municipalités et de leur permettre de maintenir des conditions avantageuses d'emprunt. Ces mesures font suite à la révision de la procédure d'autorisation des règlements d'emprunt amorcée par le Ministère dans le but de l'alléger tout en garantissant les meilleurs coûts d'emprunt pour les municipalités.

Entre le 1er avril 2008 et le 31 mars 2009, 166 règlements d'emprunt de type « parapluie » ont été présentés au Ministère par les municipalités, ce qui représente une augmentation de 67,7 % par rapport à l'année dernière.

Les conditions avantageuses d'emprunt dont bénéficient les municipalités ont été maintenues, car le taux moyen des émissions municipales, billets et obligations confondus, réalisées au cours de la période du 1er avril 2008 au 31 mars 2009 est de 4,7 % pour une échéance moyenne de 4 ans et 2 mois. En comparaison, le taux était de 4,9 % pour une échéance moyenne de 4 ans et 3 mois pour la période du 1er avril 2007 au 31 mars 2008.

Objectif 3 Diversifier les sources de financement municipal pour les adapter aux nouveaux besoins

Le régime de financement des municipalités est régi par diverses lois, en particulier la Loi sur la fiscalité municipale, mais aussi par des ententes pluriannuelles comprenant un ensemble de mesures financières, fiscales et de gestion. Le pacte fiscal 2000-2005 conclu entre le gouvernement et les municipalités est arrivé à échéance en décembre 2005, mais a été reconduit en 2006 afin de permettre la poursuite des discussions. La signature et la mise en œuvre d'une nouvelle entente de partenariat fiscal et financier pour la période 2007-2013 visent à diversifier davantage les sources de revenus des municipalités et à donner à ces dernières des moyens financiers additionnels d'offrir à la population des services publics de qualité tout en maintenant le fardeau fiscal au plus bas niveau possible.

Indicateur 6

Pacte fiscal conclu en 2005 et mis en œuvre en 2006

Résultats 2006-2007	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
Conclusion d'une entente de partenariat fiscal et financier le 27 avril 2006. Mise en œuvre de l'entente à compter de 2007	Poursuite de la mise en œuvre de l'entente pour les années 2007 à 2013	Poursuite de la mise en œuvre de l'entente pour les années 2007 à 2013

À la suite de l'adoption, en juin 2008, des dispositions législatives requises, la mesure de l'entente concernant l'imposition de droits municipaux aux exploitants de carrières et de sablières est entrée en vigueur, le 1er janvier 2009. Des propositions de modifications législatives visant à corriger certaines imprécisions ou omissions ont été préparées en vue de la session du printemps 2009.

Les dispositions législatives permettant la mise en application de la mesure concernant le financement des centres d'appels d'urgence 9-1-1 ont également été adoptées en juin 2008. Les travaux de mise en œuvre de l'entente se sont poursuivis en 2008 et 2009 et doivent déboucher, d'ici à l'été 2009, sur un projet de règlement gouvernemental destiné à encadrer l'imposition de la future taxe municipale pour le service 9-1-1.

En ce qui a trait aux montants alloués dans le cadre de l'entente, la somme de 437,0 millions de dollars prévue pour 2008 a été versée aux municipalités et la somme prévue pour 2009 est de 475,0 millions, selon la répartition illustrée dans le tableau 1.

TABLEAU 1

Mesures et sommes allouées en 2008-2009
en vertu de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier

Mesures	Sommes allouées (en millions de dollars)	
	2008	2009
Bonification des compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles parapublics	166,5	166,5
Compensations tenant lieu de taxes pour les terres publiques	20,7	20,7
Subventions tenant lieu d'un accès aux redevances sur les ressources naturelles	10,2	10,2
Subventions de péréquation	50,0	50,0
Aide aux équipements métropolitains du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal	13,3	13,3
Aide aux MRC[11]	3,2	3,2
Taxation des centrales thermiques	1,1	1,1
Remboursement de la TVQ payée et gain minimal	172,0	210,0
Total révisé	**437,0**	**475,0**

Source : Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour les années 2007-2013, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Indicateur 7

Part des revenus municipaux de sources autres que la valeur foncière sur l'ensemble des revenus

Résultats 2006-2007	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
47,2 %	46,8 %	48,2 %

Au cours des exercices municipaux de 2006 à 2008[12], le pourcentage des revenus municipaux provenant des taxes sur la valeur foncière ou locative s'est maintenu autour de 53,0 % et celui provenant des autres sources, autour de 47,0 % quoique ce dernier pourcentage soit passé à 48,2 % en 2008. La composition des autres revenus observée en 2008 est légèrement différente de celle observée en 2007 : en 2008, ces revenus provenaient à 19,7 % de la tarification des services municipaux (tarification fiscale, vente de biens et de services, et revenus autonomes des sociétés de transport), à 4,8 % des compensations tenant lieu de taxes, à 15,2 % des transferts gouvernementaux et à 8,5 % des autres revenus (tels les droits, les permis et les amendes).

La différence par rapport à 2007 s'explique principalement par un changement des règles comptables, en particulier par la prise en considération des revenus affectés aux activités à investissements, ce qui se traduit par une augmentation au chapitre des transferts et à celui des autres revenus.

11. Au montant annuel de 3,2 millions de dollars prévu à l'entente pour la mesure Aide aux MRC s'ajoute, chaque année de ladite entente, un montant de 6 millions pris à même les crédits réguliers du Ministère.

12. Les pourcentages présentés dans les résultats correspondent à ceux observés aux prévisions budgétaires transmises par les municipalités pour leurs exercices de 2006, 2007 et 2008.

Objectif 4 Miser sur le partenariat avec la clientèle

Le Ministère entend renforcer ses mécanismes de partenariat afin d'assurer une cohérence accrue des interventions gouvernementales auprès du monde municipal et mieux adapter ses interventions aux besoins de la clientèle. Lors de la période couverte par le Plan stratégique 2005-2008, c'est particulièrement au moyen d'un sondage qu'a pu être évaluée la satisfaction à l'égard de la coordination des travaux de concertation et de consultation qu'effectue le personnel du Ministère.

Indicateur 8

Taux de satisfaction de la clientèle dans ses rapports avec le Ministère

Résultats 2006-2007	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
Résultat du sondage effectué en 2006-2007 : 8,5/10 (moyenne sur dix de quatre mécanismes)	s.o.	Taux de satisfaction de 96,0 %

Les renseignements permettant de documenter cet indicateur sont tirés du Sondage sur les besoins, les attentes et la satisfaction de la clientèle qui a été effectué au cours de l'élaboration du Plan stratégique 2009-2013.

Globalement, 96,0 % des répondants se sont montrés satisfaits des renseignements qu'ils ont obtenus de la part du Ministère.

La qualité des services offerts a aussi été évaluée au moyen de 16 énoncés. Le taux de satisfaction est très élevé. Il est de plus de 80,0 % pour 14 des énoncés parmi lesquels sept ont obtenu des résultats au-dessus de 90,0 %.

Enjeu II La démocratie municipale

Les municipalités, en raison de leur proximité avec les citoyens et les citoyennes, représentent le premier niveau d'exercice de la démocratie, ce qui leur confère une responsabilité de premier plan dans la prestation des services à la population. L'exercice du droit de vote revêt une grande importance puisque les élus municipaux assument un nombre considérable de responsabilités dans leur communauté. Le vote permet l'expression des opinions et des besoins pour une meilleure qualité de vie de la communauté.

Orientation 2 Promouvoir la démocratie municipale

Axe d'intervention Organisation municipale

Objectif 5 Stimuler la participation des citoyens et des citoyennes à la vie municipale

Depuis 2005, les élections municipales se tiennent au même moment, la même année. L'objectif visé par l'élection simultanée est de créer un temps fort de la vie démocratique municipale et de favoriser la participation de la population. Le Ministère consent des efforts importants pour promouvoir la participation aux élections municipales et pour favoriser les candidatures des femmes et des jeunes de moins de 35 ans. Il diffuse également de l'information relative aux mécanismes de consultation publique afin d'enrichir les pratiques démocratiques.

Indicateur 9

Taux de participation moyen pondéré aux élections de 2005

Résultats 2005-2006	Résultats 2006-2007	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
45,0 % (taux réel)[13]	s.o.	s.o.	s.o.

Les prochaines élections générales simultanées se tiendront en novembre 2009. Le Ministère poursuit ses efforts pour mieux comprendre les phénomènes relatifs à la participation des citoyens à la démocratie municipale.

13. En 2005, le Ministère disposait, pour la première fois, de données brutes sur la participation électorale pour chaque municipalité en élection. Il a ainsi pu déterminer le taux de participation réel pour l'ensemble du Québec, soit 45,0 %. Le taux de participation réel remplace désormais l'indicateur « Taux de participation moyen pondéré aux élections de 2005 » énoncé dans le Plan stratégique 2005-2008.

Indicateur 10

Part relative des candidatures de femmes et de jeunes (35 ans et moins) aux élections de 2005

Résultats 2005-2006	Résultats 2006-2007	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
Femmes : 25,0 % Jeunes de moins de 35 ans : 10,0 %	s.o.	s.o.	s.o.

Le Ministère poursuit son action avec la Table des partenaires – femmes et politique municipale. Il a tenu quatre réunions de la table en vue des élections de 2009 et produit des outils pertinents. À ce sujet, le lecteur peut se référer au point 5.7 du présent rapport qui traite de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Indicateur 11

Part relative des élections sans opposition en 2005

Résultats 2005-2006	Résultats 2006-2007	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
55,0 %	s.o.	s.o.	s.o.

Les prochaines élections générales simultanées se tiendront en novembre 2009. Le Ministère poursuit ses efforts visant à atténuer les phénomènes relatifs à la participation des citoyens à la démocratie municipale.

Indicateur 12

Part relative des municipalités qui mettent en place des mécanismes de consultation publique

Cet indicateur vise à mesurer la proportion de municipalités qui mettent en place des mécanismes de consultation publique autres que ceux qui sont prévus expressément par les lois municipales, notamment la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. L'objectif poursuivi par la consultation publique est de fournir aux citoyens intéressés toute l'information pertinente sur un projet et d'apporter une réponse aux questions qu'ils soulèvent. Bien qu'il s'intéresse à la question de par la nature de ses mandats, le Ministère n'a pu documenter cet indicateur au cours de la période couverte par le plan stratégique.

Objectif 6 Mettre en œuvre la volonté des citoyens, telle qu'exprimée lors des référendums de juin 2004, concernant la réorganisation municipale

Conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités, d'anciennes municipalités ont été reconstituées le 1er janvier 2006. Afin de prévoir un mode de fonctionnement entre les municipalités d'une même agglomération, un conseil d'agglomération a été mis en place. Celui-ci est formé de représentants élus de toutes les municipalités, dont les maires, et il est investi du pouvoir de décision, de taxation et de tarification pour les services d'agglomération. Pour des raisons d'efficacité et d'équité, il possède certaines compétences d'intérêt collectif : la protection contre l'incendie, le transport en commun, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles, etc.

Indicateur 13

Municipalités reconstituées

Résultats 2005-2006	Résultats 2006-2007	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
30 municipalités reconstituées au 1er janvier 2006	s.o.	s.o.	s.o.

La démarche de consultation menée en juin 2004 concernant la réorganisation municipale a trouvé son aboutissement par la reconstitution de 30 municipalités le 1er janvier 2006.

Indicateur 14

Conseils d'agglomération mis en place

Résultats 2005-2006	Résultats 2006-2007	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
Onze conseils d'agglomération mis en place au 1er janvier 2006	Travaux préparatoires à la révision des compétences et des processus de gouvernance dans les agglomérations	Poursuite des travaux amorcés et présentation de trois projets de loi	Poursuite des travaux amorcés

En 2008-2009, le gouvernement a signé une entente avec chacune des parties suivantes : la Ville de Montréal, l'agglomération de Montréal, la Ville de Québec et l'agglomération de Québec.

En juin 2008, le gouvernement a signé une entente avec la Ville de Montréal et une autre avec l'ensemble des municipalités de l'agglomération de Montréal. Les objectifs visés par ces ententes sont, entre autres, d'améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Montréal. Plusieurs mesures établies dans ces ententes ont fait l'objet de dispositions législatives contenues dans le projet de loi n° 22, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal, adopté en juin 2008.

L'Entente pour une reconnaissance du statut particulier de Montréal signée avec la Ville prévoit :

- la reconnaissance à Montréal du statut de métropole du Québec;
- une diversification des sources de revenus de la Ville, notamment :
  - une subvention annuelle de 25,0 millions de dollars pour aider la Ville à assumer des responsabilités propres à une métropole;
  - de nouveaux revenus, à compter de 2009, de l'ordre de 9,0 millions de dollars provenant du Palais des congrès de Montréal, ce dernier devenant entièrement taxable;
  - l'octroi à la Ville d'un pouvoir général (assorti d'exclusions) de taxation et de redevances sur son territoire;
- des mesures pour améliorer le fonctionnement de la Ville dont une modification à la composition du conseil de l'arrondissement de Ville-Marie et une possibilité pour le conseil municipal de se déclarer compétent à l'égard de certaines matières relevant des conseils d'arrondissement.

L'Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Montréal contient des mesures pour :

- favoriser la circulation de l'information, la transparence et le partenariat entre les municipalités de l'agglomération;
- instaurer un nouveau régime de financement des dépenses d'agglomération;
- réviser les compétences d'agglomération.

Le 16 janvier 2009, les maires des villes de Québec, de Saint-Augustin-de-Desmaures et de L'Ancienne-Lorette signaient une entente visant à améliorer le fonctionnement et le climat au sein de l'agglomération de Québec. L'Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Québec prévoyait notamment l'acceptation et la mise en vigueur des décisions du comité d'arbitrage concernant l'établissement d'une nouvelle liste des équipements, des infrastructures et des activités d'intérêt collectif et d'une nouvelle liste des voies de circulation qui constituent le réseau artériel. Elle précisait également le montant de la contribution que les villes de Saint-Augustin-de-Desmaures et de L'Ancienne-Lorette devaient verser à la Ville de Québec pour les dépenses mixtes ainsi qu'une formule d'indexation de ce montant.

Une deuxième entente a également été conclue entre le gouvernement et la Ville de Québec le 16 janvier 2009. L'Entente pour appuyer le rôle joué par la Ville de Québec à titre de capitale nationale établit les mesures suivantes :

- une contribution financière additionnelle de 7,0 millions de dollars pour l'année 2008 pour accompagner la Ville dans son rôle de capitale nationale et une majoration de cette subvention à 12,0 millions annuellement à compter de l'année 2009;
- une subvention pour des travaux d'infrastructures à hauteur de 16,0 millions en vue de l'établissement d'un nouveau parc industriel sur le territoire de la Ville;
- l'appui au projet de rénovation ou de reconstruction de l'anneau de glace Gaétan-Boucher dans le cadre du programme Chantiers Canada.

La liste des agglomérations et des municipalités qui les composent se trouve à l'annexe II du présent rapport.

Enjeu III L'état des infrastructures

Une part importante des infrastructures municipales d'eau au Québec a été mise en place après 1945 de sorte que les municipalités doivent aujourd'hui faire face à d'importantes nécessités d'investissement afin de financer notamment le renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable et d'égout (eaux pluviales et eaux usées). À l'instar du gouvernement du Québec, le Ministère fait de la modernisation de ces infrastructures l'une de ses priorités. Leur réfection devient essentielle pour assurer des services de base adéquats à la population et pour favoriser le développement économique des municipalités et des régions.

Orientation 3 — Accentuer les efforts visant la pérennité et le développement des infrastructures municipales et stratégiques

Axe d'intervention — Soutien aux partenaires régionaux et municipaux

Objectif 7 Établir un cadre de financement des infrastructures municipales et stratégiques

Compte tenu des besoins importants d'investissements, les seules contributions des municipalités ne suffisent pas à financer le renouvellement et le développement des infrastructures. Pour sa part, bien que le gouvernement du Québec soit limité dans sa capacité à soutenir les municipalités, il est tout de même désireux de leur venir en aide. Aussi, il a créé la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL) qui a essentiellement pour mission de verser une aide financière aux municipalités et aux organismes municipaux pour la réalisation de leurs projets d'infrastructures.

Il a également annoncé en octobre 2007 un Plan québécois des infrastructures (PQI) de 30,0 milliards de dollars pour la mise aux normes, le renouvellement et le maintien des infrastructures publiques québécoises.

En décembre 2007, il a adopté la Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques par laquelle un programme d'investissements en infrastructures est mis à jour et adopté annuellement. Le dernier, en date d'octobre 2008, prévoit maintenant des investissements de 41,8 milliards de dollars.

Indicateur 15

Part relative de l'aide financière consacrée aux projets stratégiques

Résultats 2006-2007	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
19,9 %[14]	19,9 %[14]	22,8 %

La part relative de l'aide financière consacrée aux projets stratégiques est passée de 19,9 % en 2007-2008 à 22,8 % en 2008-2009, car le gouvernement du Québec a majoré de 79,1 millions de dollars l'enveloppe d'aide financière du volet 2.1 du PIQM. Cette part est déterminée par le total de l'aide financière aux infrastructures consacrée aux projets stratégiques (FCIS, volet 3 du FIMR, volet 2.1 du PIQM) sur le total de l'aide financière consacrée aux infrastructures (la totalité des enveloppes du FCIS, du FIMR et de la TECQ, et des enveloppes majorées du PIQM). Le calcul de cette part cumule les investissements annoncés de 2005-2006 à 2008-2009 inclusivement.

En 2007-2008, le gouvernement du Canada s'est doté du plan Chantiers Canada pour investir dans les infrastructures et le gouvernement du Québec a fait de même avec le Plan québécois des infrastructures. Des négociations entre les gouvernements ont permis la signature d'une entente-cadre Canada-Québec le 3 septembre 2008. Afin de mettre en œuvre, au cours de l'année 2009-2010, les différentes ententes et les programmes découlant de cette entente-cadre, les négociations se sont poursuivies entre les gouvernements.

FCIS : Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique
FIMR : Fonds sur l'infrastructure municipale rurale
PIQM : Programme d'infrastructures Québec-municipalités
TECQ : Transfert de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec

Un **projet stratégique** est à caractère commercial, industriel, culturel, touristique ou sportif. Il stimule le développement ou rehausse la qualité de vie d'une localité ou d'une région par opposition aux autres projets d'infrastructures ayant principalement pour objet de régler des problèmes d'eau potable ou d'eaux usées.

Indicateur 16

Guide à l'intention des municipalités en matière de partenariat public-privé publié

Résultats 2006-2007	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
Version préliminaire en voie d'être complétée	Projet de guide rédigé	Guide sur les partenariats et autres formes d'entente en cours d'élaboration

Un premier projet de guide a été rédigé en 2007-2008. Le Ministère a produit des documents complémentaires à ce guide afin de répondre aux besoins de l'ensemble des municipalités du Québec. Une nouvelle version du guide, intégrant les nouveaux documents, est présentement en cours d'élaboration.

14. Les données qui avaient été fournies dans les rapports annuels de gestion 2006-2007 et 2007-2008 ont été ajustées lors de l'exercice financier 2008-2009.

Objectif 8 Contribuer à l'amélioration des infrastructures municipales d'eau et à leur gestion

Dans le cadre de sa contribution à la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau, le Ministère accorde un soutien financier à la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable des municipalités pour qu'elles puissent se conformer au Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Le Ministère entend aussi poursuivre les travaux d'assainissement des eaux usées municipales. Pour ce faire, il soutient financièrement plusieurs municipalités qui doivent mettre en place des infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées. Au cours des prochaines années, le Plan québécois des infrastructures (*Des fondations pour réussir*), annoncé en octobre 2007, marquera un tournant majeur dans la gestion des infrastructures municipales. Pour le Ministère, des investissements de 3,63 milliards de dollars en infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, incluant les infrastructures de soutien au développement, y sont prévus d'ici à 2013. Ces sommes permettront d'accompagner les municipalités dans leurs efforts pour garantir l'amélioration et la pérennité de leurs infrastructures.

Indicateur 17

Taux de mise aux normes des installations d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable

Résultats 2006-2007	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
57,9 % (268 municipalités sur 463)	60,3 % (288 municipalités et régies intermunicipales sur 478)	65,7 % (314 municipalités et régies intermunicipales sur 478)

Depuis l'entrée en vigueur en 2001 du Règlement sur la qualité de l'eau potable, 314 (65,7 %) des 478 municipalités et régies intermunicipales qui en ont fait la demande ont reçu une aide financière gouvernementale pour la mise aux normes de leurs installations d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable. Une bonne partie d'entre elles ont une source d'eau potable en surface (lac ou rivière) qui est donc plus vulnérable à la contamination. L'aide financière consentie par le Ministère s'élève à 600,2 millions de dollars.

Indicateur 18

Taux de complétion du programme d'assainissement dans les 50 petites municipalités visées

Résultats 2006-2007	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
66,1 % (82 municipalités sur 124)	75,7 % (112 municipalités sur 148)	79,9 % (127 municipalités sur 159)

Depuis 2002, 109 municipalités se sont ajoutées à la liste de 50 municipalités dressée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en rapport avec l'engagement 38 de la Politique nationale de l'eau. Cette liste compte désormais 159 municipalités.

Ce sont 127 (79,9 %) de ces municipalités qui ont reçu une aide financière gouvernementale pour mettre en place des infrastructures de collecte et de traitement de leurs eaux usées. L'aide financière consentie par le Ministère s'élève à 349,6 millions de dollars.

Indicateur 19

Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des outils produits

Résultats 2006-2007	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
Résultats du sondage effectué en 2006-2007 : ▪ Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout[15] : 7,31/10 (moyenne des scores)[16] ▪ Services de conseil et de soutien accompagnant l'utilisation du guide : 8,46/10 (moyenne des scores)[16]	s.o.	s.o.

Un seul sondage visant à évaluer la satisfaction de la clientèle à l'égard des outils produits relativement aux infrastructures d'eau et à leur gestion était prévu au cours de la période couverte par le Plan stratégique 2005-2008. Le sondage a été réalisé entre le 16 novembre 2006 et le 9 février 2007 lors de l'Enquête multiservice de 2006-2007.

15. *Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout.* [www.mamrot.gouv.qc.ca/publications/infrastructures/guid_plan_interv.pdf]

16. À des fins d'intrepretation, les résultats obtenus sont qualifiés de la façon suivante : 10 = Excellent, de 8,7 à 9,9 = Très bon, de 7,5 à 8,6 = Bon, de 6,3 à 7,4 = Assez bon, de 5,1 à 6,2 = Moyen. Aucun résultat n'est inférieur à 5.

Enjeu IV Le développement des régions

La place grandissante que les élus municipaux sont appelés à prendre dans le développement de leur région ainsi que l'intensification du partenariat entre le Ministère et les responsables municipaux et régionaux ont amené le Ministère à moduler et à harmoniser ses interventions à l'échelle des différents territoires, qu'il s'agisse des municipalités locales, des MRC, des communautés métropolitaines ou encore des régions. Ses interventions sont soutenues par une vision intégrée des dimensions économique, sociale, culturelle et environnementale du développement.

Orientation 4 Soutenir le développement des régions et des milieux ruraux

Axe d'intervention **Développement régional et rural**

Objectif 9 Poursuivre l'implantation d'une nouvelle gouvernance locale et régionale

Les 21 CRE sont les interlocuteurs privilégiés du gouvernement du Québec en matière de développement régional pour leurs territoires respectifs. Le Ministère met à leur disposition le Fonds de développement régional (FDR) afin qu'elles puissent financer leur fonctionnement, conclure des ententes spécifiques et de partenariat, et participer à des activités qu'elles jugent pertinentes.

La Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (L.R.Q., c. M-22.1) institue le Fonds de développement régional et affecte ce fonds au financement des mesures prévues dans les ententes spécifiques et de partenariat, et au financement de toute autre activité exercée par une CRE.

Le Ministère favorise également la concertation entre les CRE et les représentants gouvernementaux en région. Les conférences administratives régionales (CAR), présentes dans chacune des régions du Québec, constituent le mécanisme privilégié à cet égard. Elles ont pour mission d'assurer la concertation et l'harmonisation des actions des ministères et des organismes en vue de la mise en œuvre des politiques et des activités gouvernementales influant sur le développement régional.

Indicateur 20

Part de la population québécoise couverte par les ententes spécifiques et de partenariat

Résultats 2006-2007	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
90,0 %	100 %	100 %

En 2008-2009, les CRE sous la responsabilité du Ministère ont conclu 39 ententes spécifiques avec des ministères et des organismes gouvernementaux. La part de la population québécoise touchée par les ententes signées en 2008-2009 s'élève à 68,0 %. Toutefois, le pourcentage s'élève à 100 % si l'on tient compte des ententes signées dans les années passées et qui sont toujours en vigueur.

Une **entente spécifique** est une entente conclue entre une CRE et les ministères ou organismes du gouvernement, ou, le cas échéant, d'autres partenaires concernant l'exercice des pouvoirs et des responsabilités de la CRE, notamment la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales.

La part de la population québécoise couverte par les ententes est obtenue en établissant le rapport entre la somme des populations des régions administratives dans lesquelles une entente a été conclue et la population totale du Québec au cours de l'année, en excluant la région de la Capitale-Nationale.

Les 39 ententes représentent des investissements totaux de 43 386 960 $. Ces ententes et les montants attribués se répartissent comme dans le tableau 2.

TABLEAU 2

Ententes spécifiques par CRE et financement total

Région administrative	CRE	Nombre d'ententes spécifiques signées	Financement total (FDR[17] et partenaires)
01 - Bas-Saint-Laurent	Bas-Saint-Laurent	2	1 740 000 $
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	Saguenay–Lac-Saint-Jean	4	5 581 600 $
03 - Capitale-Nationale	Capitale-Nationale	Relève du Bureau de la Capitale-Nationale	Relève du Bureau de la Capitale-Nationale
04 - Mauricie	Mauricie	4	1 996 000 $
05 - Estrie	Estrie	1	1 500 000 $
06 - Montréal	Montréal	0	0
07 - Outaouais	Outaouais	4	4 337 700 $
08 - Abitibi-Témiscamingue	Abitibi-Témiscamingue	3	2 495 000 $
09 - Côte-Nord	Côte-Nord	3	4 447 000 $
10 - Nord-du-Québec	Baie-James	2	2 690 000 $
	Administration régionale Kativik	1	335 000 $
	Administration régionale crie	0	0
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1	870 000 $
12 - Chaudière-Appalaches	Chaudière-Appalaches	1	2 000 000 $
13 - Laval	Laval	0	0
14 - Lanaudière	Lanaudière	4	3 455 000 $
15 - Laurentides	Laurentides	2	3 400 000 $
16 - Montérégie	Montérégie-Est	1	1 500 000 $
	Longueuil	2	1 535 000 $
	Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	1	1 500 000 $
17 - Centre-du-Québec	Centre-du-Québec	3	4 004 660 $
Total		**39**	**43 386 960 $**

Source : ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Indicateur 21

Rencontres des conférences administratives régionales (CAR) tenues

Résultats 2006-2007	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
60	54	67

17. Fonds de développement régional

En 2008-2009, 67 rencontres des CAR se sont tenues sous la présidence des directions régionales du Ministère. Ces rencontres trouvent leur pertinence dans l'activité de concertation qu'elles créent. En tant que lieu d'échange et de coordination, la CAR donne aux directeurs régionaux des différents ministères et organismes présents en région l'occasion de partager l'information sur les principaux enjeux régionaux, de traiter de la mise en œuvre sur leur territoire des grandes orientations gouvernementales et d'aborder les différents dossiers qui interpellent le gouvernement. Ces rencontres favorisent aussi une concertation étroite entre les CRE et les acteurs gouvernementaux.

Les rencontres tenues en 2008-2009 ont permis d'échanger sur la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées de même que sur différents sujets tels les ententes spécifiques, la Politique nationale de la ruralité, le Pacte pour l'emploi ainsi que l'entrepreneuriat collectif. Enfin, les suites à donner au rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois ainsi qu'au livre vert *La forêt, pour construire le Québec de demain* ont été discutées par les différents ministères et organismes. La répartition de ces rencontres dans les différentes régions du Québec est présentée dans le tableau 3.

TABLEAU 3

Rencontres tenues par les CAR

CAR	Nombre de rencontres
01 - Bas-Saint-Laurent	3
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	5
03 - Capitale-Nationale	Relève du Bureau de la Capitale-Nationale
04 - Mauricie	3
05 - Estrie	4
06 - Montréal	5
07 - Outaouais	7
08 - Abitibi-Témiscamingue	2
09 - Côte-Nord	4
10 - Nord-du-Québec	3
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	5
12 - Chaudière-Appalaches	5
13 - Laval	4
14 - Lanaudière	5
15 - Laurentides	4
16 - Montérégie	4
17 - Centre-du-Québec	4

Source : ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Objectif 10 Élaborer une stratégie de développement régional pour l'ensemble du Québec

La capacité de développement des différents territoires et régions représente un enjeu majeur pour assurer non seulement l'avenir des régions, mais aussi une occupation dynamique de l'ensemble du territoire du Québec. C'est dans cet esprit que, à l'occasion du budget 2007-2008, le gouvernement a lancé la Stratégie pour le développement de toutes les régions.

Indicateur 22

Proposition d'une stratégie de développement régional déposée en 2005

Résultats 2006-2007	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
Annonce de la Stratégie pour le développement de toutes les régions en février 2007 dans le cadre du budget 2007-2008	Première année d'application de la Stratégie pour le développement de toutes les régions en vigueur de 2007 à 2012	Poursuite de l'application de la Stratégie pour le développement de toutes les régions 2007-2012

La mise en œuvre de la Stratégie pour le développement de toutes les régions se poursuit. La principale mesure touchant le Ministère est la majoration de l'enveloppe du Fonds de développement régional (FDR) dont la gestion est confiée aux CRE. Pour l'année 2008-2009, l'enveloppe du FDR est de 55,0 millions de dollars. Elle sera augmentée à 60,0 millions en 2009-2010 et à 65,0 millions pour les deux années suivantes. Cette enveloppe budgétaire permettra aux CRE de poursuivre leurs efforts de diversification des économies régionales et de modulation des programmes existants.

De plus, lors de la formation du Conseil des ministres en décembre 2008, le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, a souligné de manière concrète l'importance de l'occupation du territoire pour le gouvernement en mettant sur pied le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Le Ministère réfléchit actuellement aux différentes façons d'emprunter cette avenue majeure pour l'avenir du Québec.

Objectif 11 Soutenir les milieux ruraux dans la relance de leur développement

Le Québec a besoin d'une ruralité forte et vivante lui permettant d'occuper son territoire de façon dynamique et durable, de mettre à profit ses ressources collectives et d'assurer des conditions de vie équitables à tous ses citoyens. La Politique nationale de la ruralité 2007-2014 vient concrétiser les engagements formels du gouvernement et de ses partenaires en plus d'exprimer leur volonté d'assurer la pérennité des milieux ruraux.

Les pactes ruraux signés entre le gouvernement et les MRC constituent le principal mécanisme de mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité. Ils favorisent l'établissement des conditions favorables au développement de chaque municipalité rurale notamment par le maintien et la consolidation des services de proximité et l'appui à l'entrepreneuriat.

Indicateur 23

Part relative de la contribution des autres partenaires gouvernementaux et privés dans le financement des projets

Résultats 2006-2007	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
84,0 %	82,9 %	86,3 %

Au 31 mars 2009, l'aide accordée aux 1613 projets en cours depuis le lancement des pactes ruraux pour la période de 2007 à 2014 représente une somme totale de 30,1 millions de dollars. On estime que les investissements ainsi générés représentent la somme de 243,7 millions de dollars. L'effet levier est donc de 8,1. La part des autres partenaires gouvernementaux et privés dans le financement de ces projets s'élève à 210,3 millions de dollars, soit une part relative de 86,3 %. La figure 2 illustre quelle est la part de financement attribuable à chacune des sources.

FIGURE 2

Provenance des sources de financement des pactes ruraux depuis 2007

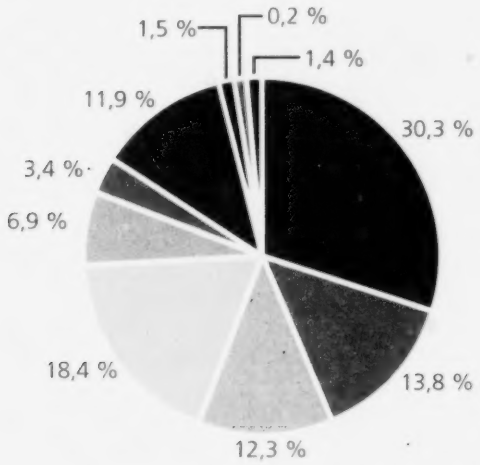

- Gouvernement du Québec (ministères et organismes autres que le MAMROT) : 30,3 %
- Mise de fonds des promoteurs des projets (MRC, municipalités locales, comités locaux ou organismes sans but lucratif) : 13,8 %
- Gouvernement du Québec (fonds des pactes ruraux en provenance du MAMROT) : 12,3 %
- Autres groupes et sociétés locales : 18,4 %
- Municipalités locales : 6,9 %
- Gouvernement du Canada : 3,4 %
- Institutions financières : 11,9 %
- Centres locaux de développement (CLD) : 1,5 %
- Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) : 0,2 %
- Financement à recevoir : 1,4 %

Source : ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Indicateur 24

Proposition de renouvellement de la Politique nationale de la ruralité déposée en 2006

Résultats 2006-2007	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
Adoption de la nouvelle Politique nationale de la ruralité	Déploiement des pactes ruraux et lancement des principales mesures de la Politique	Mise en place des mesures à incidence financière

La Politique nationale de la ruralité 2007-2014 a été rendue publique le 7 décembre 2006. L'approche préconisée dans cette nouvelle politique prend appui sur une entente de partenariat entre le gouvernement du Québec et les partenaires de la ruralité. Tous s'engagent à participer activement à la promotion et à la mise en œuvre de cette nouvelle politique qui a suscité l'intérêt de plusieurs pays à l'égard de l'approche québécoise en matière de ruralité.

La Politique nationale de la ruralité 2007-2014 a achevé sa deuxième année. Toutes les mesures engageant financièrement le Ministère sont à l'étape de la mise en œuvre. L'année 2008-2009 se caractérise par la consolidation des activités.

Mesures de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014

Pactes ruraux 2007-2014

Ententes contractuelles signées entre le gouvernement et une MRC, qui prévoient une enveloppe pour l'appui aux projets de la communauté et qui servent à la mise en œuvre d'une stratégie contribuant à la consolidation et à la pérennité des milieux ruraux

- Deux ans après le démarrage des premiers pactes, on constate que les retombées des 91 pactes ruraux sont importantes puisqu'elles ont consolidé le renouveau rural. Ce sont 1613 projets représentant une aide financière totale de 30,1 millions de dollars qui ont ainsi pu être lancés. Cette aide a généré des investissements de 243,7 millions de dollars. Les pactes ont permis de plus une mobilisation à grande échelle des personnes regroupées autour des travaux des comités ruraux.

Les produits de spécialité

Mesure visant à stimuler la création de nouveaux produits de spécialité de façon à soutenir l'occupation dynamique et durable du territoire et la diversification de l'économie des collectivités rurales, et à faire appel aux capacités d'innovation des promoteurs et des artisans ruraux

- La somme de 1,5 million de dollars a été accordée pour appuyer la réalisation de 73 projets. Ceux-ci ont généré des investissements de 6,6 millions de dollars.

Les laboratoires ruraux

Mesure visant à mener en milieu rural 25 expériences approfondies en développement dans 16 champs thématiques d'activité peu étudiés ou éprouvés et présentant des voies d'avenir

- La première vague des laboratoires ruraux a eu lieu en 2007-2008. Quatorze laboratoires ont été retenus. La poursuite de ces projets pour l'exercice 2008-2009 a nécessité la somme d'environ 1,1 million de dollars.
- La seconde vague est constituée de 10 projets. Ces derniers ont nécessité des investissements de 950 000 dollars pour l'exercice 2008-2009. Les sommes consenties aux 24 laboratoires ruraux pour l'exercice 2008-2009 totalisent donc 2,0 millions de dollars.
- Une troisième vague de laboratoires ruraux est prévue en 2009-2010. Selon les renseignements disponibles, l'objectif de 25 laboratoires ruraux serait dépassé.

Les groupes de travail

Mesure visant à explorer, à l'intention des communautés rurales, des initiatives ou des secteurs d'activité qui pourront appuyer le développement rural de demain

- Cinq des six groupes de travail mis en place en 2007-2008 sont toujours financés par le Fonds d'initiative pour l'avenir rural. Ils se sont partagé une enveloppe totale de 550 000 dollars pour l'exercice 2008-2009.

Les Grands Prix de la ruralité

Mesure visant à mettre en évidence des personnes, des organismes, des initiatives et des innovations liés à la mise en œuvre des pactes ruraux et des autres éléments de la Politique

- Les premiers Grands Prix de la ruralité se sont tenus à Saint-Camille dans la MRC des Sources en Estrie le 11 septembre 2008 devant 363 personnes.

Les communautés rurales branchées

Mesure visant à étendre la couverture Internet haute vitesse (IHV) aux communautés rurales non desservies

- Une somme de 24,0 millions de dollars sur cinq ans a été annoncée afin de réaliser cette mesure. Elle sera disponible le 1er avril 2009.

Objectif 12 Coordonner les interventions gouvernementales sur les territoires aux prises avec des difficultés exceptionnelles

Plusieurs territoires, MRC et villes monoindustrielles se retrouvent en difficulté à la suite de la fermeture de la principale entreprise de l'endroit ou encore du ralentissement de l'exploitation des ressources naturelles dont celle de la forêt. Afin de contribuer efficacement à la relance des territoires en difficulté, le Ministère a élaboré et mis en place un cadre de référence à trois volets qui soutient lesdits territoires. Ce cadre de référence définit les finalités de la mesure d'aide, les territoires visés, la démarche d'intervention privilégiée ainsi que le rôle et les responsabilités des différents acteurs.

Indicateur 25

Approche gouvernementale élaborée

Résultats 2006-2007	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
31 contrats de diversification et de développement signés	19 contrats de diversification et de développement signés	4,9 millions de dollars alloués au Fonds de soutien aux territoires en difficulté consacrés au soutien à la démarche de diversification et de développement des territoires
Ajout de 6,0 millions de dollars sur quatre ans au Fonds de soutien aux territoires en difficulté dans le cadre du Plan de soutien au secteur forestier	5,5 millions de dollars prévus pour le Fonds de soutien aux territoires en difficulté consacrés au soutien à la démarche de diversification et de développement des territoires	
Ajout de 39,0 millions de dollars sur quatre ans au Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles dans le cadre du Plan de soutien au secteur forestier		

L'approche gouvernementale élaborée conjointement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation se traduit par la conclusion d'un contrat de diversification et de développement entre le MAMROT et la MRC intéressée et par la formation d'un comité composé d'élus de la MRC qui a notamment pour responsabilité de dresser un plan de diversification et de développement et de le mettre en œuvre.

Depuis la mise en place du programme en 2006-2007, 50 contrats ont été signés avec des MRC ou des territoires équivalents. Aucun nouveau contrat n'a été signé en 2008-2009 puisque la totalité de l'enveloppe d'aide financière allouée au programme est engagée. Un total de 49 plans de diversification et de développement a découlé de ces contrats.

Des 15,0 millions de dollars prévus sur trois ans pour le Fonds de soutien aux territoires en difficulté, une somme de 4,9 millions a été consacrée en 2008-2009 au soutien à la démarche de diversification et de développement des territoires.

À l'automne 2008, le gouvernement du Québec rendait public le Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées, fruit d'une démarche de partenariat entre le gouvernement et le milieu municipal. Ce plan d'action se veut avant tout une réponse taillée sur mesure à l'intention de ces municipalités qui font face à des enjeux cruciaux sur le plan économique, social ou démographique. Il vise à donner aux acteurs et aux leaders de ces milieux des moyens tangibles de revitaliser leur territoire.

Il est prévu dans ce plan d'action qu'une aide gouvernementale de 38,0 millions de dollars sur cinq ans sera octroyée notamment pour prolonger l'application du Fonds de soutien aux territoires en difficulté, pour étendre son application à toutes les MRC comptant des municipalités qui éprouvent des difficultés économiques et pour créer un nouveau volet au fonds destiné exclusivement aux MRC des régions centrales qui comprennent des municipalités en difficulté et qui n'ont pas accès aux mesures fiscales dont bénéficient les régions ressources. Le Ministère souhaite également financer des projets relatifs au maintien et au développement des services de base pour la population d'une municipalité dévitalisée ainsi que l'achat d'équipement qui permette aux municipalités de se conformer aux normes gouvernementales, notamment en matière d'environnement et de sécurité incendie.

L'aide accordée par territoire de MRC est majorée pour tenir compte du nombre de municipalités dévitalisées comprises sur le territoire de la MRC et du taux de dévitalisation de ces municipalités. D'autres mesures gouvernementales sont accessibles à ces dernières pour mener à terme des projets susceptibles de revitaliser leur communauté; mentionnons le Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM), les pactes ruraux, les laboratoires ruraux, les produits de spécialité ainsi que le déploiement du service Internet haute vitesse.

Indicateur 26

Plans de relance élaborés et mis en œuvre

Résultats 2006-2007	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
14 plans de diversification et de développement déposés	29 plans de diversification et de développement déposés	6 plans de diversification et de développement déposés

La démarche de diversification et de développement, qui fait l'objet du contrat entre la MRC et le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, passe notamment par l'élaboration d'un plan de diversification et de développement pour le territoire en question.

En 2008-2009, six plans de diversification et de développement ont été déposés au Ministère. Sur les 50 contrats de diversification et de développement signés depuis 2006-2007 (voir l'indicateur 25), 49 plans de diversification et de développement ont été déposés.

Ces plans de diversification et de développement présentent la démarche privilégiée pour la mobilisation des leaders des milieux ainsi que les champs d'intervention prioritaires. Ils déterminent les projets à réaliser ainsi que les activités associées aux résultats attendus tout en tenant compte des planifications qui existent déjà dans les territoires. Ils doivent mener à des solutions qui favoriseront la création d'emplois et le développement.

Objectif 13 Doter les milieux nordiques d'instruments de développement adaptés

La Stratégie de développement économique des régions ressources dont un volet touche la région du Nord-du-Québec a été lancée par le gouvernement en 2001. Elle visait la consolidation, la modernisation et la diversification de l'économie des régions ressources. Pour la région du Nord-du-Québec, 101,0 millions de dollars étaient destinés au développement socioéconomique du territoire, dont 39,0 millions en mesures fiscales et 62,0 millions en mesures budgétaires. Ces mesures ont été en vigueur jusqu'en 2006.

Cette stratégie a constitué un premier jalon de la mise en œuvre de la Politique de développement du Nord-du-Québec lancée la même année. Certains ministères se sont appuyés sur les orientations de cette politique pour encadrer leurs interventions dans la région. Il s'agit notamment du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère des Transports et du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Indicateur 27

Degré de mise en œuvre de la Politique de développement du Nord-du-Québec

Résultats 2006-2007	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
Rencontres de travail en vue de la préparation d'un bilan de la Politique	Réflexion gouvernementale quant aux suites à donner à la Politique	Réflexion gouvernementale sur l'élaboration du Plan Nord qui s'inscrit dans la foulée de la Politique de développement du Nord-du-Québec

L'annonce en 2008 par le premier ministre de sa volonté d'aller de l'avant avec un projet de développement du Nord intitulé *Le Plan Nord* a eu pour résultante de recentrer vers ce nouveau chantier gouvernemental les efforts déployés pour la mise à jour de la Politique de développement du Nord-du-Québec. Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire participe activement à l'exercice.

Enjeu V Le dynamisme de la région métropolitaine de Montréal

FIGURE 3

Communauté métropolitaine de Montréal

82 municipalités
3,5 millions d'habitants

Orientation 5 — Appuyer le développement économique, social et culturel de la région métropolitaine de Montréal

Axe d'intervention — Développement de la région métropolitaine de Montréal

Objectif 14 — Favoriser la cohérence des interventions gouvernementales de même que celle des institutions municipales intéressées en matière de développement et d'aménagement métropolitain

Le territoire couvert par la région métropolitaine de Montréal (RMM) englobe une communauté métropolitaine, 82 municipalités, 14 MRC et, en partie ou en totalité, 5 régions administratives. La concertation interministérielle se révèle donc essentielle pour qu'il y ait cohérence dans les rapports du gouvernement avec les municipalités et les organismes.

À cet effet, les CAR de Montréal et de Laval, qui ont la particularité de compter parmi leurs membres les villes de Montréal et de Laval ainsi que les CRE de Montréal et de Laval, sont un outil important de concertation entre les instances gouvernementales, municipales et régionales. Il en est de même du Forum métropolitain des partenaires, lieu d'échange sur des enjeux de développement importants et composé des grands partenaires institutionnels du territoire métropolitain.

Indicateur 28

Schéma métropolitain d'aménagement et de développement déposé

Résultats 2006-2007	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
Période de concertation interministérielle prolongée jusqu'au 31 décembre 2008 pour permettre l'adoption du schéma d'aménagement de la CMM	Poursuite de la période de concertation interministérielle	Préparation du projet de loi n° 58 en vue de répondre à un consensus métropolitain pour un meilleur partage des compétences en matière d'aménagement entre les communautés métropolitaines et les MRC

Le Ministère a réexaminé le contexte dans lequel devrait s'exercer la planification des territoires métropolitains.

Dès la création de la CMM s'est forgé un consensus sur la nécessité de maintenir un certain niveau de planification en aménagement entre le schéma métropolitain, qui doit assurer la cohérence sur un immense territoire de 4 360 km², et le plan d'urbanisme, qui s'applique à l'échelle locale.

Il est clair que le maintien d'une planification en aménagement à l'échelle des MRC et des agglomérations est nécessaire. Ainsi, le Ministère prévoit mettre à la disposition des communautés métropolitaines et des MRC de leur territoire les outils juridiques leur permettant de camper leurs compétences respectives en aménagement.

Enjeu V Le dynamisme de la région métropolitaine de Montréal

Par son importance démographique et économique, l'agglomération urbaine de Montréal est appelée à jouer un rôle moteur dans la création de la richesse tant à l'échelle métropolitaine qu'à l'échelle provinciale. Par conséquent, Montréal contribue à affermir la place du Québec au Canada, en Amérique du Nord et dans le monde entier. L'amélioration de cette position dépend, entre autres, de l'organisation de la gouvernance, de la synergie entre les acteurs des secteurs public, privé, communautaire et universitaire, de la consolidation de ses filières économiques stratégiques et de la qualité de son urbanisation.

FIGURE 3

Communauté métropolitaine de Montréal

82 municipalités
3,5 millions d'habitants

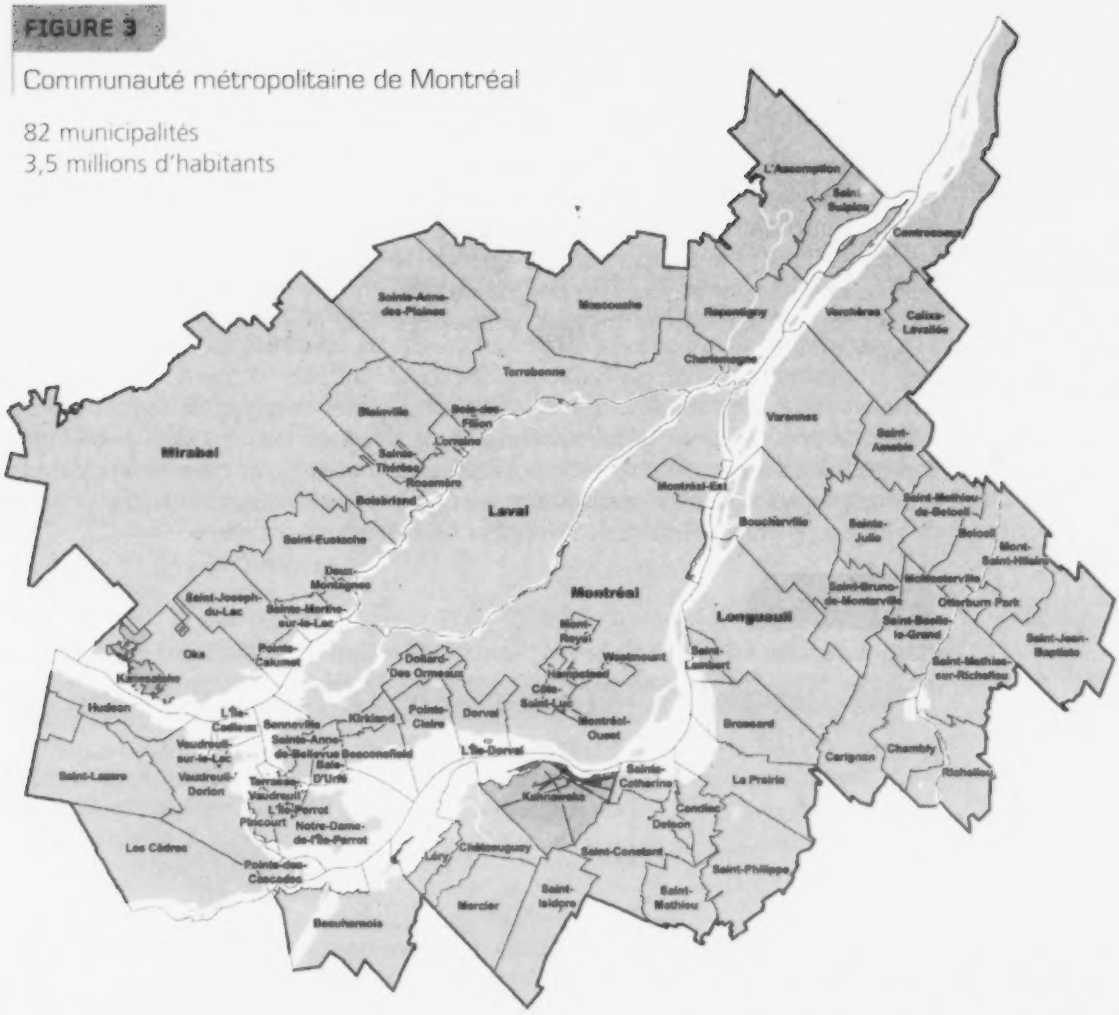

Direction du Bureau municipal, de la géomatique et de la statistique
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés

Limite de la communauté métropolitaine de Montréal

Limite municipale

Orientation 5 — Appuyer le développement économique, social et culturel de la région métropolitaine de Montréal

Axe d'intervention **Développement de la région métropolitaine de Montréal**

Objectif 14 Favoriser la cohérence des interventions gouvernementales de même que celle des institutions municipales intéressées en matière de développement et d'aménagement métropolitain

Le territoire couvert par la région métropolitaine de Montréal (RMM) englobe une communauté métropolitaine, 82 municipalités, 14 MRC et, en partie ou en totalité, 5 régions administratives. La concertation interministérielle se révèle donc essentielle pour qu'il y ait cohérence dans les rapports du gouvernement avec les municipalités et les organismes.

À cet effet, les CAR de Montréal et de Laval, qui ont la particularité de compter parmi leurs membres les villes de Montréal et de Laval ainsi que les CRE de Montréal et de Laval, sont un outil important de concertation entre les instances gouvernementales, municipales et régionales. Il en est de même du Forum métropolitain des partenaires, lieu d'échange sur des enjeux de développement importants et composé des grands partenaires institutionnels du territoire métropolitain.

Indicateur 28

Schéma métropolitain d'aménagement et de développement déposé

Résultats 2006-2007	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
Période de concertation interministérielle prolongée jusqu'au 31 décembre 2008 pour permettre l'adoption du schéma d'aménagement de la CMM	Poursuite de la période de concertation interministérielle	Préparation du projet de loi n° 58 en vue de répondre à un consensus métropolitain pour un meilleur partage des compétences en matière d'aménagement entre les communautés métropolitaines et les MRC

Le Ministère a réexaminé le contexte dans lequel devrait s'exercer la planification des territoires métropolitains.

Dès la création de la CMM s'est forgé un consensus sur la nécessité de maintenir un certain niveau de planification en aménagement entre le schéma métropolitain, qui doit assurer la cohérence sur un immense territoire de 4 360 km², et le plan d'urbanisme, qui s'applique à l'échelle locale.

Il est clair que le maintien d'une planification en aménagement à l'échelle des MRC et des agglomérations est nécessaire. Ainsi, le Ministère prévoit mettre à la disposition des communautés métropolitaines et des MRC de leur territoire les outils juridiques leur permettant de camper leurs compétences respectives en aménagement.

Indicateur 29

Bilans périodiques (2005 et 2007) de l'évolution de l'urbanisation de la RMM produits

Résultats 2006-2007	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
Bilan de l'évolution de l'urbanisation de 2001 à 2006 en voie d'être déposé à l'automne 2007	Bilan de l'évolution de l'urbanisation de 2001 à 2006 : version finale en processus d'approbation par les autorités du Ministère	Bilan de l'évolution de l'urbanisation de 2001 à 2006 en processus d'approbation

Le bilan a été complété comme prévu au printemps 2008. Les tendances vers l'urbanisation se sont poursuivies entre 2001 et 2006, mais de façon moins importante que durant n'importe quelle période prise en considération dans le cadre d'aménagement métropolitain. La version du bilan réalisée à ce jour est préliminaire.

Objectif 15 Appuyer les promoteurs dans la réalisation de projets à caractère métropolitain

Le Ministère a la responsabilité de soutenir l'essor économique, culturel et social de la région métropolitaine de Montréal et de contribuer à l'amélioration de la position de celle-ci sur les plans national et international. Pour ce faire, il intervient dans des projets d'envergure susceptibles d'aider la région métropolitaine de Montréal à se démarquer des autres et agit de façon à réunir des partenaires qui s'intéressent à ces projets. Le Fonds de développement de la métropole (FDM) revêt une grande importance dans le financement, le réseautage et la concertation nécessaires à la réalisation de projets.

Le soutien financier du Ministère génère des investissements qui viennent non seulement d'autres ministères et organismes provinciaux et fédéraux mais aussi de partenaires non gouvernementaux. Selon les normes du FDM, la part relative de la contribution des partenaires non gouvernementaux dans le financement des projets devrait être de 30,0 %. Une cible de 50,0 % a toutefois été établie.

Indicateur 30

Part relative de la contribution des partenaires non gouvernementaux dans le financement des projets

Résultats 2006-2007	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
72,0 %	73,2 %	78,9 %

Le Ministère a annoncé un appui financier à la réalisation de 107 projets totalisant plus de 13,0 millions de dollars. Ceux-ci représentent des investissements totaux de 153,5 millions et contribuent au rayonnement de la métropole ainsi qu'à son essor économique, social et culturel.

La part relative des partenaires non gouvernementaux au financement de ces projets s'élève à 78,9 % pour 2008-2009, ce qui correspond à une augmentation de 5,7 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. Notons que cette progression est beaucoup plus importante que celle observée de 2006-2007 à 2007-2008, alors que l'augmentation était de seulement 1,2 point de pourcentage. La répartition des sources de financement est présentée dans la figure 4.

FIGURE 4

Répartition des sources de financement des projets soutenus par le Fonds de développement de la métropole

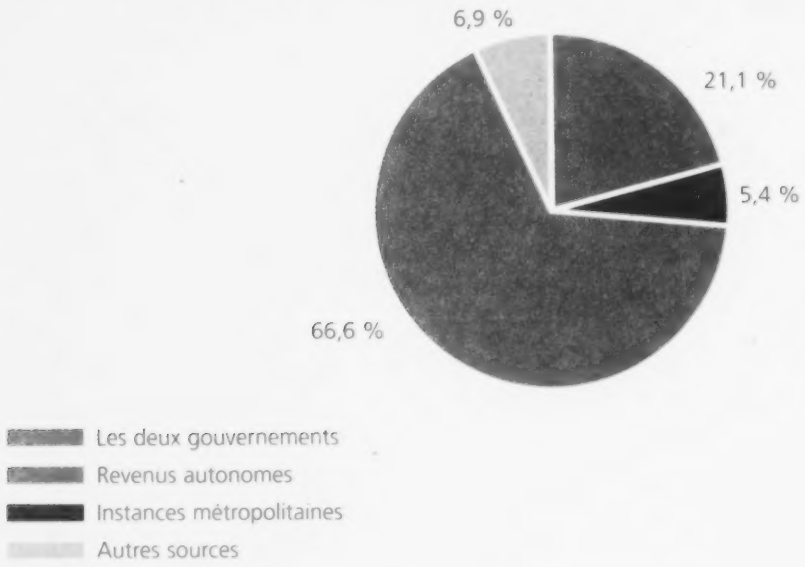

Source : Fonds de développement de la métropole, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Objectif 16 Contribuer à la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance régionale à Montréal, Laval et Longueuil

Le Ministère entend soutenir la CMM, les CRE de Montréal, de Laval et de Longueuil de même que les quatre CRE partiellement comprises dans le territoire de la CMM (Laurentides, Lanaudière, Montérégie-Est et Vallée-du-Haut-Saint-Laurent) dans la recherche d'un mécanisme d'harmonisation des pouvoirs qui leur sont conférés et des responsabilités qu'elles assument. Le mécanisme recherché devrait assurer une cohérence et une complémentarité des interventions sur les plans régional et métropolitain.

Indicateur 31

Mécanisme d'harmonisation entre la CMM et les sept CRE de son territoire mis en place

Résultats 2006-2007	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
Mise en place d'un processus favorisant une harmonisation des interventions de la CMM et des CRE du territoire métropolitain	Poursuite de l'application du processus d'harmonisation Activités de réseautage et d'information Soutien aux CRE dans l'élaboration de leur plan quinquennal	Poursuite de l'application du processus d'harmonisation Activités de réseautage et d'information Accompagnement des CRE dans la mise en œuvre de leur plan quinquennal

Afin de favoriser une harmonisation des interventions de la CMM et des CRE du territoire métropolitain, le Ministère a poursuivi ses activités de réseautage et d'information par l'intermédiaire de son Forum métropolitain des partenaires, présidé par le Sous-ministériat à la métropole, auquel sont entre autres conviées les CRE de Montréal, de Laval et de Longueuil et où ont été présentés plusieurs défis sociaux de la métropole. Ces rencontres sont l'occasion de faire connaître aux CRE les activités prioritaires de la CMM et d'harmoniser les interventions.

Par ailleurs, le Ministère soutient les CRE dans la mise en œuvre de leur plan quinquennal pour qu'elles tiennent compte de la planification de la CMM.

Enjeu VI La performance du Ministère

Le projet de modernisation du Ministère a pour objet d'améliorer la prestation des services et la gestion de sa performance. À cet égard, le Ministère privilégiera la régionalisation administrative de certaines activités, l'examen des programmes, la mise en œuvre du gouvernement en ligne ainsi que la valorisation des ressources humaines et le transfert des connaissances.

Orientation 6 Moderniser les pratiques de gestion

Axe d'intervention Gestion ministérielle

Objectif 17 Poursuivre la régionalisation administrative des activités du Ministère

Le Ministère a pris l'engagement de confier aux directions régionales des responsabilités élargies, notamment en matière d'aménagement du territoire et de développement régional afin de rapprocher de sa clientèle la prestation de services du Ministère. La régionalisation des activités du Ministère permet d'offrir un meilleur service en raison de la proximité des compétences régionales, un suivi plus soutenu et une meilleure prise en compte des particularités et des enjeux. Le Ministère entend poursuivre son analyse des activités pouvant être régionalisées au cours de la prochaine année.

Indicateur 32

Degré de mise en œuvre du plan de régionalisation administrative du Ministère

Résultats 2006-2007	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
Déploiement et renforcement des directions régionales pour les 17 régions administratives et nouvelles activités régionalisées	Rôle accru des directions régionales dans la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 Augmentation notable de l'effectif dans les directions régionales	Rôle accru des directions régionales dans la mise en œuvre des différents programmes

Le Ministère a confié la mise en œuvre du Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert (PAPA) à ses directions régionales. Ce programme donne aux MRC et aux municipalités locales des ressources financières supplémentaires pour mieux cibler leurs interventions à l'endroit d'installations sanitaires déficientes, et ce, dans le but d'enrayer de telles sources de prolifération d'algues bleu-vert.

Le Ministère a également régionalisé la gestion du Programme de soutien à la mise en place de réseaux de sentiers de véhicules hors route (VHR). Ce programme, mis en vigueur au printemps 2009, offre une aide financière aux projets de mise en place ou de réaménagement de réseaux de sentiers propres à assurer la sécurité des utilisateurs de véhicules hors route tout en respectant l'environnement et l'intimité des riverains. Les demandes des promoteurs seront reçues et analysées par les directions régionales.

Le Ministère a confié aux directions régionales un rôle de première ligne dans le traitement des dossiers relatifs au programme Communautés rurales branchées. Ce programme vise à appuyer les projets collectifs qui proposent aux particuliers, aux organismes et aux entreprises en milieu rural un service Internet haute vitesse (IHV) de qualité analogue et à coût comparable au service offert en milieu urbain.

L'effectif régulier autorisé dans les directions régionales représente 22,4 % des 477 employés réguliers du Ministère alors qu'il représentait 22,6 % de l'ensemble des employés réguliers pendant l'exercice 2007-2008.

TABLEAU 4

Effectif régulier autorisé dans les directions régionales

Directions régionales	Nombre d'employés		
	2006-2007	2007-2008	2008-2009
01 - Bas-Saint-Laurent	7	7	7
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	7	8	8
03 - Capitale-Nationale	5	5	5
04 - Mauricie	7	7	7
05 - Estrie	7	7	7
07 - Outaouais	8	8	7
08 - Abitibi-Témiscamingue	7	8	8
09 - Côte-Nord	7	7	7
10 - Nord-du-Québec	4	7	7
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	7	9	9
12 - Chaudière-Appalaches	5	7	7
14 - Lanaudière	5	7	7
15 - Laurentides	6	7	7
16 - Montérégie	6	7	7
17 - Centre-du-Québec	5	8	7
Ensemble du Québec	**93**	**109**	**107**

Source : ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Objectif 18 Réexaminer les processus administratifs et les programmes

Depuis 2005, le Ministère s'est engagé dans un vaste chantier d'amélioration de ses services qui consiste à moderniser ses pratiques de gestion et à harmoniser ses processus administratifs. La pertinence et l'efficacité des programmes d'aide financière sont aussi examinées ainsi que le prévoit le Plan d'activité en évaluation de programmes.

Indicateur 33

Part des nouveaux programmes et processus évalués ou révisés

Résultats 2006-2007	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
Processus évalués ou révisés	**Processus évalués ou révisés**	**Processus évalués ou révisés**
Projet ADELE : 15,0 % (analyse des besoins)	Projet ADELE : 18,0 % (indicateur global d'avancement)	Processus évalués ou révisés à la suite de la réorientation du projet ADELE
Projet SAGIR* : 21,6 % (phase 1)	Analyse et révision des processus : 100 %	Analyse et révision des processus : 35,0 %
Programmes évalués ou révisés	Analyse des besoins : 100 %	**Programmes évalués ou révisés**
Un programme évalué	Analyse des solutions : 90,0 %	Un programme évalué
Un programme en cours d'évaluation	Projet SAGIR* : 90,0 % (phase 1)	Deux programmes en cours d'évaluation
	Interfaçage entre les systèmes de mission et SAGIR : 100 %	
	Programmes évalués ou révisés	
	Deux programmes évalués	
	Trois programmes en cours d'évaluation	

*SAGIR : Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources

Part des processus évalués ou révisés

Le projet ADELE (Administration électronique) est un plan de développement visant la mise en place des systèmes de gestion informatisés à l'aide des nouvelles technologies. Il comprend l'évaluation ou la révision de plusieurs systèmes informatiques qui assurent la gestion des programmes d'aide financière du Ministère.

À la suite de l'audit du projet ADELE réalisé par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) et déposé en 2007-2008, des travaux supplémentaires ont permis de trouver de nouvelles stratégies de réalisation de chacun des sous-projets inclus dans la solution originale. Dans un souci toujours présent de rationalisation des coûts sans compromettre la qualité des services, le Ministère a choisi d'amorcer un projet de révision complète de ses processus et de réorienter les projets informatiques vers des solutions sectorielles. Le projet ADELE est donc démantelé et chacun des secteurs intéressés poursuit ses réflexions et ses analyses à propos de ses produits et de ses services. Neuf processus stratégiques ont été ciblés en fonction des besoins de l'organisation et de la capacité organisationnelle. Déjà les processus en soutien à la gestion des compensations tenant lieu de taxes ainsi qu'à la gestion des programmes d'infrastructures ont été révisés et les secteurs responsables ont entamé les démarches de préparation de dossiers pour approbation des projets de développement informatique en soutien à ces services.

Part des nouveaux programmes évalués ou révisés

Au cours de l'année financière 2008-2009, le Ministère a notamment réalisé les travaux en évaluation de programmes suivants :

- Fonds sur l'infrastructure municipale rurale : évaluation terminée;
- Fonds de développement régional : évaluation en cours;
- Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 : évaluation en cours.

Objectif 19 Développer les activités de recherche et de veille

Pour remplir son mandat, le Ministère compte sur une importante banque de données sur les municipalités et les régions. Il mise sur la technologie pour améliorer l'accès à ces données et pour favoriser la circulation de l'information. Il entend également valoriser les activités de recherche et de veille notamment par la diffusion de l'information recueillie dans l'Observatoire municipal de son site Web.

Indicateur 34

Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des produits de recherche

Au cours de la période couverte par le Plan stratégique 2005-2008, le Ministère prévoyait se servir de l'outil qu'est l'Enquête multiservice, mis en place par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), pour mesurer la satisfaction de la clientèle à l'égard des produits de recherche. Toutefois, en décembre 2007, le Ministère était informé par le SCT que le sondage prévu n'était pas retenu pour la troisième et dernière édition de l'Enquête multiservice. L'indicateur 34 n'a donc pu être documenté. Le Ministère continue toutefois de rendre accessible à la population, notamment par leur diffusion dans l'Observatoire municipal de son site Web, différents guides méthodologiques ainsi que l'information recueillie par ses produits de recherche.

Objectif 20 Consolider l'offre de services en ligne

Le Ministère entend revoir régulièrement sa prestation de services en ligne pour en améliorer la qualité et l'adapter aux besoins de sa clientèle et de ses partenaires tout en en réduisant les coûts. Pour les municipalités, le Bureau municipal est le fer de lance du gouvernement en ligne. Géré par le Ministère, il fournit plusieurs services par l'intermédiaire d'un guichet unique et sécurisé. Il offre aux municipalités non seulement des services relevant du Ministère, mais également des services relevant d'autres ministères et organismes.

Le Ministère incite les ministères et les organismes du gouvernement à privilégier le mode de communication électronique et l'utilisation du Bureau municipal dans leurs relations avec les municipalités. Il s'emploie aussi à rendre accessible, sous forme interactive, l'ensemble de ses formulaires destinés au monde municipal.

Indicateur 35

Part relative des services offerts en ligne

Résultats 2006-2007	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
10/15	17/17	19/19

Aux dix-sept services qui étaient en ligne en 2007-2008, deux se sont ajoutés à l'offre de service du Ministère. Aussi, au 31 mars 2009, l'ensemble des 19 services prévus était en ligne. Le tableau 5 présente ces services.

TABLEAU 5

Services en ligne opérationnels au 31 mars 2009

Services	Mise en ligne en 2008-2009
SESAMM (Système électronique de saisie de documents financiers) Transmission des rapports financiers	
SESAMM (Système électronique de saisie de documents financiers) Transmission des prévisions budgétaires	
SESAMM (Système électronique de saisie de documents financiers) Transmission des indicateurs de gestion	
SIGAT-Texte (Système d'information et de gestion en aménagement du territoire) Information sur les documents	
SIGAT-Géo (Système d'information et de gestion en aménagement du territoire) Information géomatique	
SIGAT-Partage (Système d'information et de gestion en aménagement du territoire) Espace Web de collaboration et de partage	
SOMAE (Système de suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux)	
STEFE (Système de transmission électronique de financement et d'emprunt) Détermination des besoins de financement municipal – Nouvel argent	
STEFE (Système de transmission électronique de financement et d'emprunt) Détermination des besoins de financement municipal – Refinancement	
STEFE (Système de transmission électronique de financement et d'emprunt) Financement local inférieur à 100 000 $ – Nouvel argent	
STEFE (Système de transmission électronique de financement et d'emprunt) Soldes à financer	
FIMR (Fonds sur l'infrastructure municipale rurale) Demandes de financement municipal	
Système de reddition de comptes par les MRC – Pacte rural 2002-2007	
Système de suivi des ententes spécifiques régionales	
Coffret rural en soutien à la Politique nationale de la ruralité	
ACQ Prestation électronique de services intermédiaires pour les demandes de compensations tenant lieu de taxes	
Système de reddition de comptes par les MRC – Pacte rural 2007-2014	
PIQM (Programme d'infrastructures Québec-municipalités)	X
PRECO (Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées)	X

Indicateur 36

Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des services en ligne

Résultats 2006-2007	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
s.o.	s.o.	90,0 %

Un sondage sur le taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des services en ligne a été effectué au printemps 2008. La clientèle municipale et régionale est très satisfaite des services offerts en ligne et elle a manifesté la volonté que le Ministère, de concert avec les ministères et organismes intéressés, se donne une approche plus cohérente et plus rassembleuse. D'autre part, elle a aussi manifesté son désir d'une utilisation accrue des moyens modernes de communication en ligne tels que les formulaires interactifs, le suivi des demandes, la consultation, le transfert de données et la certification électronique.

De plus, 89,0 % des répondants au sondage considèrent que le site Web du Ministère offre une information complète en même temps que 90,0 % d'entre eux s'estiment satisfaits des services en ligne offerts par l'entremise du portail du Bureau municipal.

Objectif 21 Mettre en œuvre la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre

Le plan pluriannuel de main-d'œuvre du Ministère pour 2005-2008 a été déposé au Secrétariat du Conseil du trésor en septembre 2005. La production de ce plan répond à une obligation gouvernementale énoncée dans le Plan de gestion des ressources humaines 2004-2007. La mise en application du plan permet de prévoir la taille de l'effectif qui sera nécessaire et d'établir certaines stratégies de gestion des ressources humaines susceptibles de fournir cette main-d'œuvre au Ministère.

Indicateur 37

Degré de mise en œuvre du Plan ministériel pluriannuel de main-d'œuvre (2005-2008)

Résultats 2006-2007	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
Mise à jour transmise au Secrétariat du Conseil du trésor en juillet 2006	Mise à jour du plan, incluant l'état de l'effectif et des prévisions de départ à la retraite jusqu'en 2010, remise au Secrétariat du Conseil du trésor en septembre 2007	Poursuite de la mise en œuvre du plan État de la situation des départs à la retraite jusqu'en 2013

L'application du Plan ministériel pluriannuel de main-d'œuvre 2005-2008 est en cours. Celui-ci a été mis à jour en juillet 2006 par l'ajout de la période 2008-2009. Le Ministère a assuré la mise en œuvre de ce plan par des stratégies de réorganisation visant la réduction de l'effectif qui tiennent compte de l'état de ce dernier et des prévisions de départ à la retraite (voir tableau 9). Par un suivi rigoureux de l'effectif et par la réorganisation de certains services ou directions, il a atteint ses objectifs de réduction pour 2008-2009.

Des mécanismes de suivi de l'effectif ont été instaurés par la Direction du développement de l'organisation et un système d'information de gestion sur les ressources humaines a été mis en place. Dans le but de maintenir la responsabilisation des gestionnaires, la prévision des départs à la retraite a été effectuée jusqu'en 2013 et des analyses substantielles ont été effectuées et partagées avec les gestionnaires, notamment en ce qui concerne les emplois les plus vulnérables.

3.3 Les résultats des engagements de la Déclaration de services à la clientèle

Le Ministère a rendu publique, à l'automne 2005, sa première déclaration de services à la clientèle. Celle-ci s'inscrit dans un projet de modernisation de l'État grâce auquel il espère améliorer son rendement en prestation de services et répondre davantage aux besoins de sa clientèle.

Le Ministère a une clientèle particulière composée essentiellement d'institutions municipales (municipalités, municipalités régionales de comté, communautés métropolitaines, etc.) et d'organismes locaux et régionaux (conférences régionales des élus, centres locaux de développement, etc.). Il offre à la clientèle citoyenne des services directs d'accueil, de renseignements et de diffusion de l'information sur le monde municipal ainsi que le service de traitement des plaintes.

La Déclaration de services du Ministère a pour but de faire connaître la nature des services qu'il offre et les moyens mis à la disposition de la clientèle pour entrer en communication avec lui. Elle présente quatre engagements :

- Engagement 1 : l'accueil de la clientèle
- Engagement 2 : la qualité de l'information
- Engagement 3 : l'accessibilité à l'information
- Engagement 4 : le traitement des demandes

Le Ministère a récemment entrepris la révision de sa déclaration de services par la préparation du cadre de référence. La déclaration de service révisée fera état des engagements du Ministère quant à la connaissance des attentes des citoyens, à l'amélioration de sa prestation de services et au développement chez ses employés du souci d'offrir des services de qualité tout en les associant à l'atteinte des résultats. L'élaboration du plan d'amélioration des services a aussi été reportée à une date ultérieure afin de tenir compte de la déclaration de service révisée.

Engagement 1 : L'accueil de la clientèle

L'accueil de la clientèle fait appel à la qualité de la relation entre le personnel du Ministère et la clientèle municipale. Cette dernière constitue la principale préoccupation du Ministère. Les engagements de celui-ci portent donc sur le respect et la courtoisie, l'écoute et l'attention, l'emploi d'une langue simple et claire, la disponibilité et le souci de traiter rapidement les demandes.

Le Ministère entreprendra la rédaction d'une politique d'accueil et de renseignement qui respectera les orientations de la nouvelle déclaration de service à la clientèle issue du Plan stratégique 2009-2013.

Engagement 2 : La qualité de l'information

Pour offrir un service de renseignement de qualité, le Ministère s'appuie sur les connaissances et la compétence d'un personnel dévoué envers la clientèle. Ses engagements portent sur la qualité des renseignements fournis. Afin d'assurer cette qualité, il a effectué plusieurs sondages en 2008-2009 auprès de la clientèle, des citoyens et des employés. Ces consultations visaient à connaître les besoins, les attentes et la satisfaction de la clientèle et des citoyens dans ses rapports avec le Ministère ainsi que le degré de connaissance du plan stratégique chez les employés.

Les réponses ont fait ressortir un haut niveau de satisfaction de la clientèle à l'égard de la qualité de l'information et des services reçus. Dans ses communications avec le Ministère, la clientèle privilégie le téléphone. Comme sources d'information, elle a recours, dans l'ordre, au site Web ministériel, aux directions régionales et au Bureau municipal. Quant aux améliorations souhaitées, elle a mentionné en priorité le contenu des guides et d'autres documents techniques, les services en ligne et le délai de traitement des demandes. Parmi les services en ligne essentiels aux yeux de la clientèle, citons les programmes d'aide financière, l'approbation des règlements d'emprunt, l'engagement de crédit et les demandes de renseignements techniques et spécialisés. Enfin, en ce qui a trait aux employés, la vaste majorité a indiqué connaître le plan stratégique et plus particulièrement la mission du Ministère.

Engagement 3 : L'accessibilité à l'information

Le site Web du Ministère est une porte d'entrée importante pour les personnes à la recherche de renseignements. Entre 2003 et 2008, la fréquentation du site, mesurée en nombre de sessions, a augmenté régulièrement. Cependant, elle a diminué en 2008-2009.

Une des raisons qui expliquent cette diminution de fréquentation est la façon de comptabiliser les sessions. Jusqu'en juin 2008, le nombre de sessions comprenait les visites effectuées par les araignées (également appelées robots) des moteurs de recherche. Depuis juillet 2008, ces visites sont exclues des sessions retenues. Mentionnons que les araignées sont la composante d'un moteur de recherche qui balaye le Web afin d'alimenter en données les index du moteur de recherche, notamment en enregistrant les URL et en classant les mots-clés et le texte de chaque page qu'il trouve.

Le tableau 6 présente la moyenne mensuelle de fréquentation du site Web pour les dernières années. Les chiffres ne sont jamais exacts, mais ils donnent une bonne idée de la fréquentation du site. Entre le 1er avril 2008 et le 31 mars 2009, le nombre moyen de sessions par mois s'est chiffré à 128 979.

TABLEAU 6

Fréquentation du site Web

Année financière	Nombre moyen de sessions par mois
2003-2004	56 590
2004-2005	78 910
2005-2006	98 225
2006-2007	124 580
2007-2008	156 045
2008-2009	128 979

Source : ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Une **session** est l'ensemble des activités (tous les accès demandés) consécutives d'un visiteur du site pendant une période de 30 minutes. Chaque visiteur est identifié par son adresse IP.

Par ailleurs, le Ministère est engagé dans la création d'un portail municipal transactionnel qui inclura également un volet informationnel. Le renouvellement du site Web s'effectuera dans la continuité de ces travaux à partir de 2009-2010.

Engagement 4 : Le traitement des demandes

Le traitement des demandes de la clientèle

L'amélioration du délai de traitement des demandes provenant de la clientèle fait l'objet d'une attention particulière. Les engagements du Ministère portent sur la simplification des procédures pour obtenir un produit ou un service et sur le délai de traitement des demandes qui lui sont acheminées.

Le Ministère a poursuivi l'élaboration, en 2008-2009, d'un registre des demandes de renseignements. Ce registre permet au personnel responsable de l'accueil et de l'information à la clientèle de trouver rapidement les réponses aux demandes courantes.

Le traitement des plaintes relatives aux municipalités

Le Ministère a mis à la disposition des citoyens un service de traitement des plaintes relatives aux municipalités. Celui-ci vise à fournir aux plaignants et aux organismes municipaux un traitement des plaintes qui soit adéquat, neutre, objectif, uniforme et répondant dans un délai raisonnable. Selon la règle générale, les plaintes soumises à l'attention du Ministère sont traitées dans un délai de 60 jours ouvrables. Toutefois, lorsqu'une plainte nécessite une expertise, le délai est prolongé et le plaignant est informé de la situation.

Afin d'augmenter l'uniformité et l'efficacité dans le traitement des dossiers de plainte, le Ministère a fourni, au cours de l'année 2008-2009, deux jours de formation destinée aux employés qui sont appelés à remplir ce type de mandat.

Dans le cadre de ses engagements et afin de permettre aux citoyens d'exercer pleinement leurs droits, le Ministère a convenu avec le Protecteur du citoyen qu'un plaignant peut exercer un recours auprès du Protecteur du citoyen s'il juge que le personnel du Ministère a traité le dossier de façon préjudiciable ou que le traitement de la plainte ne respecte pas les droits d'un citoyen d'être entendu. Au cours de l'année 2008-2009, 28 plaignants se sont adressés au Protecteur du citoyen. De ce nombre, trois plaintes se sont révélées fondées.

Pour l'année 2008-2009, le Ministère a reçu 365 plaintes, comparativement à 378 en 2007-2008. Le tableau 7 indique le sujet des plaintes et le nombre de plaintes traitées par le Ministère au cours des dernières années.

TABLEAU 7

Plaintes traitées par le Ministère

Sujet des plaintes	Nombre de plaintes		
	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Administration générale de la municipalité	51	77	79
Règles relatives à la démocratie municipale	1	5	1
Application des règlements d'urbanisme	68	92	50
Modalités entourant l'adoption de règlements d'emprunt et le régime fiscal	36	47	47
Sécurité publique, hygiène du milieu, santé et mieux-être	21	28	40
Conflits d'intérêts chez des membres du conseil	31	37	40
Adjudication de contrats	12	14	14
Transport et entretien du réseau routier	16	26	28
Autres sujets	45	52	66
Total	**281**	**378**	**365**

Source : ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

4› Les ressources humaines, financières et informationnelles

4.1 Les ressources humaines

Pour mener à bien sa mission et répondre adéquatement aux besoins de sa clientèle, le Ministère dispose d'une équipe compétente et dévouée au service de sa clientèle et des citoyens. Au 31 mars 2009, le Ministère comptait sur 517 employés, soit 438 employés réguliers (permanents et temporaires) et 79 occasionnels en comparaison de 538 pour 2007-2008 et de 588 pour 2006-2007.

TABLEAU 8

Répartition du personnel régulier et occasionnel par catégorie d'emploi au 31 mars 2009

Catégorie d'emploi	2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
Cadres	54	9,2	56	10,4	54	10,4
Professionnels (incluant les ingénieurs)	312	53,1	279	51,9	276	53,4
Fonctionnaires	213	36,2	195	36,2	174	33,7
Ouvriers	4	0,7	5	0,9	3	0,6
Étudiants, stagiaires	5	0,8	3	0,6	10	1,9
Total	**588**	**100**	**538**	**100**	**517**	**100**

Source : Système automatisé de gestion des informations sur le personnel (SAGIP)

Dans une perspective gouvernementale de réduction de la taille de l'État, le Ministère maintient ses efforts de diminution de l'effectif global en respectant le taux d'attrition de 60,0 % qui lui a été fixé. À l'instar des autres ministères et organismes, il connaîtra, au cours des prochaines années, de nombreux départs à la retraite comme en fait foi le tableau 9. Concrètement, en 2008-2009, ce sont 27 employés qui ont pris leur retraite, soit 13 professionnels, 11 fonctionnaires, 1 ouvrier et 2 cadres. En comparaison, ce sont 26 personnes qui ont pris leur retraite en 2007-2008 et 15 personnes en 2006-2007. Par ailleurs, la baisse du nombre d'employés par rapport à 2007-2008 s'explique par le transfert d'effectif entre ministères dans le cadre de la mise en place des services partagés.

Aussi, pour compenser une partie de ces départs, le Ministère s'est doté d'orientations en matière de renouvellement de la main-d'œuvre et d'une planification triennale de la main-d'œuvre. Pour en assurer la mise en application, différents scénarios et stratégies de réorganisation sont envisagés, qui doivent tenir compte de l'impact qu'ils pourraient avoir sur l'effectif actuel ainsi que des exigences quant aux modalités de remplacement. Il importe de souligner que le Ministère a atteint ses objectifs de réduction conformément aux attentes du Secrétariat du Conseil du trésor sans diminuer le service à la clientèle ni toucher aux services en région.

4› Les ressources humaines, financières et informationnelles

4.1 Les ressources humaines

Pour mener à bien sa mission et répondre adéquatement aux besoins de sa clientèle, le Ministère dispose d'une équipe compétente et dévouée au service de sa clientèle et des citoyens. Au 31 mars 2009, le Ministère comptait sur 517 employés, soit 438 employés réguliers (permanents et temporaires) et 79 occasionnels en comparaison de 538 pour 2007-2008 et de 588 pour 2006-2007.

TABLEAU 8

Répartition du personnel régulier et occasionnel par catégorie d'emploi au 31 mars 2009

Catégorie d'emploi	2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
Cadres	54	9,2	56	10,4	54	10,4
Professionnels (incluant les ingénieurs)	312	53,1	279	51,9	276	53,4
Fonctionnaires	213	36,2	195	36,2	174	33,7
Ouvriers	4	0,7	5	0,9	3	0,6
Étudiants, stagiaires	5	0,8	3	0,6	10	1,9
Total	**588**	**100**	**538**	**100**	**517**	**100**

Source : Système automatisé de gestion des informations sur le personnel (SAGIP)

Dans une perspective gouvernementale de réduction de la taille de l'État, le Ministère maintient ses efforts de diminution de l'effectif global en respectant le taux d'attrition de 60,0 % qui lui a été fixé. À l'instar des autres ministères et organismes, il connaîtra, au cours des prochaines années, de nombreux départs à la retraite comme en fait foi le tableau 9. Concrètement, en 2008-2009, ce sont 27 employés qui ont pris leur retraite, soit 13 professionnels, 11 fonctionnaires, 1 ouvrier et 2 cadres. En comparaison, ce sont 26 personnes qui ont pris leur retraite en 2007-2008 et 15 personnes en 2006-2007. Par ailleurs, la baisse du nombre d'employés par rapport à 2007-2008 s'explique par le transfert d'effectif entre ministères dans le cadre de la mise en place des services partagés.

Aussi, pour compenser une partie de ces départs, le Ministère s'est doté d'orientations en matière de renouvellement de la main-d'œuvre et d'une planification triennale de la main-d'œuvre. Pour en assurer la mise en application, différents scénarios et stratégies de réorganisation sont envisagés, qui doivent tenir compte de l'impact qu'ils pourraient avoir sur l'effectif actuel ainsi que des exigences quant aux modalités de remplacement. Il importe de souligner que le Ministère a atteint ses objectifs de réduction conformément aux attentes du Secrétariat du Conseil du trésor sans diminuer le service à la clientèle ni toucher aux services en région.

La prévision des départs à la retraite pour la période de 2008 à 2011 indique que 104 employés, soit 19,3 % de l'effectif en place au 31 mars 2008, sont admissibles à la retraite. Ces employés se retrouvent principalement dans la catégorie des professionnels où ils représentent un peu plus de la moitié des départs potentiels et dans celle du personnel cadre où ils représentent près du tiers de ces départs. Ainsi, dans le contexte où plusieurs personnes quitteront le Ministère au cours des prochaines années avec une somme importante de connaissances, ou même une expertise unique, une prévision des départs à la retraite jusqu'en 2013 et une démarche d'analyse de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre ont été réalisées dans l'objectif de maintenir les compétences et de préserver l'expertise, notamment en ce qui a trait aux emplois les plus vulnérables.

TABLEAU 9

Prévision des départs à la retraite

Du 1er avril 2006 au 31 mars 2009		Du 1er avril 2007 au 31 mars 2010		Du 1er avril 2008 au 31 mars 2011	
Nombre de personnes	**%**	**Nombre de personnes**	**%**	**Nombre de personnes**	**%**
89 employés admissibles	14,9 % de l'effectif en place au 31 mars 2006	118 employés admissibles	20,0 % de l'effectif en place au 31 mars 2007	104 employés admissibles	19,3 % de l'effectif en place au 31 mars 2008

Source : Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA)

La formation

Le Ministère a consacré 178 226 $ à la formation afin de maintenir les connaissances de son personnel ou de les élargir. De cette somme, 150 226 $ ont été directement investis par le Ministère et 28 000 $ ont été transférés au CSPQ.

Ce montant constitue une diminution de 48,5 % comparativement à 2007-2008 alors que le budget de formation était de 346 004 $. Ce sont 239 personnes qui ont obtenu de la formation en 2008-2009 pour une moyenne de 3,1 jours de formation par personne.

Les sommes investies en technologie de l'information par employé ont été de 46,45 $ comparativement à 122,66 $ en 2007-2008 et à 244,07 $ en 2006-2007. La diminution par rapport à l'année précédente s'explique notamment par l'implantation du nouveau système informatisé SAGIR (Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources) qui avait donné lieu à plusieurs sessions de formation. Cette année, le Ministère n'a pas connu d'implantation de projet d'une telle envergure nécessitant la formation d'un nombre élevé d'employés. Les sommes investies en technologie de l'information ne comprennent pas les sommes par employé remises au CSPQ pour assurer la formation des employés transférés dans le cadre de la mise en place des services partagés puisque le Ministère n'est pas en mesure d'obtenir le suivi des activités.

Il importe enfin de souligner que l'année 2008-2009 a été marquée par le transfert des services de ressources humaines à Revenu Québec, ce transfert impliquant celui des ressources et celui des services associés à la formation. Des efforts continus sont consacrés à l'harmonisation de nos pratiques avec celles de notre fournisseur dans le but d'assurer un suivi des activités de formation. Il n'en demeure pas moins que des renseignements nous manquent, ce qui altère l'exactitude des saisies et celle du portrait des activités de formation.

Pour se conformer aux exigences de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, le Ministère doit investir au moins 1,0 % de sa masse salariale en formation. En 2008-2009, son investissement a atteint 1,0 %.

TABLEAU 10

Jours de formation et montants alloués par personne

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Nombre de jours de formation par personne	3,2	3,4	3,1
Dépenses totales en formation par employé	610,49 $	625,69 $	628,56 $
Dépenses de formation en technologie de l'information par employé	244,07 $	122,66 $	46,45 $

TABLEAU 11

Jours de formation et montants alloués par catégorie d'emploi

Catégorie d'emploi	Jours de formation par personne		Montants alloués par personne	
	2007-2008	2008-2009	2007-2008	2008-2009
Cadres	4,2	5,0	1 443,38 $	1 277,61 $
Membres du personnel de bureau, techniciens et assimilés	2,6	2,1	384,00 $	285,99 $
Professionnels	3,9	3,4	677,42 $	718,45 $
Ouvriers	0,4	0	40,72 $	0
Stagiaires	0,8	0	169,12 $	0

La santé des personnes au travail

Le Ministère a poursuivi ses efforts pour favoriser une meilleure santé physique et psychologique de son personnel, notamment par des activités de nature préventive, et ce, conformément à ses politiques concernant la santé des personnes au travail et le harcèlement en milieu de travail, au Programme d'aide et d'écoute de même qu'à son plan d'action sur la promotion de saines habitudes de vie.

- En matière de harcèlement, la politique en vigueur depuis novembre 2004 met l'accent sur la prévention en vue d'assurer un milieu de travail sain et exempt de harcèlement. Aucune plainte n'a été déposée au cours de l'année.

- Grâce au Programme d'aide et d'écoute, les employés peuvent profiter de services professionnels pour les aider à résoudre leurs problèmes ou certaines difficultés affectant ou pouvant affecter leur vie personnelle ou professionnelle. Ce programme d'aide et d'écoute a bénéficié à 39 personnes.

- En plus de la mise en ligne régulière dans l'intranet de capsules sur la santé et de chroniques sur l'alimentation et l'activité physique, le plan d'action ministériel sur les saines habitudes de vie a donné lieu à plusieurs activités de prévention et de sensibilisation :

    - Des ententes ont été reconduites avec des centres de conditionnement physique partout au Québec. Elles permettent au personnel de profiter de forfaits avantageux dans plusieurs centres, par exemple une remise sur le prix d'abonnement à certaines activités physiques jusqu'à concurrence d'un montant donné par année, par employé, remise dont 52 employés se sont prévalus.

    - Les employés de Québec peuvent s'abonner à prix réduit à un centre de conditionnement physique situé dans les locaux du ministère. En 2008-2009, ce sont 57 employés qui ont bénéficié des services du centre pouvant inclure l'accès à la salle d'entraînement, une évaluation de la condition physique ainsi que l'élaboration d'un programme d'entraînement personnalisé sous la supervision d'une kinésiologue. L'accessibilité à des espaces pour vélos sécurisés a également profité à cinq employés du Ministère.

    - Les services d'une diététiste-nutritionniste à même le lieu de travail ont permis à 22 employés d'obtenir une évaluation de leur alimentation.

    - Lors de la campagne de vaccination contre l'influenza menée dans le cadre de l'application de mesures préventives en cas de pandémie, 115 employés ont été vaccinés.

4.2 Les ressources financières

Le budget de dépenses

Au cours de l'exercice financier 2008-2009, les budgets du Ministère ont été alloués en tenant compte des priorités ministérielles et des orientations retenues dans le Plan stratégique 2005-2008.

Le Ministère a réalisé ses activités dans le cadre de cinq programmes budgétaires du portefeuille Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire inscrits au Livre des crédits ainsi qu'au Plan annuel de gestion des dépenses 2008-2009. À ces programmes s'ajoute la subvention (programme 7) que le Ministère verse à la Société d'habitation du Québec (SHQ) et pour laquelle la Société présente un rapport annuel de gestion distinct. Le tableau 12 présente le budget des dépenses et les dépenses réelles de ces six programmes. Enfin, les programmes 6 et 8 servent respectivement aux activités de la Commission municipale du Québec et de la Régie du logement qui présentent également un rapport annuel de gestion distinct.

TABLEAU 12

Ressources budgétaires et financières utilisées

	Exercice financier 2006-2007	Exercice financier 2007-2008	Exercice financier 2008-2009	
Programmes	**Dépenses réelles (000$)[18]**	**Dépenses réelles (000$)[19]**	**Budget de dépenses (000$)[20]**	**Dépenses réelles (000$)[21]**
1. Promotion et développement de la métropole	72 034,1	77 632,2	89 278,1	90 415,3
2. Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain	586 033,9	595 937,3	538 446,5	547 792,1
3. Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	717 494,4	591 444,3	588 913,9	588 372,5
4. Administration générale	55 874,9	57 836,3	56 171,7	55 558,6
5. Développement des régions et ruralité	69 025,1	96 234,9	92 055,4	99 170,0
7. Habitation	340 515,1	382 282,8	402 578,9	411 022,9
Total	**1 840 977,5**	**1 801 367,8**	**1 767 444,5**	**1 792 331,4**

18. Données présentées aux Comptes publics.
19. Données présentées aux Comptes publics.
20. Données présentées au Plan annuel de gestion des dépenses 2008-2009.
21. Données réelles à la fin de l'exercice 2008-2009, données de juillet 2009.

Le budget de dépenses mis à la disposition du Ministère pour l'année 2008-2009 se chiffrait à 1 767,4 millions de dollars. En cours d'exercice, il a été haussé principalement par les recours au Fonds de suppléance suivants : 8,4 millions de dollars pour permettre au Ministère de faire face à ses engagements envers la Société québécoise d'assainissement des eaux du Québec, 10,0 millions de dollars pour soutenir les territoires en difficulté et la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, 0,9 million de dollars pour augmenter l'enveloppe du Fonds conjoncturel de développement (FCD), et 9,1 millions de dollars pour permettre notamment à la Société d'habitation du Québec de reconduire son programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis. Par ailleurs, le Ministère a reçu des crédits additionnels de 1,3 million de dollars provenant du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) par suite de la nouvelle répartition des sommes prévues dans le discours sur le budget 2007-2008 pour le financement des CLD.

Les dépenses réelles du Ministère pour l'exercice 2008-2009 s'élèvent à 1 792,3 millions de dollars comparativement à 1 801,4 millions l'année précédente, ce qui représente une baisse de 9,1 millions de dollars. Les principales variations s'expliquent comme suit :

- L'augmentation des dépenses au programme 1, Promotion et développement de la métropole, est attribuable essentiellement à l'accroissement des sommes consacrées au soutien au développement économique de Montréal.
- Les dépenses du programme 2, Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain, ont baissé par suite de la réduction des coûts liés au remboursement du service de la dette de certains programmes d'infrastructures dont ceux en matière d'assainissement des eaux.
- Au programme 3, Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités, les dépenses sont demeurées stables par rapport à l'an passé. La baisse observée dans le programme de neutralité financière lors d'un regroupement municipal ainsi que dans le programme destiné à compléter le financement de la règle du gain minimal est venue compenser l'augmentation des coûts liés au régime de péréquation.
- La diminution des dépenses au programme 4, Administration générale, s'explique essentiellement par le fait qu'en 2007-2008, on a inscrit une dépense non récurrente qui a servi à terminer des travaux d'aménagement du ministère à Québec et ailleurs.
- Les dépenses au programme 5, Développement des régions et ruralité, sont plus élevées qu'à l'exercice précédent en raison de l'augmentation des sommes accordées dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014.
- Au programme 7, Habitation, la hausse des dépenses est due principalement à la réalisation de logements communautaires en vertu du programme AccèsLogis Québec ainsi qu'aux sommes additionnelles accordées aux programmes d'aide à la rénovation et à l'adaptation de domicile.

TABLEAU 13

Répartition des dépenses du Ministère

Supercatégorie	Dépenses réelles (000$)	%
Rémunération	32 364,8	1,81 %
Fonctionnement	22 542,6	1,26 %
Affectation à un fonds spécial	50 540,8	2,82 %
Transfert	1 686 113,4	94,07 %
Créances douteuses et autres	769,8	0,04 %
Total	**1 792 331,4**	**100,00 %**

Ventilation des dépenses de transfert

Les dépenses de transfert, c'est-à-dire les sommes d'argent qui sont distribuées à la clientèle par l'intermédiaire de nos programmes et des différentes ententes conclues avec nos partenaires, ont totalisé 1 686,1 millions de dollars en 2008-2009. Elles sont présentées dans le tableau 14.

TABLEAU 14

Ventilation des dépenses de transfert

	Dépenses réelles (000$)
Programme 1 : Promotion et développement de la métropole	
Activités régionales de l'île de Montréal et de Laval	17 399,5
Équipement scientifique – Société de gestion Marie-Victorin	15 121,3
Fonds de développement de la métropole	17 450,0
Grand Montréal bleu	314,0
Soutien au déficit actuariel des régimes de retraite de la Ville de Montréal	21 310,7
Soutien au développement économique de Montréal	18 000,0
Autres crédits de transfert	50,0
Total du programme 1	**89 645,5**
Programme 2 : Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain	
Amélioration des infrastructures des municipalités nordiques	8 282,3
Assainissement des eaux du Québec	405 311,3
Construction de réseaux d'aqueduc et d'égout	924,8
Eaux vives du Québec	20 771,4
Infrastructures Canada-Québec 2000	28 833,0
Infrastructures Canada-Québec 94-97	11 741,0
Infrastructures municipales en milieu nordique	5 924,4
Infrastructures Québec-municipalités	50 942,2
Renouveau urbain et villageois	10 186,9
Villages branchés du Québec	3 194,5
Autres crédits de transfert	425,6
Total du programme 2	**546 537,4**
Programme 3 : Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	
Aide aux municipalités reconstituées	543,6
Compensations financières pour le matériel antipollution	5 135,9
Compensations tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles des gouvernements des autres provinces, des gouvernements étrangers et des organisations internationales	2 438,7
Compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation	275 322,7
Compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement	22 334,5
Mesures financières du partenariat fiscal	263 840,0
Programme d'aide aux municipalités régionales de comté	5 998,2
Programme de neutralité	6 750,4
Regroupement municipal	382,7
Soutien au déficit actuariel des régimes de retraite de la Ville de Québec	1 353,3
Autres crédits de transfert	4 272,5
Total du programme 3	**588 372,5**

TABLEAU 14

Ventilation des dépenses de transfert (suite)

	Dépenses réelles (000$)
Programme 4 : Administration générale	
Autres crédits de transfert	1 905,9
Total du programme 4	**1 905,9**
Programme 5 : Développement des régions et ruralité	
Fonds conjoncturel de développement	3 134,9
Fonds d'aide au développement des territoires de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3 574,7
Fonds de diversification économique de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	253,3
Fonds de soutien aux territoires en difficulté	4 900,0
Fonds d'intervention stratégique régional	2 318,3
Politique nationale de la ruralité	33 358,0
Autres crédits de transfert	1 090,0
Total du programme 5	**48 629,2**
Programme 7 : Habitation	
Société d'habitation du Québec	411 022,9
Total du programme 7	**411 022,9**
Total	**1 686 113,4**

Le budget d'investissements

Les immobilisations présentées dans le budget d'investissements concernent l'achat de biens immobilisables et les développements informatiques. Ceux-ci ont été effectués, entre autres, pour mettre à niveau les systèmes informatiques et pour assurer la prestation électronique de services.

Le budget d'investissements présente aussi les montants relatifs aux prêts, placements, avances et autres. Pour 2006-2007, dans le cadre des fonds locaux d'investissement (FLI), une somme de 1,5 million de dollars a été octroyée par le gouvernement aux CLD afin que ces derniers puissent consentir des prêts pour soutenir le démarrage ou l'expansion d'entreprises sur leur territoire. Une autre somme de 147,7 millions de dollars s'est ajoutée par suite de la réforme comptable qui a touché principalement les compensations tenant lieu de taxes, provoquant ainsi un excédent de dépenses par rapport aux crédits votés. Pour 2007-2008, 1,0 million de dollars a été prêté aux CLD dans le cadre des FLI, 141,5 millions de dollars ont été inscrits pour comptabiliser l'excédent des dépenses de 2006-2007 qui n'a pu être inscrit sur des crédits votés en 2007-2008 et 62,5 millions de dollars ont été inclus en raison des engagements pris par le gouvernement en matière d'habitation au cours des exercices antérieurs.

Quant au budget 2008-2009, il comprend une somme de 4,0 millions de dollars pour les FLI ainsi qu'un montant de 141,5 millions qui permet de comptabiliser la dépense excédentaire de 2007-2008 sur des crédits votés. L'investissement réel de 1,9 million de dollars est quant à lui attribuable uniquement aux FLI.

TABLEAU 15

Budget d'investissements

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	
Supercatégorie	**Investissements réels (000$)[22]**	**Investissements réels (000$)[23]**	**Budget d'investissements (000$)[24]**	**Investissements réels (000$)[25]**
Immobilisations	3 795,4	3 107,0	18 622,5	2 793,2
Prêts, placements et avances	149 187,0	205 074,7	145 495,4	1 878,9
Total	**152 982,4**	**208 181,7**	**164 117,9**	**4 672,1**

Le Fonds de développement régional

La Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (L.R.Q., c. M-22.1) institue le Fonds de développement régional (FDR) et affecte ce fonds au financement des mesures prévues dans le cadre des ententes spécifiques et au financement de toute autre activité exercée par une conférence régionale des élus (CRE).

Le FDR est mis à la disposition des 21 CRE du Québec. Notons que le financement de l'Administration régionale Kativik à titre de CRE est inclus dans l'entente sur le financement global de l'Administration régionale Kativik.

Le tableau 16 présente les revenus et les dépenses du FDR au cours des dernières années. Les méthodes comptables utilisées permettent d'équilibrer les revenus et les dépenses. Les revenus du FDR sont équivalents aux sommes dépensées par les CRE. Les sommes mises à la disposition des CRE par le gouvernement mais non dépensées sont comptabilisées dans le fonds à titre de contribution reportée.

TABLEAU 16

Revenus et dépenses du Fonds de développement régional

	Exercice financier 2006-2007		Exercice financier 2007-2008		Exercice financier 2008-2009	
	Prévisions (000$)	**Réels (000$)**	**Prévisions (000$)**	**Réels (000$) Situation au 4 avril 2008**	**Prévisions (000$)[26]**	**Réels (000$)**
Revenus	41 593,8	31 799,7	45 000,0	37 456,7	48 000,0	51 017,3
Dépenses	41 593,8	31 799,7	45 000,0	37 456,7	48 000,0	51 017,3

22. Données présentées aux Comptes publics.
23. Données présentées aux Comptes publics.
24. Données présentées au Plan annuel de gestion des dépenses 2008-2009.
25. Données réelles à la fin de l'exercice 2008-2009, données de juillet 2009.
26. Données présentées dans le Plan annuel de gestion des dépenses 2008-2009.

4.3 Les ressources informationnelles

L'année 2008-2009 représente la première année complète de réalisation des activités regardant les ressources informationnelles qui ont été confiées au Centre de services partagés du Québec. Le CSPQ a déployé ses ressources au Ministère pour mener à bien des activités de développement et d'amélioration continue concernant tous les aspects relatifs à la gestion des ressources informationnelles.

L'intégration et l'harmonisation des infrastructures technologiques du Ministère à celles du CSPQ ainsi que la prise en charge du service à la clientèle en informatique par le Centre d'assistance aux utilisateurs (CAU) ont été effectuées au cours de l'année. Ces activités importantes complètent la prise en charge par le CSPQ de l'ensemble des activités ministérielles qui regardent les ressources informationnelles. Le tableau 17 présente les dépenses et les investissements du Ministère en matière de ressources informationnelles.

TABLEAU 17

Dépenses et investissements en matière de ressources informationnelles

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Montants des dépenses et des investissements	9 922 100 $	6 964 515 $	11 007 848 $
Croissance annuelle des dépenses	+ 31,0 %	– 29,8 %	+ 58,1 %
Pourcentage des dépenses en ressources informationnelles par rapport aux dépenses totales du Ministère	0,5 %	0,4 %	0,8 %

Le projet ADELE dans sa version originale a été démantelé au profit de projets sectoriels de révision des processus en soutien aux produits et services du Ministère. Cette décision a fait ressortir la nécessité de revoir neuf processus stratégiques en fonction des besoins de l'organisation et de la capacité organisationnelle. Le CSPQ a agi en soutien à la révision de deux de ces processus et à la réalisation des activités préalables à l'accomplissement des projets de développement dans ces domaines.

De nouvelles prestations électroniques de services ont vu le jour dans le but de poursuivre l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de services en ligne et de mieux répondre aux besoins exprimés par la clientèle (voir l'indicateur 35 portant sur la part relative des services offerts en ligne).

Le projet de refonte du Bureau municipal en portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR) a donné lieu à la production d'une analyse préliminaire et à la constitution d'un dossier de décision.

Le projet de refonte de SIGAT Géo, le système de diffusion de données géomatiques appuyant le processus de révision des schémas d'aménagement, a été lancé. Le Ministère vise l'édification d'une solution basée sur des technologies modernes et répondant mieux aux besoins des différents types de clientèle en matière d'aménagement du territoire.

5› Les exigences législatives et gouvernementales

5.1 L'application de la politique linguistique

La politique linguistique du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire indique comment celui-ci doit mettre en œuvre les orientations générales du gouvernement en matière d'emploi de la langue dans l'accomplissement de la mission et des activités qui lui sont propres. Outre la Charte de la langue française, ces orientations sont précisées dans trois politiques gouvernementales qui ont inspiré la politique ministérielle : la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, la Politique sur les marchés publics et la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information.

Le comité permanent de la politique linguistique, qui relève du sous-ministre, a effectué des travaux qui ont mené à l'adoption d'une nouvelle politique linguistique en 2007. Celle-ci est diffusée dans l'intranet pour consultation par le personnel qui est tenu d'en respecter les principes généraux et les directives. La Direction des communications agit à titre de mandataire de la politique, conseille le personnel et fait appel aux services de l'Office québécois de la langue française lorsqu'il y a lieu afin d'assurer la qualité de la langue employée dans les communications écrites et électroniques du Ministère.

5.2 L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Le Ministère a le devoir d'assurer l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels. Cette responsabilité repose sur la planification, l'organisation et la réalisation d'un ensemble d'activités permettant la mise en application des règles particulières de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1). La personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels rend compte annuellement desdites activités.

Au cours de la dernière année, le Ministère a amorcé des travaux visant la mise en œuvre du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels en vigueur depuis le 29 mai 2008. Le comité ministériel créé en vertu de ce règlement s'est réuni afin notamment de planifier cette mise en œuvre devant être achevée le 29 novembre 2009. À cette date, le Ministère devra diffuser avec diligence dans son site Web les divers documents et renseignements prévus dans le règlement ainsi qu'en assurer la mise à jour de façon régulière.

5› Les exigences législatives et gouvernementales

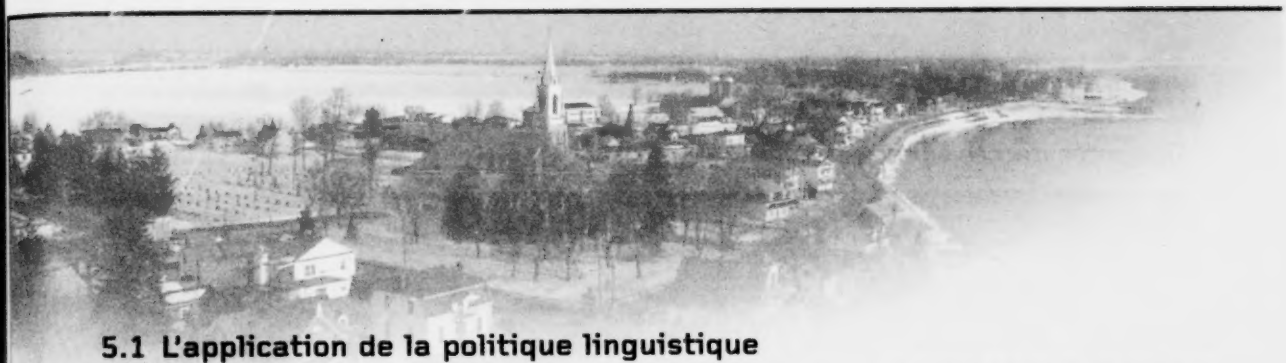

5.1 L'application de la politique linguistique

La politique linguistique du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire indique comment celui-ci doit mettre en œuvre les orientations générales du gouvernement en matière d'emploi de la langue dans l'accomplissement de la mission et des activités qui lui sont propres. Outre la Charte de la langue française, ces orientations sont précisées dans trois politiques gouvernementales qui ont inspiré la politique ministérielle : la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, la Politique sur les marchés publics et la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information.

Le comité permanent de la politique linguistique, qui relève du sous-ministre, a effectué des travaux qui ont mené à l'adoption d'une nouvelle politique linguistique en 2007. Celle-ci est diffusée dans l'intranet pour consultation par le personnel qui est tenu d'en respecter les principes généraux et les directives. La Direction des communications agit à titre de mandataire de la politique, conseille le personnel et fait appel aux services de l'Office québécois de la langue française lorsqu'il y a lieu afin d'assurer la qualité de la langue employée dans les communications écrites et électroniques du Ministère.

5.2 L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Le Ministère a le devoir d'assurer l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels. Cette responsabilité repose sur la planification, l'organisation et la réalisation d'un ensemble d'activités permettant la mise en application des règles particulières de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1). La personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels rend compte annuellement desdites activités.

Au cours de la dernière année, le Ministère a amorcé des travaux visant la mise en œuvre du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels en vigueur depuis le 29 mai 2008. Le comité ministériel créé en vertu de ce règlement s'est réuni afin notamment de planifier cette mise en œuvre devant être achevée le 29 novembre 2009. À cette date, le Ministère devra diffuser avec diligence dans son site Web les divers documents et renseignements prévus dans le règlement ainsi qu'en assurer la mise à jour de façon régulière.

TABLEAU 18

Demandes d'accès aux documents

Traitement des demandes écrites	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Désistements	1	1	1
Demandes traitées dans un délai de 20 jours ou moins	55	86	71
Demandes traitées dans un délai de 21 à 30 jours	21	21	21
Total	**77**	**108**	**93**
Nombre de demandes refusées	17	9[27]	6

TABLEAU 19

Protection des renseignements personnels

Mesures mises en place	Résultats 2006-2007	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
Sécurité renforcée pour accéder aux locaux et aux postes de travail informatisés	Sécurité maintenue	Sécurité maintenue	Sécurité maintenue
Sensibilisation et formation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels	Formation de 50 personnes	Aucune	Formation de 47 personnes

5.3 Les programmes d'accès à l'égalité

Conformément à l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique, cette section du rapport annuel présente un compte rendu des résultats obtenus par rapport aux objectifs du programme d'accès à l'égalité et du plan d'embauche pour les personnes handicapées ainsi que par rapport aux objectifs d'embauche des diverses composantes de la société québécoise. Rappelons qu'en vertu de l'article 53 de cette même loi, la nomination d'un employé de la fonction publique est faite au choix parmi les personnes inscrites sur une liste de déclaration d'aptitudes. Lorsqu'une telle liste comprend un candidat visé par un programme d'accès à l'égalité ou par un plan d'embauche pour les personnes handicapées, le sous-ministre ou le dirigeant d'organisme tient compte des objectifs fixés par ce programme ou par ce plan. Il tient aussi compte des objectifs d'embauche à l'égard des diverses composantes de la société québécoise.

Pour faciliter la comparaison et le calcul de la représentativité des différents groupes, le tableau 20 présente l'effectif régulier en place au Ministère. Le tableau 21 présente les données globales d'embauche au Ministère.

27. De ce nombre, une personne s'est désistée quand le document lui est devenu accessible.

TABLEAU 20

Nombre d'employés réguliers en place

	Au 31 mars 2007	Au 31 mars 2008	Au 31 mars 2009
Effectif total (employés réguliers)	513	483	442

Les données à propos des programmes d'accès à l'égalité incluent le nombre d'employés réguliers affectés au Ministère et à la Commission municipale du Québec. Pour l'année 2008-2009, 438 employés réguliers étaient au Ministère alors que quatre étaient à la Commission.

TABLEAU 21

Nombre total de personnes embauchées

	Réguliers[28]	Occasionnels[29]	Étudiants	Stagiaires	Total
2006-2007	15	55	46	23	**139**
2007-2008	16	38	47	15	**116**
2008-2009	20	50	51	16	**137**

Les groupes cibles

Taux d'embauche dans les groupes cibles

Les groupes cibles sont les anglophones, les autochtones, les communautés culturelles et les personnes handicapées. L'objectif est d'atteindre un taux d'embauche annuel de 25,0 % de nouveaux employés, tous statuts d'emploi confondus, issus de groupes cibles. Comme mesure favorisant l'augmentation du nombre de représentants de groupes cibles au sein du personnel, un minimum de un candidat appartenant à un des groupes cibles est proposé et est rencontré en entrevue au moment de pourvoir à un poste vacant.

Les tableaux 22 et 23 fournissent les données brutes au sujet de l'embauche dans les différents groupes cibles en 2008-2009.

28. Les données sur l'embauche du personnel régulier n'incluent que les recrutements.

29. Les données sur l'embauche du personnel occasionnel n'incluent que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels venant des listes de rappel ainsi que ceux déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

TABLEAU 22

Embauche de représentants de groupes cibles

Nombre de personnes embauchées						
Statut d'emploi	**Anglophones**	**Autochtones**	**Communautés culturelles**	**Personnes handicapées**	**Total**	**Taux d'embauche par statut d'emploi[30]**
Régulier	1	0	4	0	5	25,0 %
Occasionnel	0	0	8	0	8	16,0 %
Étudiant	0	0	3	0	3	5,9 %
Stagiaire	0	0	2	0	2	12,5 %
Total	**1**	**0**	**17**	**0**	**18**	**13,1 %**
Taux d'embauche par groupe cible[31]	0,7 %	0 %	12,4 %	0 %	13,1 %	

TABLEAU 23

Taux d'embauche dans les groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
2006-2007	26,7 %	14,6 %	4,4 %	8,7 %
2007-2008	25,0 %	7,9 %	6,4 %	0 %
2008-2009	25,0 %	16,0 %	5,9 %	12,5 %

Taux de représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif régulier

La cible gouvernementale en matière de taux de représentativité des communautés culturelles au sein de l'effectif régulier est de 9,0 %. Pour les personnes handicapées, la cible ministérielle de représentativité est de 2,0 %.

Les tableaux 24 et 25 fournissent les données brutes au sujet du taux de représentativité des groupes cibles en 2008-2009.

30. Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné par rapport à l'embauche totale en 2008-2009 dans le statut d'emploi.

31. Le taux d'embauche par groupe cible se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé par rapport à l'embauche totale en 2008-2009.

TABLEAU 24

Taux de représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif régulier par catégorie d'emploi au 31 mars 2009

		Groupes cibles			
		Anglophones	**Autochtones**	**Communautés culturelles**	**Personnes handicapées**
Personnel d'encadrement	**Nbre de pers.**	0	0	1	0
	%	0 %	0 %	0,2 %	0 %
Personnel professionnel[32]	**Nbre de pers.**	3	0	13	1
	%	0,7 %	0 %	2,9 %	0,2 %
Personnel technicien	**Nbre de pers.**	0	0	2	0
	%	0 %	0 %	0,5 %	0 %
Personnel de bureau	**Nbre de pers.**	0	0	1	1
	%	0 %	0 %	0,2 %	0,2 %
Personnel des agents de la paix	**Nbre de pers.**	0	0	0	0
	%	0 %	0 %	0 %	0 %
Personnel ouvrier	**Nbre de pers.**	0	0	0	0
	%	0 %	0 %	0 %	0 %
Total	**Nbre de pers.**	**3**	**0**	**17**	**2**
	%	**0,7 %**	**0 %**	**3,8 %**	**0,5 %**

TABLEAU 25

Taux de représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs

	Nombre d'employés réguliers en place			Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total		
Groupes cibles	**2006-2007**	**2007-2008**	**2008-2009**	**2006-2007**	**2007-2008**	**2008-2009**
Anglophones	2	3	3	0,4 %	0,6 %	0,7 %
Autochtones	1	1	0	0,2 %	0,2 %	0 %
Communautés culturelles	20	20	17	3,9 %	4,1 %	3,8 %
Personnes handicapées	1	2	2	0,2 %	0,4 %	0,5 %

32. Y compris les ingénieurs, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées

Conformément aux dispositions de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, le Ministère a dressé un plan d'action qui réduit les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions. Le Ministère a diffusé son plan d'action dans son site Web[33] et dans celui de l'Office des personnes handicapées du Québec. Il fait mention des mesures et des actions passées et à venir dans divers domaines dont les services d'accueil et de renseignements, l'information et les communications, l'accès physique aux locaux et l'environnement de travail.

Le Ministère n'a pas accueilli de participants à son Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées au cours de la période 2008-2009.

En ce qui a trait à la sensibilisation et à la formation, deux gestionnaires du Ministère ont participé à une activité portant sur la communication interculturelle en milieu de travail. Ils ont par la suite partagé l'information lors des comités de gestion afin de sensibiliser le personnel d'encadrement à la gestion de la diversité.

Les femmes

Les tableaux 26 et 27 fournissent les données brutes au sujet du taux de représentativité des femmes au sein du Ministère.

TABLEAU 26

Taux d'embauche des femmes

	Nombre de femmes embauchées		Pourcentage sur le total des embauches	
Statut d'emploi	**2007-2008**	**2008-2009**	**2007-2008**	**2008-2009**
Régulier	10	15	62,5 %	75,0 %
Occasionnel	22	30	57,9 %	60,0 %
Étudiant	32	38	68,1 %	74,5 %
Stagiaire	9	6	60,0 %	37,5 %
Total	**73**	**89**	**62,9 %**	**65,0 %**

33. *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2008-2009.* [www.mamrot.gouv.qc.ca/publications/ministre/plan_pers_hand.pdf]

TABLEAU 27

Taux de représentativité des femmes au sein de l'effectif régulier par catégorie d'emploi : résultats comparatifs

		Nombre total d'employés réguliers en place	Nombre de femmes en place	Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie
Personnel d'encadrement	2007-2008	56	12	21,4 %
	2008-2009	55	14	25,5 %
Personnel professionnel	2007-2008	256	101	39,5 %
	2008-2009	237	94	39,7 %
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	2007-2008	167	138	82,6 %
	2008-2009	147	123	83,7 %
Personnel des agents de la paix	2007-2008	0	0	0 %
	2008-2009	0	0	0 %
Personnel ouvrier	2007-2008	4	0	0 %
	2008-2009	3	0	0 %
Total	2007-2008	483	251	52,0 %
	2008-2009	442	231	52,3 %

5.4 Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

Le Ministère est principalement concerné par quatre rapports du Vérificateur général du Québec (VGQ) portant respectivement sur les interventions gouvernementales dans le secteur des organismes sans but lucratif, sur les services d'eau et la pérennité des infrastructures, sur la vérification interne au gouvernement du Québec et sur la planification du transport et de l'aménagement dans la région métropolitaine de Montréal.

Interventions gouvernementales dans le secteur des organismes sans but lucratif

Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2002-2003, tome 1, chapitre 2

Le VGQ, dans ce chapitre de son rapport, visait le Fonds de développement de la métropole (FDM), sous la responsabilité du Ministère. Il formulait quatre principales recommandations dont celle qui suit.

Recommandation du VGQ	Action du Ministère en 2008-2009
Faire une évaluation complète des programmes qui s'adressent aux organismes sans but lucratif	Le processus de gestion a été amélioré : on a procédé à une évaluation des festivals et des événements que le FDM soutient depuis quelques années dans le but d'alimenter la réflexion en cours sur la révision des normes du fonds.

Services d'eau et pérennité des infrastructures

Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2004-2005, tome 1, chapitre 2

Le VGQ a publié les résultats de sa vérification sur les services d'eau et la pérennité des infrastructures dans son rapport de juin 2005, lequel contenait des recommandations au Ministère se résumant comme suit.

Recommandations du VGQ	Actions du Ministère en 2008-2009
Développer l'encadrement et le soutien aux municipalités ainsi que le suivi en matière d'infrastructures d'eau Améliorer les connaissances sur les infrastructures municipales d'eau et sur les outils de gestion des services d'eau municipaux	▪ Le Ministère a continué le suivi et l'évaluation de la performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux pour produire, en mai 2008, le rapport des résultats de 2007 et le diffuser sur son site Web. ▪ Le Ministère a contribué à la conclusion, le 4 septembre 2008, dans le cadre du plan Chantiers Canada, de l'entente Canada-Québec sur l'infrastructure concernant l'attribution au Québec par le Canada de près de 4,0 milliards de dollars pour les fins du Plan québécois des infrastructures. ▪ Conséquemment à cette entente, le Ministère a négocié l'entente Canada-Québec sur les volets Collectivités et Grandes Villes du Fonds Chantiers Canada, signée le 24 mars 2009, et négocié l'entente modèle sur le volet Grands Projets de ce fonds. ▪ Le Ministère a poursuivi sa collaboration avec le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) pour le développement d'outils d'aide à la gestion des infrastructures municipales d'eau. À noter que le Plan québécois des infrastructures annoncé par le gouvernement du Québec en 2007 prévoit, pour la période allant de 2008 à 2013, des investissements en infrastructures municipales de 3,63 milliards de dollars.
Suivre, au moyen d'indicateurs, la performance de la gestion municipale des services d'eau	Le Ministère et le Centre de promotion de l'excellence en gestion municipale ont poursuivi la collecte et l'analyse, pour l'année 2008, des résultats de l'application par les municipalités des indicateurs de gestion municipaux dont certains ont trait aux services d'eau.
Tenir compte, dans sa planification stratégique, des objectifs des quatorze engagements de la Politique nationale de l'eau (PNE) qui relèvent de sa responsabilité et assurer leur mise en œuvre au moyen d'un plan d'action détaillé et d'indicateurs de résultats	Cette recommandation a été examinée à l'intérieur des travaux d'élaboration du Plan stratégique 2009-2013 du Ministère en cours au 31 mars.

Vérification interne au gouvernement du Québec

Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2004-2005, tome 1, chapitre 4

Le VGQ a publié les résultats de sa vérification sur la vérification interne au gouvernement dans son rapport de juin 2005. Le Ministère n'a pas été vérifié, mais a été sollicité pour répondre au questionnaire du VGQ relativement à sa propre unité de vérification interne.

Recommandation du VGQ	Action du Ministère en 2008-2009
Élaborer, chaque année, un plan de vérification en se basant sur les risques courus par l'organisation; le plan devrait comprendre les éléments essentiels tels qu'un budget de temps, un échéancier et les ressources nécessaires pour réaliser ce plan	L'unité de vérification interne élabore annuellement une planification de ses travaux de vérification. Le contenu de ce document pour 2008-2009 reposait sur les risques répertoriés lors des travaux des années antérieures et il a été approuvé par les autorités ministérielles.

Planification du transport et de l'aménagement dans la région métropolitaine de Montréal

Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009, tome 2, chapitre 3

Recommandations du VGQ	Actions du Ministère en 2008-2009
Terminer la réflexion entreprise sur le partage des compétences en aménagement de la région métropolitaine de Montréal afin de le préciser	Pour répondre à un consensus métropolitain pour un meilleur partage, entre la CMM et les MRC, des rôles et responsabilités ainsi que des compétences en matière d'aménagement, le Ministère a élaboré un projet de loi qui sera déposé avant la fin de la session du printemps 2009.
Mettre en œuvre des moyens pour que les exigences de la loi constitutive de la Communauté métropolitaine de Montréal à l'égard de son schéma d'aménagement et de développement soient satisfaites	Le suivi et la mise en œuvre de la loi seront réalisés conséquemment à son adoption.
S'assurer que les schémas d'aménagement et de développement sont révisés avec diligence, notamment en : ▪ veillant au respect des délais prévus dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ▪ terminant la révision du processus d'élaboration et d'approbation des schémas d'aménagement et de développement	Le Ministère est conscient des délais survenus dans le processus de révision des schémas d'aménagement des MRC. D'une part, la clarification des compétences en matière d'aménagement du territoire et de développement dans les communautés métropolitaines et d'autre part, la révision en cours de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme sont susceptibles d'améliorer la situation.
Documenter les raisons à l'appui de l'approbation ou de la non-approbation de la version définitive des schémas	Les unités administratives concernées par le traitement des demandes de modification ou de révision des schémas d'aménagement ont convenu de mettre en œuvre des mécanismes administratifs permettant de rendre plus apparentes les analyses qui sont effectuées. Il est par contre pertinent de rappeler que l'ensemble des documents présentés en appui à la demande d'une MRC fait déjà l'objet d'une analyse. L'avis gouvernemental qui en découle, de par sa nature, ne relève toutefois que les orientations qui ne sont pas respectées et qui justifient les objections ou les ajustements à apporter avant que le schéma ou sa modification n'entre en vigueur.

Recommandations du VGQ	Actions du Ministère en 2008-2009
Déterminer quels sont les renseignements nécessaires pour connaître et pour comprendre les enjeux et les incidences relatifs à l'aménagement de la région métropolitaine, les analyser en fonction de la mobilité et en dresser un portrait périodique Rendre pleinement opérationnelle l'équipe d'analyse stratégique	Des rencontres de travail de différentes équipes du Ministère sont prévues notamment pour approfondir certains enjeux relatifs à l'aménagement du territoire métropolitain. La Direction métropolitaine de l'aménagement et des affaires municipales (DMAAM) poursuit son inventaire des infrastructures et des équipements des ministères et organismes présents sur le territoire. L'équipe stratégique, mise en place au printemps 2008, poursuit ses activités.
Se doter d'un processus systématique de révision des orientations en matière d'aménagement afin de s'assurer qu'elles répondent adéquatement aux défis actuels de la région métropolitaine	Comme mentionné plus haut, le Ministère a élaboré un projet de loi qui sera déposé avant la fin de la session du printemps 2009. Ce projet de loi prévoit établir un meilleur partage des compétences ainsi que des rôles et des responsabilités entre la communauté métropolitaine et les MRC situées sur son territoire. Dans ce contexte, le gouvernement sera amené à réexaminer ses orientations en aménagement à la lumière des responsabilités dévolues à chacun des paliers.

5.5 La dispense à l'égard des règles d'adjudication de contrats

Les règles générales qui s'appliquent en matière d'adjudication de contrats municipaux exigent que les contrats d'assurance, de construction, de service et d'approvisionnement d'une valeur de 25 000 $ et plus soient conclus à l'issue d'une demande de soumissions. Une telle exigence vise tant les municipalités que les sociétés de transport, les communautés métropolitaines et les régies intermunicipales. Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire peut toutefois accorder une dispense à l'application de ces règles lorsque les accords de libéralisation des marchés publics n'exigent pas que les appels d'offres soient publics. L'autorisation donnée par le ministre permet soit d'accorder un contrat de gré à gré alors que les règles générales exigent une mise en concurrence, soit d'accorder un contrat à la suite d'une demande de soumissions par voie d'invitation écrite plutôt que par appel d'offres public.

Ce pouvoir de dispense est conféré au ministre par l'un ou l'autre des articles de loi suivants :

- article 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19),
- article 938.1 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1),
- article 113 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal (chapitre C-37.01),
- article 106 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec (chapitre C-37.02),
- article 103 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (chapitre S-30.01).

Au cours de l'exercice 2008-2009, la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a exercé son pouvoir de dispense dans 13 dossiers. Le tableau 28 indique quels sont les organismes ayant obtenu cette autorisation ministérielle, la disposition législative habilitante, l'objet du contrat et les motifs de dispense.

TABLEAU 28

Pouvoir de dispense exercé par la ministre à l'égard du régime de contrats municipaux

Organisme autorisé	Disposition législative	Objet du contrat	Motifs pour accorder la dispense
Cabano, ville	573.3.1 LCV	Réalisation de travaux municipaux	Même entrepreneur que le ministère des Transports Problèmes de responsabilité et de garantie
Coteau-du-Lac, ville	573.3.1 LCV	Achat d'un camion-échelle	Achat d'un produit à des conditions exceptionnellement avantageuses
Huntingdon, ville	573.3.1 LCV	Achat d'une autopompe-incendie	Situation d'urgence imprévisible Impossibilité d'acquérir le bien en temps utile
La Haute-Côte-Nord, MRC	938.1 CMQ	Contrat de services professionnels	Situation particulière de règlement d'un conflit Délai serré pour rédiger le mandat
Landrienne, canton	938.1 CMQ	Achat d'un camion de déneigement	Mise en concurrence par voie d'invitation écrite Prix du bien inférieur à celui de la soumission en règle la plus basse Court délai avant l'hiver
Le Fjord-du-Saguenay, MRC	938.1 CMQ	Prise en charge et élimination des déchets solides	Ajout de six nouvelles municipalités au contrat existant Aucune soumission reçue
Montréal, ville	573.3.1 LCV	Réalisation du nouveau planétarium	Concours d'architecture
Montréal, ville	573.3.1 LCV	Modification du contrat existant	Protection des garanties liées à l'exécution de travaux
Montréal, ville	573.3.1 LCV	Mandat de vérification	Invitation écrite au lieu d'un appel d'offres public Court délai pour accomplir le mandat
Québec, ville	573.3.1 LCV	Services professionnels pour l'agrandissement d'un immeuble	Réutilisation de plans et devis Conditions exceptionnellement avantageuses
Québec et Montréal, villes	573.3.1 LCV	Étude prospective sur l'établissement de liaisons ferroviaires	Contrat avec la filiale d'une entreprise publique étrangère à 100 %
Société de transport de Montréal	art. 103 de la Loi sur les sociétés de transport en commun	Prolongation de contrat du projet Réno-Systèmes	Contjhuation du mandat existant Importants problèmes administratifs et de responsabilité
Société de transport de Montréal	art. 103 de la Loi sur les sociétés de transport en commun	Contrat de services de courtage d'assurance	Continuation du mandat existant Contexte du marché mondial des assurances

5.6 Le développement durable

Au cours de l'année, le Ministère a principalement axé ses efforts sur l'élaboration de son plan d'action de développement durable. À cet effet, le comité ministériel de développement durable a tenu neuf réunions de travail. Un canevas du projet de plan d'action a été soumis au comité de gestion du Ministère en janvier 2009. À la suite de son approbation par la ministre, le plan d'action a été rendu public sur le site Web du Ministère. Ce dernier s'enrichira d'ailleurs éventuellement d'une section particulière portant sur le développement durable.

Le plan d'action de développement durable du Ministère couvre la période de 2009 à 2013. Il décrit, en termes d'actions, la contribution de celui-ci à l'atteinte des objectifs énoncés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 qui regardent la mission du Ministère. Pour son premier plan, ce dernier a choisi de centrer son action sur les trois orientations prioritaires de la stratégie gouvernementale :

Orientation 1 : Informer, sensibiliser, éduquer, innover

Orientation 3 : Produire et consommer de façon responsable

Orientation 6 : Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

Le Plan d'action de développement durable 2009-2013 porte sur cinq des 29 objectifs gouvernementaux et se décline en neuf actions. L'année 2009-2010 constituera la première année de mise en œuvre du plan d'action.

En rapport avec l'orientation 6 de la stratégie gouvernementale, le Ministère coprésidé la Table d'accompagnement conseil auprès des organismes municipaux. Cette table, qui s'est réunie à deux reprises en 2008-2009, a élaboré le Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement conseil des organismes municipaux dans leurs démarches de développement durable.

Au cours de la dernière année, le Ministère a effectué diverses activités de sensibilisation du personnel au développement durable, notamment la diffusion de chroniques dans l'intranet. Il a aussi poursuivi l'adoption de mesures visant à favoriser des pratiques de gestion environnementale et écoresponsable au quotidien, par exemple l'installation de bacs de récupération multimatières et l'achat de papier recyclé. De plus, il a mis en place des mesures visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre occasionnées par le déplacement des employés pour se rendre au travail : disponibilité d'espaces à vélo aux bureaux de Québec et de Montréal, participation au programme de réduction du prix de l'abonnement au Réseau de transport de la capitale et à la Société de transport de Lévis.

5.7 L'égalité entre les femmes et les hommes

Les ministères et organismes responsables d'actions prévues au plan d'action 2007-2010 découlant de la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes[34] sont invités à présenter les engagements pris en ce domaine ainsi que le degré de réalisation de ceux-ci dans leur rapport annuel de gestion. Le Ministère est responsable de trois actions présentées dans ce plan.

34. *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*. [www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/politique_fr.pdf]

Action 59 : Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action et voir, avec la Table des partenaires – femmes et politique municipale, comment il peut être enrichi de façon à faire augmenter le nombre de femmes dans les instances électives locales

Le Ministère a réuni la Table des partenaires – femmes et politique municipale à quatre reprises et l'a mobilisée en vue des élections de 2009. Ces rencontres ont donné lieu à des échanges fructueux entre des organismes qui partagent le même objectif. La table a permis la réalisation de plusieurs projets proposés par les membres, de susciter des collaborations et de concevoir des outils utiles à tous :

- un inventaire des activités locales, régionales et nationales propres à susciter des candidatures féminines;
- un recueil de la documentation sur la question des femmes en politique municipale;
- une revue de presse sur le même sujet;
- une stratégie média.

Action 61 : Sensibiliser les personnes élues ainsi que les gestionnaires des paliers local et régional à l'idée que les conférences régionales des élus adoptent un énoncé de principe sur l'égalité et la parité entre les femmes et les hommes ou toute autre initiative visant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes

Au 31 mars 2009, sur les vingt CRE qui relèvent des différentes directions régionales du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire :

- dix-sept font mention d'un axe, d'un principe ou d'un énoncé d'égalité entre les femmes et les hommes dans leur plan quinquennal de développement;
- sur les trois qui restent, deux prévoient le faire prochainement. L'Administration régionale crie, pour sa part, n'a pas encore de plan quinquennal; il paraît donc difficile de préciser davantage.

Les vingt CRE ont accompli des actions visant l'égalité entre les femmes et les hommes :

- toutes ont conclu une entente avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- dix-sept se sont livrées en plus à d'autres activités. Les initiatives les plus fréquemment citées sont la sensibilisation, la formation ou le mentorat visant la participation des femmes à la politique municipale, la sensibilisation et la formation à l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) ainsi que le soutien à l'entrepreneuriat féminin.

La CRE de la Capitale-Nationale, qui dépend du Bureau de la Capitale-Nationale, élabore une politique d'égalité et de parité qui devrait être terminée à l'automne 2009. Elle prend des moyens pour favoriser l'application de l'analyse différenciée selon les sexes : séances de formation des employés et ajout d'un critère d'appréciation des projets présentés dans le cadre du Fonds de développement régional et du Fonds régional d'investissement jeunesse pour inciter les promoteurs à tenir compte de l'ADS dans leurs projets.

Action 62 : Favoriser des projets régionaux permettant d'atteindre l'égalité des sexes en région et d'associer les femmes et les hommes au développement de leur région, notamment par la conclusion d'ententes spécifiques à cet effet avec les conférences régionales des élus

Au 31 mars 2009, les vingt-et-une CRE ont conclu une entente avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

6› Les rapports d'activité des conférences régionales des élus

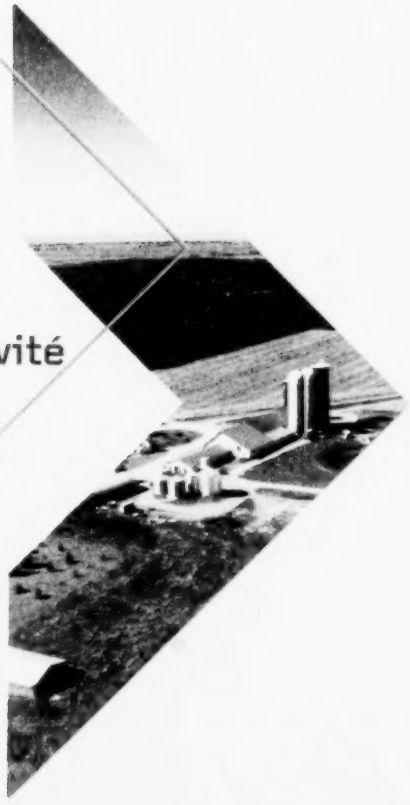

Les conférences régionales des élus ont l'obligation de produire un rapport d'activité pour chaque exercice financier et de le présenter au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui en fait le dépôt à l'Assemblée nationale. Le rapport annuel de gestion du Ministère intègre les renseignements contenus dans ces rapports d'activité.

La composition et la mission des CRE

Instance régionale de concertation et de planification, la conférence régionale des élus (CRE) est reconnue par le gouvernement comme l'interlocuteur privilégié en matière de développement régional pour le territoire ou la communauté qu'elle représente. Elle est composée d'élus municipaux qui s'adjoignent des représentants des divers secteurs socioéconomiques et des communautés autochtones. La CRE a la mission de promouvoir et de soutenir le développement régional dans tous les secteurs d'activité, de favoriser la concertation entre les intervenants socioéconomiques du milieu et d'assumer la planification du développement régional.

Les mandats

Les principaux mandats des CRE sont les suivants :

- favoriser la concertation des partenaires dans la région;
- élaborer et mettre en œuvre un plan quinquennal de développement pour la région en tenant compte en priorité de la participation des jeunes à la vie démocratique ainsi que de celle des femmes;
- donner des avis au ministre sur le développement de la région;
- conclure des ententes spécifiques pour la mise en œuvre du plan quinquennal de développement ou pour l'adaptation de l'action gouvernementale aux spécificités régionales;
- exécuter tout autre mandat que leur confie le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

La répartition des CRE

On compte 21 conférences régionales des élus. En vertu de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, une CRE est instituée sur le territoire de chacune des régions administratives du Québec. Toutefois, pour la Montérégie, trois CRE sont instituées : une pour l'agglomération de Longueuil et deux pour les secteurs est et ouest de la région. Pour la région du Nord-du-Québec, une CRE couvre le territoire de la municipalité de Baie-James et celui de quatre autres villes tandis que l'Administration régionale Kativik et l'Administration régionale crie agissent à titre de CRE pour leurs communautés respectives.

6› Les rapports d'activité des conférences régionales des élus

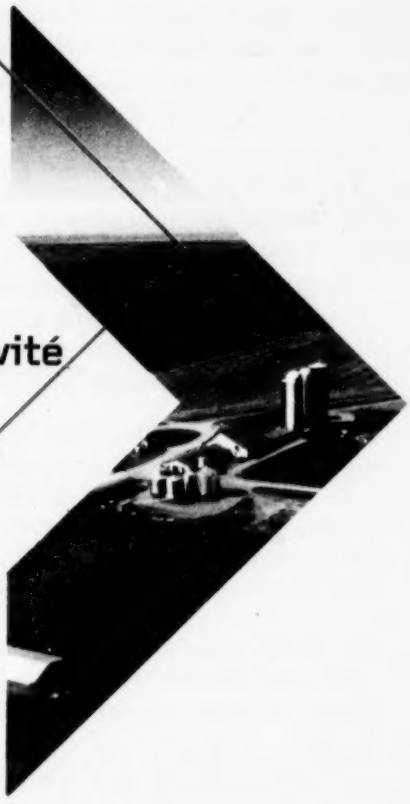

Les conférences régionales des élus ont l'obligation de produire un rapport d'activité pour chaque exercice financier et de le présenter au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui en fait le dépôt à l'Assemblée nationale. Le rapport annuel de gestion du Ministère intègre les renseignements contenus dans ces rapports d'activité.

La composition et la mission des CRE

Instance régionale de concertation et de planification, la conférence régionale des élus (CRE) est reconnue par le gouvernement comme l'interlocuteur privilégié en matière de développement régional pour le territoire ou la communauté qu'elle représente. Elle est composée d'élus municipaux qui s'adjoignent des représentants des divers secteurs socioéconomiques et des communautés autochtones. La CRE a la mission de promouvoir et de soutenir le développement régional dans tous les secteurs d'activité, de favoriser la concertation entre les intervenants socioéconomiques du milieu et d'assumer la planification du développement régional.

Les mandats

Les principaux mandats des CRE sont les suivants :

- favoriser la concertation des partenaires dans la région;
- élaborer et mettre en œuvre un plan quinquennal de développement pour la région en tenant compte en priorité de la participation des jeunes à la vie démocratique ainsi que de celle des femmes;
- donner des avis au ministre sur le développement de la région;
- conclure des ententes spécifiques pour la mise en œuvre du plan quinquennal de développement ou pour l'adaptation de l'action gouvernementale aux spécificités régionales;
- exécuter tout autre mandat que leur confie le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

La répartition des CRE

On compte 21 conférences régionales des élus. En vertu de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, une CRE est instituée sur le territoire de chacune des régions administratives du Québec. Toutefois, pour la Montérégie, trois CRE sont instituées : une pour l'agglomération de Longueuil et deux pour les secteurs est et ouest de la région. Pour la région du Nord-du-Québec, une CRE couvre le territoire de la municipalité de Baie-James et celui de quatre autres villes tandis que l'Administration régionale Kativik et l'Administration régionale crie agissent à titre de CRE pour leurs communautés respectives.

Le financement

Le gouvernement du Québec assure le financement des activités des CRE au moyen du Fonds de développement régional (FDR). Ce fonds, bénéficiant d'une somme de 55,0 millions de dollars pour l'exercice financier 2008-2009, est affecté au financement du fonctionnement des CRE, à celui des mesures prévues dans les ententes spécifiques de même qu'au financement de toute autre activité exercée par une CRE. Le discours sur le budget 2007-2008 a porté l'enveloppe du FDR à 55,0 millions de dollars pour les années 2007-2008 et 2008-2009, puis à 60,0 millions pour 2009-2010 et à 65,0 millions pour les deux années subséquentes. Notons que le financement accordé à l'Administration régionale Kativik pour son rôle de CRE est inclus dans l'entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik.

Les catégories de dépenses financées par le FDR en 2008-2009 se répartissent comme suit :

- Fonctionnement des CRE : 37,8 %
- Financement des ententes spécifiques : 13,6 %
- Projets structurants (projets ad hoc ayant une incidence significative sur la région intéressée) : 8,3 %
- Projets et activités de diversification économique : 1,0 %
- Sommes versées aux MRC pour la diversification économique : 1,1 %
- Ententes administratives avec d'autres ministères et organismes : 14,7 %
- Autres activités (études, commandites, services d'expertise, etc.) : 23,5 %

Les principales activités en 2008-2009

Les CRE ont accompli de multiples mandats importants pour le développement économique, social, culturel et touristique de leur territoire.

Pas moins de 39 ententes spécifiques totalisant des investissements d'un peu plus de 43,0 millions de dollars ont été signées cette année. Ces ententes visent l'adaptation de l'action gouvernementale aux spécificités régionales ainsi que la mise en œuvre de priorités régionales. Elles ont notamment pour objet d'encourager l'essor des arts et des lettres, d'accroître la régionalisation de l'immigration, d'élargir l'offre touristique et d'augmenter le taux de réussite scolaire dans les régions du Québec.

En matière de ressources naturelles, 14 CRE ont signé des ententes spécifiques qui visent à mettre en place des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire et à en assurer la gestion ainsi qu'à réaliser des activités favorisant le développement économique des régions en matière de gestion de la forêt, de la faune, du territoire, de l'énergie et des mines. La signature de ces ententes s'inscrit dans la continuité des actions menées jusqu'à présent en collaboration par les CRE et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Par ailleurs, les CRE ont déployé beaucoup d'énergie pour faire face aux impacts de la crise économique sur les travailleurs et les industries présentes sur leur territoire, notamment dans le domaine forestier. Comme en fait état le rapport annuel de plusieurs CRE, ces dernières se sont efforcées d'offrir un soutien adapté à leurs communautés. La question de la relance économique est au centre des préoccupations des CRE qui travaillent également à la préservation de la structure industrielle et entrepreneuriale qui était en place avant la crise économique.

Les CRE ont poursuivi leur engagement dans divers dossiers tels la gestion des sommes du Fonds régional d'investissement jeunesse, la collaboration à la mise en œuvre du programme de déploiement d'Internet haute vitesse sur leur territoire et le soutien au secteur de l'économie sociale.

Sur le plan international, la participation active des CRE aux 3es Ateliers franco-québécois de la coopération décentralisée a également été marquante. Ces ateliers ont notamment permis de faire le point sur les pratiques de coopération franco-québécoise en cours et d'ouvrir de nouvelles avenues à la coopération décentralisée.

La concertation entre les partenaires sur leur territoire étant l'un de leurs principaux mandats, les CRE ont mené de multiples activités en ce sens, activités qui ont permis d'accroître la synergie entre les acteurs au bénéfice du développement des communautés.

ANNEXE I Organigramme du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire au 31 mars 2009

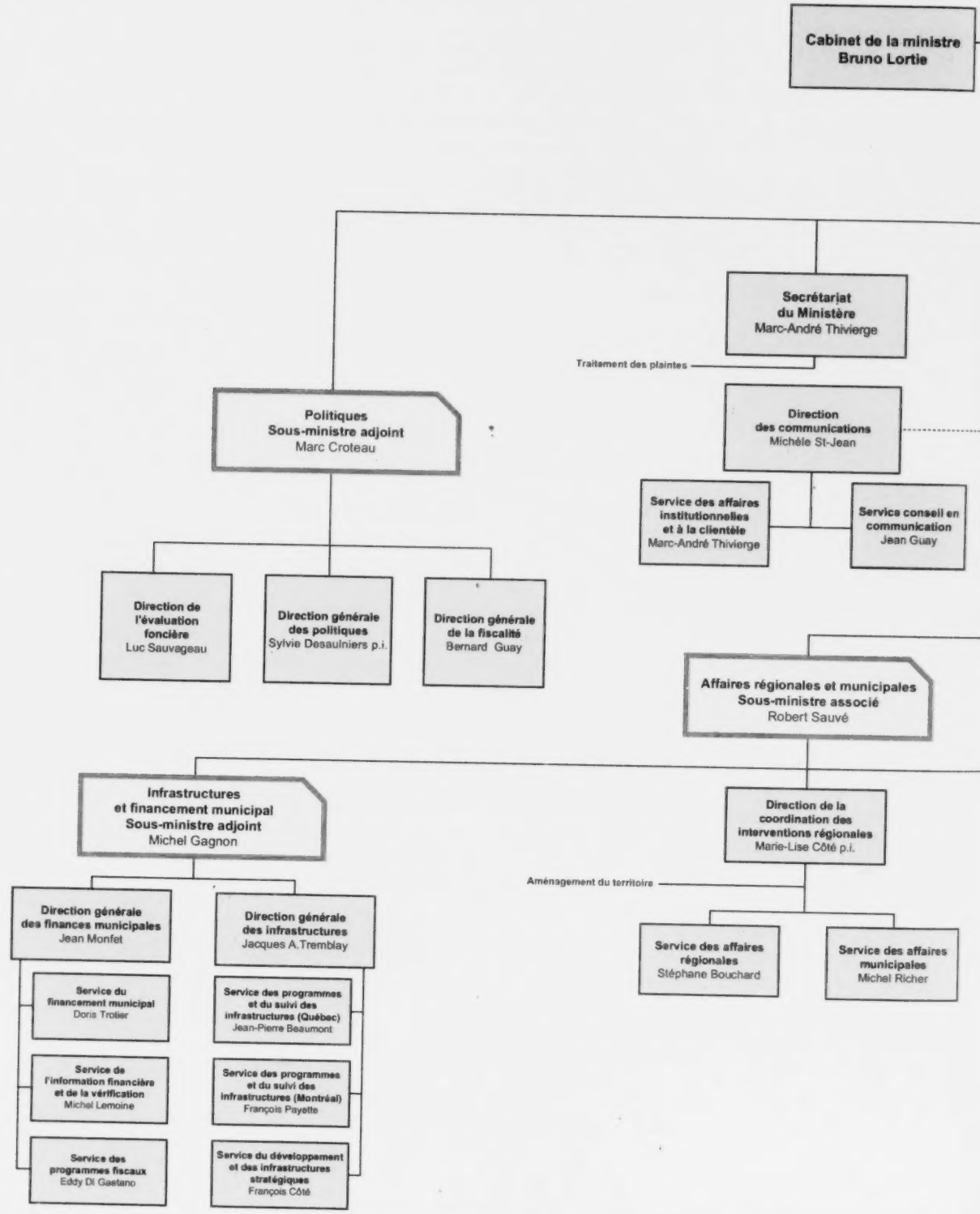

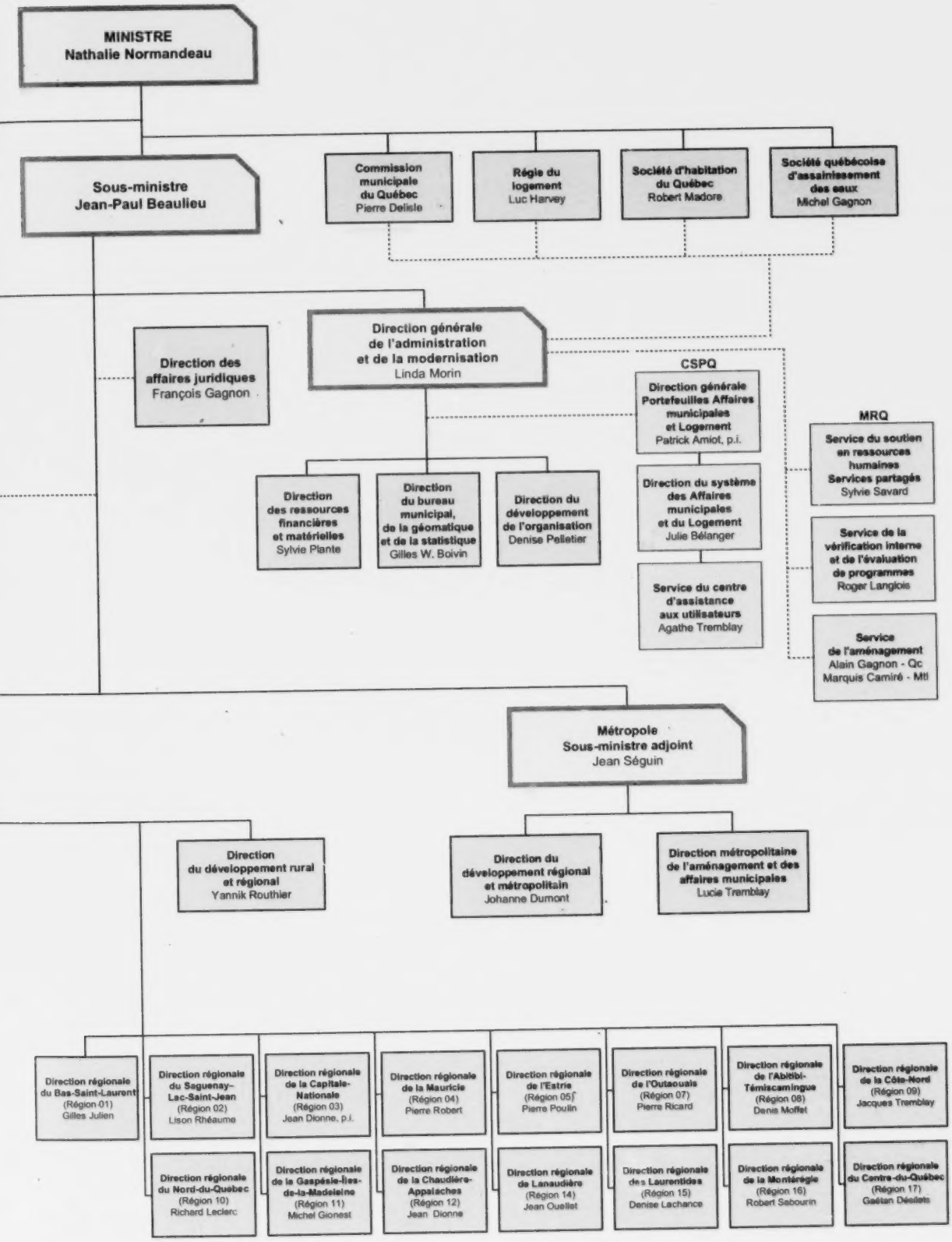
MINISTRE
Nathalie Normandeau
Sous-ministre
Jean-Paul Beaulieu
Commission municipale du Québec
Pierre Delisle
Régie du logement
Luc Harvey
Société d'habitation du Québec
Robert Madore
Société québécoise d'assainissement des eaux
Michel Gagnon
Direction des affaires juridiques
François Gagnon
Direction générale de l'administration et de la modernisation
Linda Morin
CSPQ
Direction générale Portefeuilles Affaires municipales et Logement
Patrick Amiot, p.i.
MRQ
Service du soutien en ressources humaines Services partagés
Sylvie Savard
Direction des ressources financières et matérielles
Sylvie Plante
Direction du bureau municipal, de la géomatique et de la statistique
Gilles W. Boivin
Direction du développement de l'organisation
Denise Pelletier
Direction du système des Affaires municipales et du Logement
Julie Bélanger
Service de la vérification interne et de l'évaluation de programmes
Roger Langlois
Service du centre d'assistance aux utilisateurs
Agathe Tremblay
Service de l'aménagement
Alain Gagnon - Qc
Marquis Camiré - Mtl
Métropole
Sous-ministre adjoint
Jean Séguin
Direction du développement rural et régional
Yannik Routhier
Direction du développement régional et métropolitain
Johanne Dumont
Direction métropolitaine de l'aménagement et des affaires municipales
Lucie Tremblay
Direction régionale du Bas-Saint-Laurent
(Région 01)
Gilles Julien
Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean
(Région 02)
Lison Rhéaume
Direction régionale de la Capitale-Nationale
(Région 03)
Jean Dionne, p.i.
Direction régionale de la Mauricie
(Région 04)
Pierre Robert
Direction régionale de l'Estrie
(Région 05)
Pierre Poulin
Direction régionale de l'Outaouais
(Région 07)
Pierre Ricard
Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue
(Région 08)
Denis Moffet
Direction régionale de la Côte-Nord
(Région 09)
Jacques Tremblay
Direction régionale du Nord-du-Québec
(Région 10)
Richard Leclerc
Direction régionale de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
(Région 11)
Michel Gionest
Direction régionale de la Chaudière-Appalaches
(Région 12)
Jean Dionne
Direction régionale de Lanaudière
(Région 14)
Jean Ouellet
Direction régionale des Laurentides
(Région 15)
Denise Lachance
Direction régionale de la Montérégie
(Région 16)
Robert Sabourin
Direction régionale du Centre-du-Québec
(Région 17)
Gaétan Déziels

ANNEXE I Organigramme du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire au 31 mars 2009

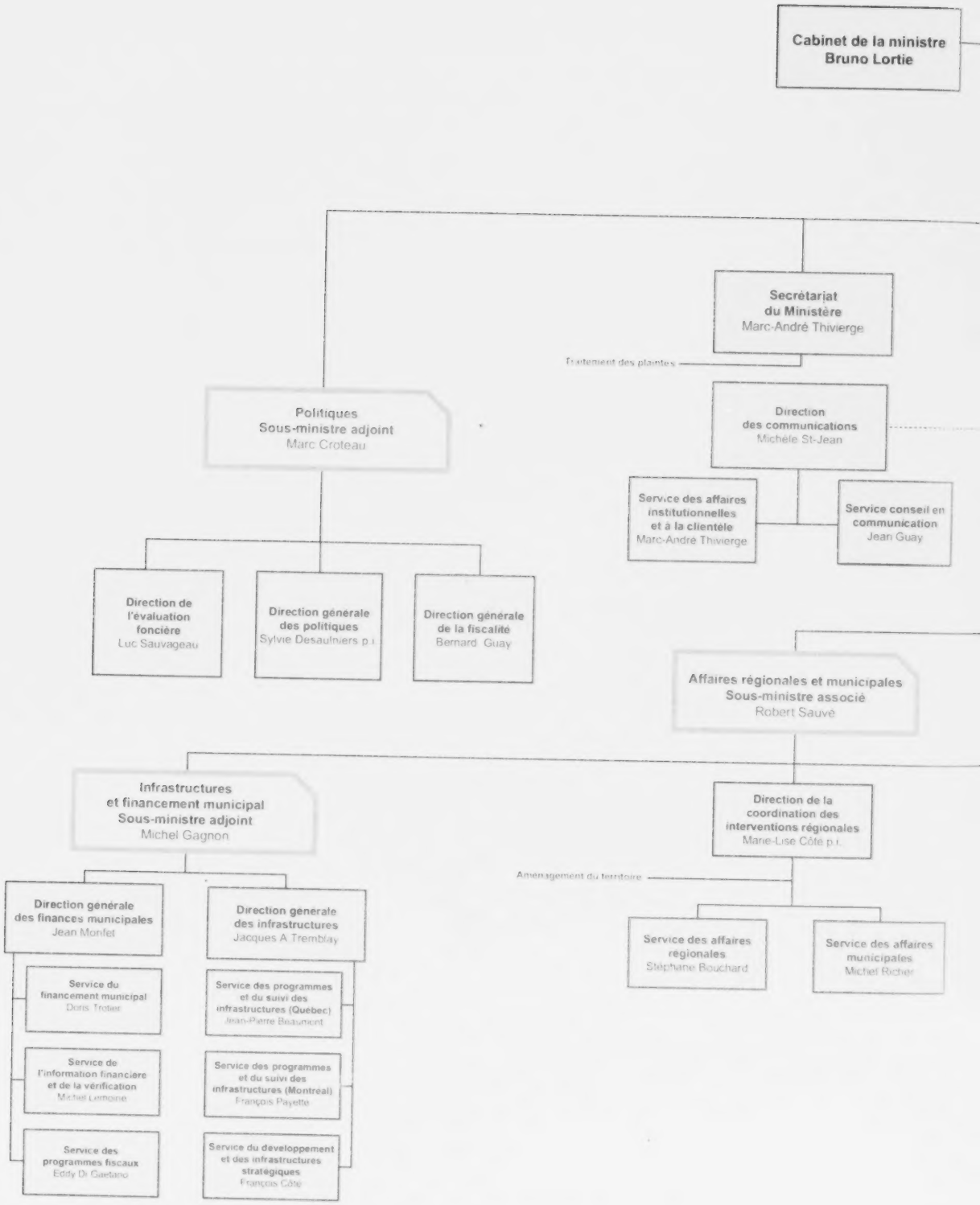

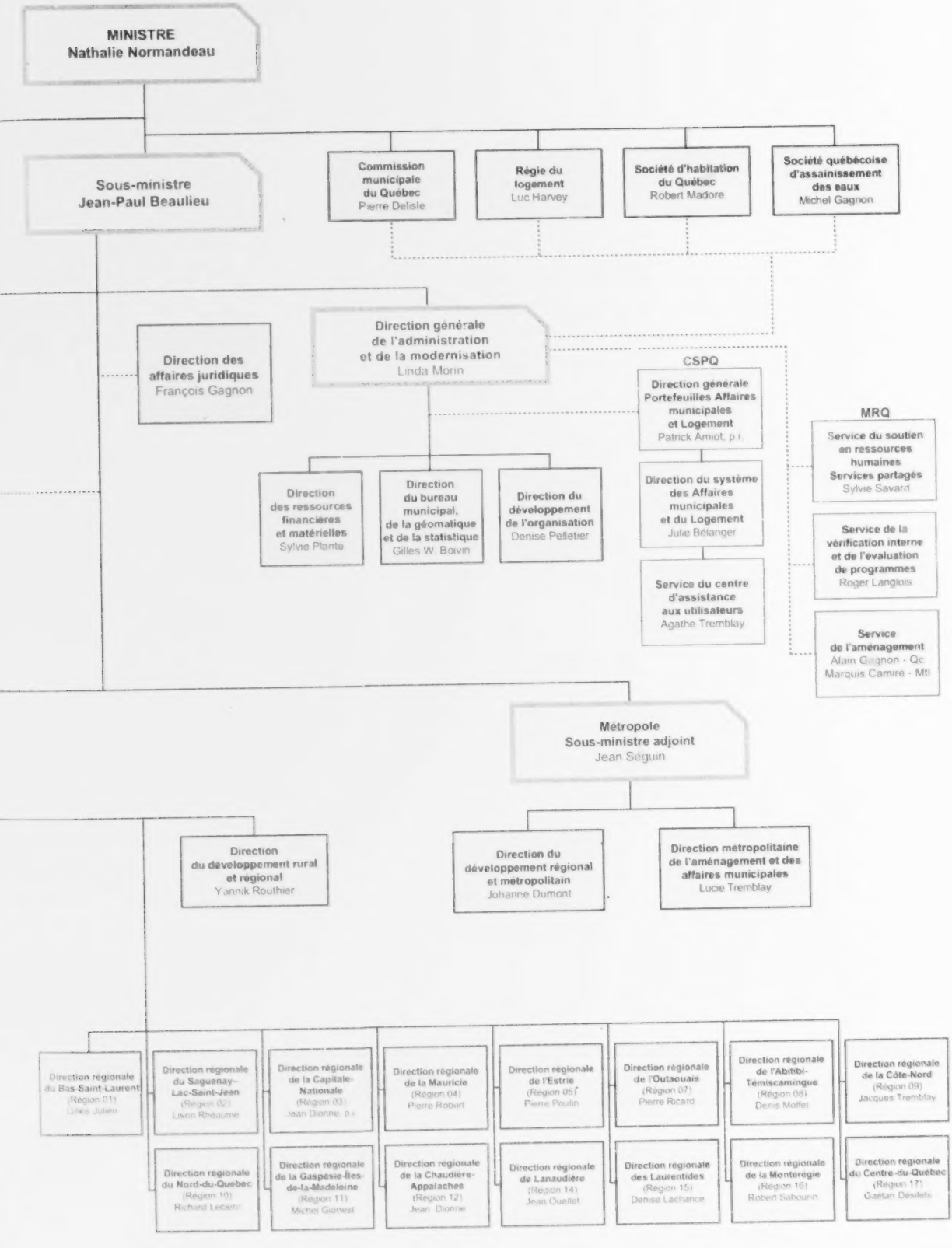
MINISTRE
Nathalie Normandeau
Sous-ministre
Jean-Paul Beaulieu
Commission municipale du Québec
Pierre Delisle
Régie du logement
Luc Harvey
Société d'habitation du Québec
Robert Madore
Société québécoise d'assainissement des eaux
Michel Gagnon
Direction des affaires juridiques
François Gagnon
Direction générale de l'administration et de la modernisation
Linda Morin
CSPQ
Direction générale Portefeuilles Affaires municipales et Logement
Patrick Amiot, p.i.
MRQ
Service du soutien en ressources humaines Services partagés
Sylvie Savard
Direction des ressources financières et matérielles
Sylvie Plante
Direction du bureau municipal, de la géomatique et de la statistique
Gilles W. Boivin
Direction du développement de l'organisation
Denise Pelletier
Direction du système des Affaires municipales et du Logement
Julie Bélanger
Service de la vérification interne et de l'évaluation de programmes
Roger Langlois
Service du centre d'assistance aux utilisateurs
Agathe Tremblay
Service de l'aménagement
Alain Gagnon - Qc
Marquis Camiré - Mtl
Métropole
Sous-ministre adjoint
Jean Séguin
Direction du développement rural et régional
Yannik Routhier
Direction du développement régional et métropolitain
Johanne Dumont
Direction métropolitaine de l'aménagement et des affaires municipales
Lucie Tremblay
Direction régionale du Bas-Saint-Laurent
(Région 01)
Gilles Julien
Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean
(Région 02)
Lison Rhéaume
Direction régionale de la Capitale-Nationale
(Région 03)
Jean Dionne, p.i.
Direction régionale de la Mauricie
(Région 04)
Pierre Robert
Direction régionale de l'Estrie
(Région 05)
Pierre Poulin
Direction régionale de l'Outaouais
(Région 07)
Pierre Ricard
Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue
(Région 08)
Denis Moffet
Direction régionale de la Côte-Nord
(Région 09)
Jacques Tremblay
Direction régionale du Nord-du-Québec
(Région 10)
Richard Leclerc
Direction régionale de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
(Région 11)
Michel Gionest
Direction régionale de la Chaudière-Appalaches
(Région 12)
Jean Dionne
Direction régionale de Lanaudière
(Région 14)
Jean Ouellet
Direction régionale des Laurentides
(Région 15)
Denise Lachance
Direction régionale de la Montérégie
(Région 16)
Robert Sabourin
Direction régionale du Centre-du-Québec
(Région 17)
Gaétan Desilets

ANNEXE II Liste des agglomérations et des municipalités qui les composent

Agglomération de Montréal

- Montréal
- Baie-D'Urfé
- Beaconsfield
- Côte-Saint-Luc
- Dollard-Des Ormeaux
- Dorval
- Hampstead
- Kirkland
- L'Île-Dorval
- Montréal-Est
- Montréal-Ouest
- Mont-Royal
- Pointe-Claire
- Sainte-Anne-de-Bellevue
- Senneville
- Westmount

Agglomération de Québec

- Québec
- L'Ancienne-Lorette
- Saint-Augustin-de-Desmaures

Agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts

- Sainte-Agathe-des-Monts
- Ivry-sur-le-Lac

Agglomération de Mont-Tremblant

- Mont-Tremblant
- Lac-Tremblant-Nord

Agglomération de Cookshire-Eaton

- Cookshire-Eaton
- Newport

Agglomération de Rivière-Rouge

- Rivière-Rouge
- La Macaza

Agglomération de Sainte-Marguerite–Estérel

- Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
- Estérel

Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

- Les Îles-de-la-Madeleine
- Grosse-Île

Agglomération de La Tuque

- La Tuque
- La Bostonnais
- Lac-Édouard

Agglomération de Mont-Laurier

- Mont-Laurier
- Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

Agglomération de Longueuil

- Longueuil
- Boucherville
- Brossard
- Saint-Bruno-de-Montarville
- Saint-Lambert

› www.mamrot.gouv.qc.ca

Affaires municipales,
Régions et Occupation
du territoire
Québec